

Les Communes votent le budget Turner

par François Barbeau

OTTAWA — Le gouvernement libéral minoritaire se porte bien, merci, le budget Turner ayant été adopté hier en début de soirée par 143 voix contre 102, celles-ci exprimées par les conservateurs dont le chef, M. Robert Stanfield, non par choix, puisqu'il est grippé, n'a pu enregistrer son désaccord vis-à-vis des projets de M. Turner.

Ainsi se clôt le débat sur le discours du budget, six jours d'éloges et de critiques, selon l'appartenance politique des intervenants. Aujourd'hui, les Communes seront saisies du projet de loi sur les pensions de vieillesse, qui prévoit une hausse d'une quinzaine de dollars aux allocations mensuelles versées chaque mois aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Ces pensions, qui se chiffraient par quelque \$82, devaient passer à \$86 environ au 1er avril. M. Turner, le 19 février, les a portées à \$100 par mois.

C'est justement ce dont a parlé hier M. Wagner aux Communes dans les dernières minutes réservées au débat sur le budget, en visant à la fois les libéraux et les néo-démocrates.

"Ce budget, a déclaré le député conservateur de Saint-Hyacinthe, n'est pas celui de l'âge d'or. Il n'atteindra jamais l'âge de raison: il est hélas mort-né. Il est issu d'un couple dont les partenaires ont fait un pacte d'amitié qui tient davantage de l'immoralité politique que du désir réel de créer des résultats sains pour le peuple".

Sur le plan social, de poursuivre M. Wagner, ce budget du gouvernement actuel s'avère un échec, oubliant la famille et minimisant les besoins des plus âgés des Canadiens.

M. Wagner reproche notamment au budget de M. Turner de laisser pour compte les 786.000 citoyens canadiens âgés de 60 à 65 ans, et plus particulièrement ceux de 64 ans, au nombre de 145.000 environ, qui se font dire encore une fois "statu quo".

Puis, exprimant la déception de son parti de voir les néo-démocrates appuyer les libéraux, il a déclaré: "David, même ici, n'aura pas osé affronter le Goliath libéral. Faisant volte-face, il a préféré, geste anti-historique, lever la fronde contre des plus petits que lui, en certains cas contre ceux-

là même qui le favorisaient aux dépens de Goliath.

En guise de conclusion, M. Wagner a souligné que le budget de M. Turner venait renforcer et compléter l'image d'incompétence et de perte de crédibilité du gouvernement actuel et du ministre des Finances en particulier.

"Le défi, ce n'était pas de convaincre les néo-démocrates, mais les Canadiens".

Avant que M. Wagner ne prenne la parole, le député libéral de Duvernay, M. Yves Demers, reprenant un discours qu'il avait interrompu la veille, a expliqué à la Chambre qu'une des causes de l'inflation était les conventions collectives qui donnent depuis les dix dernières années des aug-

Voir page 6 : Le budget Turner

Hanoi va libérer 120 autres prisonniers

WASHINGTON (AFP) — Le Nord-Vietnam a informé les Etats-Unis qu'il allait entamer immédiatement l'examen des mesures à prendre pour la libération, dès cette semaine, d'un nouveau contingent de ses prisonniers de guerre américains, a annoncé hier M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche.

M. Ziegler a précisé que le nombre de ce nouveau groupe de prisonniers devrait s'élever à 120 hommes au moins, de façon à ce que la proportion des militaires libérés s'aligne sur celle, un peu plus de 50 pour cent, des retraits de troupes américaines du Sud-Vietnam.

Les mesures à prendre pour la libération du groupe de prisonniers réclamés par les Etats-Unis seront discutées ce matin au sein de la Commission militaire quadripartite qui doit se réunir à Saigon.

Aussitôt que ces mesures auront été arrêtées, le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, sera libre de poursuivre ses autres activités à la Conférence internationale sur le Vietnam qui se tient à Paris.

M. Ronald Ziegler a fait ces déclarations sur la base d'un rapport que M. Rogers venait de faire parvenir au président Nixon.

Dans son compte rendu sur les pourparlers privés qu'il avait eus avec le ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères, M. Nguyen Duy Trinh, le secrétaire d'Etat a dit que M. Trinh l'avait assuré "que son gouvernement avait l'intention de respecter pleinement les dispositions des accords sur le cessez-le-feu".

M. Trinh a également donné "l'assurance de son gouvernement que tous les prisonniers (américains) qu'il détenait seraient relâchés d'ici à la fin de la période de 60 jours stipulée dans les accords", a-t-il ajouté.

En ce qui concerne la libération du prochain groupe de prisonniers, a poursuivi M. Ziegler, le ministre des Affaires étrangères nord-vietnamien a indiqué à M. Rogers qu'elle était "prévue pour cette semaine".

M. Trinh a promis enfin à M. Rogers que cette affaire serait "traitée immédiatement au sein de la Commission militaire quadripartite" qui doit se réunir à Saigon ce matin, en vue des "arrangements pratiques" tels que la remise aux Américains de la liste des prisonniers appelés à faire partie de ce groupe et la date exacte de leur élargissement.

"Le président Nixon a prié M. Rogers de reprendre la discussion des autres sujets à l'ordre du jour de la conférence internationale sur le Vietnam aussitôt que ces arrangements pour la prochaine

Voir page 6 : Prisonniers

Patronage: l'Opposition harcèle le gouvernement

par Pierre O'Neill

QUEBEC — Le président de la Chambre, Me Jean-Noël Lavoie, statuera aujourd'hui sur la recevabilité d'une motion du Parti québécois visant la convocation de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale pour tirer au clair les accusations de favoritisme politique à l'endroit du gouvernement Bourassa.

Le Parti québécois invoque les révélations d'un article paru le 21 février dans le quotidien "The Gazette", les déclarations du ministre d'Etat, Raymond Mailoux, le lendemain, ainsi que le témoignage d'un haut fonctionnaire, le même jour, dans le journal La Presse.

A la connaissance de ces faits, le Parti québécois allègue que l'intégrité des députés de la Chambre est mise en doute et qu'il s'agit de fait d'une violation des droits de l'Assemblée nationale.

Déjà la semaine dernière, le premier ministre Bourassa avait débouté une première requête de l'opposition exigeant la convocation de la Commission parlementaire des comptes publics. De



M. Mitchell Sharp, arrivant hier matin à l'hôtel Majestic de l'avenue Kléber. (Photo CP)

Sharp ignore tout du compromis

L'acte final serait signé quand même aujourd'hui

PARIS (Le Devoir - AFP) — A la veille de la cérémonie du paraphe de l'acte final de la conférence internationale du Vietnam, on ignore encore qui en seront exactement les signataires et sous quelle forme ils apposeront leur signature.

On apprend en effet de bonne source que la principale difficulté qui reste à surmonter provient du refus exprimé par le gouvernement de Saigon de toute formule ou procédure qui donnerait au GRP le statut d'un gouvernement.

Tous les autres problèmes qui, mardi encore, restaient à résoudre sont maintenant réglés, ou en voie de l'être. Ainsi, le processus de la reconvoque de la conférence (qui doit se faire à l'initiative de Washington et d'Hanoi ou de six membres de la conférence), la

question des rapports de la Commission internationale de contrôle qui tient à cœur au Canada, la question de l'aide à la reconstruction du Vietnam (elle sera bilatérale, mais l'acte final n'en parlera qu'en termes très généraux), enfin la question du Cambodge qui ne sera mentionné qu'en termes très vagues, ne présentent plus de véritables difficultés.

Les dernières difficultés devraient être aplanies ce matin au cours de la réunion du comité de rédaction et le paraphe devrait intervenir, comme prévu, au cours de la séance plénière qui doit commencer à 11 heures mais ces prévisions optimistes recueillies dans les milieux de la conférence sont subordonnées, bien entendu, aux dispositions précises que prendra la Commission mixte quadripartite à Saigon pour la libération des prisonniers de guerre américains, faute de quoi le représentant des Etats-Unis se refuserait à signer.

Pour sa part, après avoir conféré en matinée avec ses conseillers, M. Sharp a reçu le ministre des Affaires étrangères du Sud-Vietnam, M. Tran Van Lam, qui lui a exprimé ses préoccupations au sujet de la méthode de signature du communiqué final de la conférence.

Voir page 6 : L'acte

puis, de nouveaux articles de journaux étalaient des cas additionnels de favoritisme de sorte que l'opposition est revenue à la charge avec plus d'agressivité que jamais.

En usant de la question de privilège pour annoncer l'intention de son parti de déposer la motion pour convoquer la Commission parlementaire, le député péquiste de Maisonneuve, Me Robert Burns, déclenchait hier, une série d'échanges acerbes où les députés du gouvernement et de l'opposition ont eu recours à tout le vocabulaire des injures.

Il paraît chaque fois plus évident que ces accusations de patronage inquiètent, énervent, exacerbent les députés du gouvernement Bourassa. Pour le président de l'Assemblée nationale, Me Lavoie, la séance des questions d'hier après-midi était devenue pratiquement incontrôlable. En supposant qu'il juge recevable la motion du Parti québécois, après le pré-spectacle d'hier, on pourrait s'attendre aujourd'hui à rien de

Voir page 6 : Patronage

Les débats épistolaires

M. L'Allier dénie à M. Pelletier le droit de statuer sur la loi

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a invité hier le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, à cesser ses déclarations publiques sur la validité des lois québécoises en matière de communications.

Dans une longue lettre à son homologue fédéral, M. Jean-Paul L'Allier indique clairement que seuls les tribu-

naux peuvent se prononcer sur la constitutionnalité d'une loi. Il réaffirme l'intention du Québec d'occuper le secteur de la cablodistribution, tout en laissant la porte ouverte aux négociations sur l'ensemble du dossier litigieux des communications.

Ce nouveau conflit Ottawa-Québec vient de ce que la Régie des services publics du Québec a enjoint par ordonnance en décembre 1972 les entreprises de cablodistribution du Québec de lui fournir avant le 12 mars un certain nombre de renseignements sur leurs opérations. Ces renseignements serviront au cours des prochains mois à établir des règlements de la Régie dans ce secteur qui, de l'avis du ministre fédéral, serait de juridiction fédérale.

Dans une lettre du 22 février au ministre L'Allier, de même que dans quelques déclarations publiques, M. Pelletier a soutenu que cette ordonnance était "ultra vires" de la loi québécoise sur laquelle elle s'appuie et peut-être même de la constitution canadienne.

Dans une conférence de presse où il remettait le texte de sa réponse, M. L'Allier a carrément affirmé que le ministre fédéral des Communications

Voir page 6 : M. L'Allier

Le pacte de l'auto: aucun risque pour les Canadiens

OTTAWA (PC) — Le pacte de l'automobile conclu entre le Canada et les Etats-Unis est satisfaisant pour le Canada et créera même plus d'emplois: il ne sert à rien de soulever des craintes dans le public en parlant de présumées garanties d'emplois pour les Canadiens dans notre entente avec nos voisins du sud.

Soumis à un barrage de questions, hier aux Communes, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a tenté d'apaiser l'opposition qui s'inquiétait du déficit encouru par le Canada dans le commerce des produits de l'automobile en 1972.

M. Gillespie a précisé qu'aucune disposition concernant une garantie d'emploi pour les Canadiens n'est contenue dans le pacte de l'automobile canado-américain de 1965.

Le ministre s'est montré optimiste en prédisant un agrandissement du marché de l'Amérique du Nord et une plus grande part du Canada dans cette industrie.

Au début de la séance, M. Ed Broadbent, (NPD-Oshawa-Whitby), n'a pas réussi à faire adopter une motion qui aurait eu pour effet d'amener la Chambre à réaffirmer son engagement de maintenir les garanties de protection des emplois des Canadiens dans le pacte de l'automobile Canada-Etats-Unis signé en 1965.

Le député a relevé une déclaration attribuée à un officier du Trésor américain selon laquelle les Etats-Unis continueraient de chercher à éliminer de l'accord bipartite cette disposition concernant la protection des emplois canadiens, même si le Canada a accusé un déficit dans ses transactions avec les Américains dans ce secteur en 1972.

M. Gillespie ne s'est pas montré aussi alarmé que les députés de l'opposition et il a plutôt cherché à rassurer tout le monde en soulignant que le pacte de l'automobile n'est pas si mauvais pour l'économie canadienne.

Au cours de l'année dernière, le Canada a encouru un important déficit dans

Voir page 6 : Auto



Souveraineté association! lance Loubier

L'Union nationale dit oui à la "souveraineté-association". Tel est le laconique engagement pris hier midi par son chef M. Gabriel Loubier, qui se trouvait aux Hautes Etudes Commerciales (HEC) avant de regagner, pour continuer "l'opération 110", Saint-Damien (Bellechasse). Pourquoi cette option? Tout simplement parce que n'existe plus l'esprit qui avait présidé au pacte fédératif de 1867, dit le chef de l'UN. La souveraineté-association "n'exclut pas le fédéralisme économique" a encore déclaré M. Loubier dont les conseillers se refusent à en leur demande d'explicitation cette tendance correspondante à une thèse qui avait mené à la formation du Parti québécois.

Voir page 6 : Loubier

Si le gouvernement est mis en minorité, c'est le peuple qui tranchera

Si son gouvernement est mis en minorité sur une question importante, M. Trudeau en appellera au peuple pour trancher le débat. C'est ce que le chef du gouvernement canadien a précisé hier sur les ondes de Télémedia, au cours d'une émission animée par Mme Solange Chaput-Rolland.

M. Trudeau a précisé quelques-uns de ces points qui pourraient déterminer le thème d'une campagne électorale au Canada: égalité des chances pour francophones et anglophones (et répercussions dans la fonction publique fédérale) et disparités régionales (rôle joué par le ministère d'Expansion économique régionale, créé par Jean Marchand).

Donc, le gouvernement Trudeau entend se maintenir au pouvoir en tenant compte de sa position minoritaire mais accepterait de faire campagne sur la question linguistique, sur la répartition du budget, sur le chômage ou sur les relations avec les provinces: "Lors-

que les élections sont provoquées par une crise, à ce moment-là, le sujet électoral est défini par la crise même", précise le chef du Parti libéral du Canada.

M. Trudeau a analysé encore une fois les résultats de l'élection du 30 octobre dernier au cours de laquelle on a déploré une certaine prise de position des anglophones des autres provinces contre les francophones du Québec.

"Je m'aperçois hélas que le combat pour faire reconnaître le fait français d'une mer à l'autre n'est pas terminé, la bataille n'est pas gagnée et je me propose aux prochaines élections de m'assurer que cette question soit bien débattue."

Le premier ministre estime que l'élément francophone a bien compris la position du gouvernement, en matière de bilinguisme, et que c'est la raison pour laquelle il a appuyé le 30 octobre.

"Mais, beaucoup de gens, il faut

Voir page 6 : Trudeau

L'enquête sur le crime s'arrête pour faire le point

par Jean-Pierre Charbonneau

L'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé suspendra ses travaux ce soir pour trois semaines afin de faire le point sur les témoignages entendus depuis un mois et procéder à une analyse des documents bancaires et financiers produits par les quelques 35 témoins déjà entendus.

Hier, six témoins, dont le secrétaire de William O'Bront, ont comparu devant la commission pour expliquer sommairement leurs sources de revenus des dernières années.

Georges Demetre, 63 ans, de Montréal, a indiqué que, depuis plusieurs années, il est secrétaire du propriétaire de la firme Obie's Meat Inc. de Ville Saint-Laurent, William O'Bront, ce qui veut

dire qu'il prend ses appels téléphoniques, qu'il place ses paris personnels chez les preneurs aux livres lorsqu'il est à l'extérieur de la ville et qu'il lui sert de prête-nom pour ses transactions bancaires.

Malgré cela, Demetre dit tout ignorer des détails des transactions bancaires que son patron effectue par le biais de son compte de banque. Ainsi, il ne peut expliquer pourquoi, entre 1965 et 1969, un preneur de livre du nom de Jean-Paul Rollin lui aurait fait des chèques pour un total de \$46.000. Il ne peut non plus expliquer pourquoi, à la même époque, Solly Levine, le grand ami de O'Bront, lui aurait adressé des chèques pour la somme totale de \$140.000.

Quant à savoir si son patron aurait pu déposer \$1 million dans son compte de banque, entre 1965 et 1969, Demetre répond par la négative. Toutefois, Me Robert Cooper, le procureur de la commission, a déclaré qu'il était informé que la carte des états de compte de Demetre révèle des dépôts supérieurs à \$1 million et la mention suivante: "s'il y a des problèmes communiquer avec M. O'Bront."

Demetre n'a pu expliquer non plus quel rôle exact il aurait pu jouer dans les compagnies Century Home Improvement, Steak Pub, Rhéaume Construction. La seule chose dont il se rappelle, c'est qu'il a signé des papiers de directeur de la compagnie Schneider

Steak House, à la demande de O'Bront. Avant lui, Gilles Pouliot, 42 ans, de Sainte-Dorothée, un preneur aux livres de profession, a raconté comment, de 1955 à venir jusqu'en octobre dernier, il avait réussi à gagner sa vie dans le bookmaking.

C'est en fréquentant différents clubs à charte notamment le Club Papineau, situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et Papineau, où Jean-Paul Rollin avait installé son bureau de bookmaker, que Gilles Pouliot a appris les rudiments de son métier, vers 1955, alors qu'il était à l'emploi de l'Hydro-Québec.

Délaissant cet emploi en 1956, Pouliot a commencé à prendre des paris

Voir page 6 : L'enquête



La Cour suprême de l'Ontario a tranché la question. La famille Feldstein, de Toronto, devra retourner la fillette qu'elle élève depuis son enfance à sa véritable mère. (Téléphoto CP)

Une fillette en foyer nourricier devra être retournée à sa mère

TORONTO (PC) — La Cour suprême de l'Ontario vient de décider qu'une fillette de trois ans sera retirée de son foyer nourricier pour être remise à sa véritable mère qui ne l'a pas vue depuis qu'elle était bébé.

Mardi, en effet, le juge W. A. Donohue a confié la garde de l'enfant à Jane Louise Moore, âgée de 38 ans et domiciliée à Bramalea.

"Elle a le droit d'avoir son enfant, et l'enfant a le droit d'avoir sa mère", a dit le juge.

La preuve dans cette affaire a per-

Un contrôle qui échappe à Ottawa

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. D. MacDonald, a rappelé que les importations de pétrole canadiennes ne pouvaient être contrôlées par le gouvernement, car elles sont faites sur une base commerciale entre des compagnies.

Repondant à une question de M. El-dom Woolliams (PC—Calgary Nord), aux Communes, le ministre a signalé qu'il ne pouvait donc s'engager à ce que le prix du pétrole ne monte pas.

Avant-hier, la Commission canadienne de l'énergie a décidé de couper les exportations de pétrole vers les États-Unis, sous prétexte que les pipelines opéraient à pleine capacité.

Malgré cette décision, le ministre a refusé de s'engager à déposer les documents de la Commission nationale de l'énergie, pour savoir quelles études avaient été faites en ce domaine depuis les quatre dernières années.

Dans un autre ordre d'idée, le président de la Canadian Arctic Gas Study, M. William P. Wilder, a déclaré à Washington que le gaz naturel, qui serait transporté de l'Arctique par un pipeline, dont la construction atteindrait \$5 milliards, serait dirigé principalement vers les marchés américains et pourrait augmenter les réserves disponibles aux États-Unis d'au moins six pour cent.

Il a par contre insisté pour que les études sur le projet soient à ce que le pipeline réponde également aux besoins du Canada.

M. Wilder, président de l'association nouvellement réorganisée de 25 compagnies canadiennes et américaines, a fait ces déclarations devant un groupe de hauts fonctionnaires américains. Le gaz naturel pourra être acheminé à partir du delta du Mackenzie au Canada vers le milieu de 1977.

Encore beaucoup à faire pour les provinces de l'Atlantique

HALIFAX (PC) — Seul un développement économique vigoureux pourra permettre aux provinces de l'Atlantique d'atteindre leur but d'offrir des services publics correspondant à la moyen-

Ottawa promet d'intervenir

OTTAWA (PC) — "Si les réductions tarifaires, imposées par le budget du 19 février dernier, nuisent aux producteurs agricoles, nous les supprimerons aussi rapidement qu'elles ont été imposées".

C'est ce qu'a déclaré en substance, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, qui tentait de refréner le mécontentement des producteurs canadiens.

Prenant la parole devant les membres du Conseil canadien des agriculteurs, M. Whelan a soutenu que l'abaissement des tarifs aurait un léger effet sur les subventions accordées aux agriculteurs.

Cependant, à trois reprises, il a affirmé que si la baisse des tarifs se révélait néfaste, il n'hésiterait pas à recommander l'imposition des tarifs antérieurs.

Dans son budget, le gouvernement propose d'éliminer les tarifs douaniers sur les fruits et légumes durant la saison morte au Canada. Les tarifs réguliers seront toutefois réappliqués lorsque les producteurs canadiens réapparaîtront à nouveau sur le marché.

Des membres du Conseil et plusieurs représentants de l'industrie agricole avaient décidé, au cours de la journée de mardi, d'organiser une marche, sur le Parlement d'Ottawa en signe de protestation contre la réduction des tarifs douaniers.

Selon les producteurs, la mesure gouvernementale nuit à l'industrie agricole au lieu de la protéger. Pourtant, a affirmé, M. Whelan, cette réduction devrait, à la longue, profiter aux Canadiens, car ils s'introduiraient plus aisément sur le marché des exportations.

Le ministre a promis de s'entretenir avec son collègue des Finances, M. Turner, au sujet de l'inquiétude formulée par les producteurs agricoles. A part quelques produits, rappelés que les tarifs douaniers touchant la plupart des exportations agricoles seront dorénavant indexés à la fluctuation des prix.

Dix otages aux mains d'Indiens au Sud-Dakota

WOUDERKNEE (AFP) — Des coups de feu ont retenti hier en fin de matinée dans le village de Wounded Knee (Dakota du Sud) où des Indiens du Mouvement indien américain retiennent depuis mardi soir dix otages.

Un porte-parole du mouvement, Clyde Bellecourt, a déclaré que les Indiens avaient tiré des coups de semonce contre des voitures qui tentaient de traverser le petit village. Les agents du FBI, qui cernent la localité, ont répondu aussitôt, a-t-il ajouté en précisant qu'il n'y avait eu aucun blessé des deux côtés et que peu après, les forces de l'ordre et les Indiens s'étaient mis d'accord pour cesser le feu. Un des dirigeants de l'AIM, M. Camp Carter, a donné une version un peu différente des faits en déclarant que les Indiens avaient ouvert le feu sur un petit avion de tourisme qui volait à leur avis trop bas.

Les insurgés, qui sont au nombre de 200 environ, demandent notamment que deux enquêtes soient menées, l'une sur les activités du bureau fédéral des Affaires indiennes à l'égard des Sioux Ogallala, et l'autre sur l'application des traités passés entre le gouvernement fédéral et les nations indiennes.

Un délai au rapatriement

OTTAWA (CP) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a affirmé à nouveau mardi aux Communes que si les troupes canadiennes doivent se retirer du Vietnam, le gouvernement étudiera l'opportunité d'attendre une période de trente jours avant de les rapatrier, pour laisser à un autre pays le temps d'y expédier des troupes.

C'est le député conservateur Claude Wagner, de Saint-Hyacinthe, qui avait demandé au premier ministre si le gouvernement avait décidé de prolonger de soixante à 90 la période de la présence des soldats canadiens au Vietnam.

La question du député de Saint-Hyacinthe faisait suite aux déclarations formulées la veille à Paris par le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui avait mentionné une période initiale de 90 jours.

Le député conservateur a également demandé que l'on assure le maximum de sécurité aux journalistes canadiens qui travaillent au Vietnam. Il faisait allusion au photographe Peter Bregg, de la Canadian Press, qui a été détenu brièvement par la police de Saigon.

Le premier ministre a rétorqué qu'à son avis les responsables faisaient tout en leur pouvoir pour protéger les représentants de la presse, "et plus particulièrement mon ami Peter Bregg".

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



Ottawa interviendra encore en faveur de la firme Michelin

OTTAWA (PC) — Le Canada tente de négocier avec les États-Unis relativement à la décision qu'ils ont prise d'assujettir à une surtaxe les pneus qui entrent chez eux en provenance des usines Michelin en Nouvelle-Ecosse, mais il se pourrait fort bien qu'il soit nécessaire d'aller devant les tribunaux, a déclaré le ministre du Commerce, M. Alastair Gillespie.

Ottawa a envoyé à Washington une note dans laquelle il réclame des négociations à ce sujet, mais les États-Unis n'ont pas encore répondu et le Canada va de nouveau s'adresser à eux pour obtenir une réponse, a ajouté M. Gillespie.

Le ministre du Commerce répondait alors aux Communes à des questions qui lui avaient été posées, notamment

Les Indiens aux études

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires indiennes a laissé savoir que 59 289 enfants indiens fréquentaient l'école élémentaire au cours de l'année 1971-1972.

Selon un document déposé, hier aux Communes, à la suite d'une question de M.D. Orlow (NPD-Winnipeg-Nord), 9 613 Indiens fréquentaient les écoles secondaires et 1 481 des écoles spéciales.

Par ailleurs il y avait 589 enfants inscrits dans les universités, 562 en formation professionnelle, 15 en soins infirmiers et 63 en formation des maîtres.

En pourcentage, 86,3 pour cent de la population indienne fréquentait l'école élémentaire, comparativement à 63,9 pour cent à l'ensemble du Canada et 13,7 pour cent au secondaire, comparativement à 31,1 pour cent pour le reste du Canada.

Les consommateurs doivent se méfier des banques de données

OTTAWA (PC) — Selon l'Association des consommateurs du Canada, il est temps que les consommateurs prennent conscience de la somme et de l'accessibilité de l'information qui est accumulée dans les banques de données, à leur sujet.

La présidente Maryon Brechin, de Toronto, est d'avis que le consommateur devrait réclamer des garanties pour s'assurer que les informations le concernant ne tombent pas entre des mains non autorisées.

Mme Brechin a fait cette mise en garde à l'occasion de la Semaine du Consommateur au Canada, qui débute aujourd'hui et dont le thème porte sur l'intrusion dans la vie privée.

Mme Brechin n'hésite pas à qualifier d'effrayante la perspective d'une information qui porte sur tous les sujets, de la santé au crédit, information qui est accumulée dans une banque de données et qu'un certain nombre de personnes et d'organismes peuvent consulter.

Elle explique que son association se préoccupe du fait que les consommateurs ne sont pas conscients de la quantité d'information qui est recueillie à leur sujet et des ennuis que cela peut représenter.

La présidente de l'ACC donne un exemple. Monsieur X se fait traiter par un médecin; il doit déménager dans une autre ville. Là, un autre médecin pourra obtenir immédiatement son dossier, par la simple pression d'un bouton. C'est un avantage. Mais si les compagnies d'assurance ou le gouvernement peuvent également presser le bouton et recueillir la même information, alors là il s'agit d'une invasion dans la vie privée.



Les Editions du Jour annoncent le lancement de **Quand les québécois en fleurs** par Albert G. Paquette, sur notre photo, dans la collection "Proses du Jour".

De l'invention, de la verve, le rebondissement perpétuel d'une pensée qui jongle avec des mots magiques... Un des ensembles les plus truculents de la littérature québécoise. Voilà le monde où nous entraîne Albert G. Paquette. **Quand les québécois en fleurs** par Albert G. Paquette est en vente au prix de \$3.50.

par le leader du NPD, M. David Lewis. "Nous ne voulons pas créer l'impression que nous pourrions, par des négociations, en venir à une entente, a-t-il dit. Il se pourrait fort bien que nous soyons obligés de nous adresser aux tribunaux et, alors, la route sera longue".

M. Gillespie avait déjà dit auparavant que la compagnie Michelin pouvait en appeler devant les tribunaux américains de la décision du gouvernement américain de l'assujettir à des droits supplémentaires.

Washington frappe d'une surtaxe les pneus Michelin qui sont fabriqués en Nouvelle-Ecosse et qui sont vendus aux États-Unis, parce que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ont aidé financièrement Michelin à construire deux usines en Nouvelle-Ecosse.

Le gouvernement américain trouve que les autorités canadiennes subventionnent de la sorte des exportations et il ne cache pas qu'il ne prise guère la chose.

Légère hausse

TORONTO (PC) — Quelques compagnies d'eau gazeuses viennent, pour la première fois en 50 ans, de hausser le coût du dépôt à payer pour les bouteilles en consignation.

La compagnie Canada Dry a annoncé qu'à compter d'ici hier que le deux cents de dépôt pour les bouteilles de six, dix et douze onces sera maintenant de cinq cents. Pour les bouteilles de 28 et 30 onces, le dépôt qui était de cinq cents passe à 10 cents.

Cette hausse, a déclaré M. E.B. Walker, vice-président de Canada Dry, est imposée dans le but d'inciter les enfants à retourner les bouteilles au magasin.

Faites lire dans votre main lors du dîner à la chandelle au

Maharajah Restaurant

2124 Drummond 844-5702

Stationnement gratuit à l'intérieur

Librairie

Encyclopédique

Librairie Ancienne et Moderne

GRANDE VENTE ANNUELLE

Encore pour quelques jours seulement

50%

sur tout sauf

- formats de poche
- dictionnaires
- canadienne neuf et ancien
- Nouveautés

Vaste choix dans toutes les disciplines.

VENEZ VITE PENDANT QUE LE CHOIX EST À SON MEILLEUR!

Offre gigantesque de livres anciens offerts à des prix incroyables: 50%-1.

1635, rue ST-DENIS, métro Berri 845-0911

Menus à prix fixe

Faites votre choix

Choix de :

Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
1/2 Doz. Escargots à la Provençale
ou à la Bourguignonne
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon, au Gratin
Vichyssoise

Choix de :

Petons de Digby, Sauce Tartare
Eperlans de l'Atlantique, Meunière
Filet de Perche Océan, Grille
Croquettes au Thon, Sauce du Chef
Filet de Sole, Frit,
Pâtisserie

Choix de :

Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
Coquetel de Crevettes

Choix de :

Soupe à l'Oignon, au Gratin
Soupe aux Huîtres, Crèmeuse,

Choix de :

Daurade de Floride filetée
Sauté aux Champignons
Sole Anglaise, Meunière
Steak Minute, Maître d'Hôtel
Scampi

Cuisses de Crabes Alaska Grillées, Beurre Fondu

Choix de :

Pâtisserie
Meringue Glacée

cher Desjardins

1175 rue Mackay, Montréal
RESERVATIONS: 866-9741

VENTE D'INAUGURATION

COMPLETS FAITS SUR MESURES

VALEUR JUSQU'À \$125.

réduits pour notre vente d'inauguration

à un prix aussi bas que **\$89⁵⁰**

Magnifique assortiment de motifs et de tissus traditionnels et avant-gardistes



CONFECTION

Léo Vadeboncoeur LTÉE.

1285 RUE LABELLE MONTREAL

Tél. 288-6153

Stationnements gratuits coin Berri et Ste-Catherine

Auparavant chez H. Prévost Ltée, coin Ste-Catherine et St-Denis

L'erreur de Trudeau a été de s'inspirer de Munich, dit Bourassa

par Pierre-O'Neill

QUÉBEC — Selon le premier ministre, M. Robert Bourassa, c'est parce que Ottawa s'est inspiré du modèle allemand qu'il a conclu à un déficit si considérable pour les jeux Olympiques de 1976.

Interrogé à l'Assemblée nationale sur la déclaration de M. Trudeau prévoyant un déficit dépassant \$170 millions, M. Bourassa a expliqué que le fédéral a fait l'erreur de calculer le déficit à partir du modèle des jeux de Munich et il croit qu'il y a lieu d'être plus confiant que le fédéral en calculant les montants sur une base strictement locale.

Le premier ministre faisait observer que cet optimisme ne tenait pas compte des avantages qui pouvaient découler pour le gouvernement du Québec, non plus que de l'évolution de la situation d'ici 1976 et du contexte nord-américain.

Rappelant encore que \$200 millions sont venus à Munich uniquement par la vente des médailles olympiques, comptant davantage sur les rentrées fiscales directes et indirectes, sur les avantages

Voir page 6 : L'erreur

10 syndicats déboutés en Cour suprême

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a rejeté la requête pour autorisation d'appeler de la condamnation d'outrage au tribunal impliquant 44 syndicats et 10 syndicats de différents hôpitaux du Québec.

Ainsi, les syndicats qui avaient refusé d'obtempérer à des injonctions émises par les juges Pelletier et Bergeron, de la Cour suprême du Québec, en avril dernier, devront payer les amendes variant entre \$1,400 et \$5,000.

Quant aux individus, les amendes varient entre \$500 et \$1,500.

La Cour d'appel, le 13 novembre, avait maintenu le verdict mais diminué la sévérité des peines imposées aux syndicats. Les syndicats, pour leur part, n'avaient pas obtenu de réduction d'amendes.



La police a ordre de sévir dès aujourd'hui contre les conducteurs d'automobiles dont les plaques n'ont pas été renouvelées. Lundi, on estimait à 300.000 Québécois le nombre de ceux qui avaient encore à se procurer les plaques de 1973. Bon nombre de ces retardataires encombraient hier les voies d'accès aux bureaux d'enregistrement de Montréal; patients, ils s'entassaient (notre photo) dans l'escalier du bureau du boul. Dorchester, coin Amherst. (Photo Le Devoir, Alain Renaud)

Décision de l'UQAM

La session d'hiver 73 est prolongée jusqu'au 25 mai

par Gilles Provost

L'Université du Québec à Montréal a décidé hier soir de prolonger d'une période de cinq semaines, soit jusqu'au 25 mai, la session d'hiver 1973 actuellement en cours, mais sérieusement compromise par la situation qui prévaut à l'UQAM depuis quelque temps.

C'est la décision à laquelle en est venu hier soir le conseil d'administration de l'institution.

Un porte-parole de l'UQAM a déclaré que les dirigeants de l'Université avaient aussi décidé de maintenir ou annuler les activités ou cours à compter de demain, selon que l'enseignement aura lieu ou n'aura pas lieu, ce qui revient à dire que, selon que les professeurs donneront ou ne donneront pas leurs cours, les activités ou cours seront ou ne seront pas crédités.

Les activités ou cours qui auront lieu à compter de demain "pourront être validés par la commission des études, à condition que les modalités de réaménagement des activités ou cours fassent l'objet d'un rapport écrit dans les 24 heures de la reprise des cours".

Enfin, a fait savoir le porte-parole de l'UQAM les étudiants qui auront déboursé des frais pour les cours annulés se seront remboursés intégralement.

A l'université de Montréal, le bureau de régie étudiait hier soir les moyens

à prendre pour se débarrasser des "éléments réfractaires" qui s'opposent à la libre circulation sur le campus". Les facultés des sciences sociales et de lettres étaient tout à fait paralysées et les cordons d'étudiants postés aux entrées interdisaient l'accès des lieux aux professeurs et au personnel de soutien.

A l'Université du Québec à Montréal, les professeurs tenaient des journées d'étude.

Il semble pourtant qu'un certain nombre de cours ont pu être donnés dans divers pavillons. Le porte-parole de l'université, M. Marcel Gagnon, parle d'une "cinquantaine de cours qui auraient impliqué presque un millier d'étudiants". Dans certains cas, des groupes de protestataires ont envahi les locaux, provoquant le tumulte. Les agents de sécurité sont alors intervenus pour expulser tout le monde.

Voir page 6 : Sur le front

aujourd'hui

A 11h30, conférence de presse de M. Clément Vincent, député de Nicolet et ancien ministre de l'Agriculture du Québec, à la salle de conférence du conseil exécutif, sur la politique agricole du ministre Toupin.

A 12h30, M. Jack W. Chivers est conférencier au déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis International, au 1080 Côte du Beaver Hall.

A 15h, conférence de presse à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal, relativement au projet de loi destiné à légaliser la pratique de la chiropraxie au Québec.

A 17h30, M. Aubert Ouellet, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires sociales, assiste à une réception en l'honneur du 50ème anniversaire de la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, à la salle Dulon de l'auberge Le Vieux Saint-Gabriel, à Montréal.

A 18h, réception à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts pour souligner la nomination de M. Alfred Rouleau, président du mouvement des caisses populaires Desjardins, au titre de "Canadien français 1972".

A 19h30, conférence de M. George Reisman, professeur à l'université St. John de New York, à la salle 210 de l'édifice Leacock de l'université McGill. Sujet: "le capitalisme, remède contre le racisme".

Par le "démérite", tout conducteur condamné sera fiché et sanctionné

Chaque détenteur d'un permis de conduire, au Québec, est exposé, à compter d'aujourd'hui, à l'ouverture d'un dossier noir à son nom: il y a au moins 28 "fautes" à ne pas commettre mais elles sont déjà prévues par le Code de la route ou le Code criminel.

Le "démérite", accepté déjà par l'arrêté en conseil no 3128 du 25 octobre 1972, stipule qu'à partir du 1er mars 1973, toute condamnation pour non respect des articles de ces codes, visant la conduite d'un véhicule automobile, pourra constituer un dossier justifiant une suspension de trois, six ou douze mois suivant le cas.

Le dossier de démerite ou la décade infligée à un conducteur vaut en théorie pour deux ans, délai au-delà duquel chacun repart à zéro.

Ce nouveau dispositif étaye l'article 26 du Code de la route (sur les pouvoirs du directeur du Bureau des véhicules automobiles, M. Ghislain Laflamme), l'article 5 de la Loi des transports et l'article 25 de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile. A Québec, hier, un porte-parole du service des préposés à la suspension des permis, M. Georges Vézina, expliquait que la banque de données sera alimentée par les rapports en provenance de tous les greffes de cour, tant au Québec que dans les autres provinces canadiennes.

En mettant en place ce régime de démerite, le gouvernement du Québec entend contraindre la vague d'accidents au Québec et — à moyen terme peut-être et en guise de corollaire — faire baisser les primes exigées par les compagnies d'assurances.

Au chapitre 4 de l'arrêté en conseil, le directeur du bureau des véhicules automobiles reçoit le pouvoir de nommer des fonctionnaires qui pourraient entendre les conducteurs fautifs.

Le conducteur condamné aurait alors à répondre à une question de ce genre: "Avez-vous des raisons à invoquer pour que votre permis de conduire ne soit pas suspendu?" Le fonctionnaire aurait alors le choix entre six recommandations à faire au directeur Laflamme: radiation du permis pour 30 jours, restriction additionnelle pour autorisation à conduire, ou encore permis spécial ne valant que pour les courses reliées au gagne-pain — on prévoit même que le fonctionnaire pourra recommander de diriger ce conducteur vers une école de conduite automobile.

Puisqu'il faut un certain temps pour "roder" le système, explique M. Vézina, le directeur n'a pas encore nommé ces "commissaires" au démerite. Ainsi, le conducteur pris en faute recevra un avis écrit sur le nombre de points inscrits à son dossier. A noter que la personne qui ne possède pas de permis est aussi sujette à la constitution d'un dossier de démerite: les mêmes sanctions sont prévues et le bureau ne pourra émettre de permis au nom de cette personne tant que la "suspension" reste en vigueur. Les inscriptions au dossier peuvent aussi être faites en fonction de dispositions énoncées dans des règlements municipaux (ou de communauté urbaine ou régionale).

Lorsqu'une personne est condamnée pour avoir contrevenu au Code criminel ou au Code de la route, un certain nombre de points sont inscrits à son dossier. Voici la liste des infractions et des points de démerite qu'elles entraînent:

- 12 points: négligence criminelle entraînant la mort ou des lésions corporelles; homicide involontaire;
- 9 points: négligence criminelle;
- 8 points: délit de fuite ou conduite d'un véhicule durant une suspension ou une interdiction;
- 7 points: conduite dangereuse;
- 6 points: conduite avec facultés affaiblies;
- 5 points: refus de subir le test de l'ivresse, en cas de conduite pour un pari ou un enjeu, en cas de refus de remettre le certificat ou les plaques d'immatriculation, en cas de refus de remettre le permis de conduire;
- 4 points: la garde d'un véhicule avec facultés affaiblies, l'omission de faire un signal obligatoire, d'arrêter lorsqu'un autobus scolaire est immo-

lisé, de se conformer à des signaux lumineux, la vitesse induite ou la conduite imprudente;

● 3 points: dépassement interdit, omission de se conformer aux signaux de passage à niveau, de se conformer à un arrêt obligatoire;

● 2 points: occupation de la banquette avant d'un véhicule par plus de 3 personnes.

Le mécanisme de démerite joue à trois niveaux d'intervention.

1) Si un conducteur accumule 6, 7 ou 8 points, il reçoit un avis écrit du directeur du Bureau des véhicules (l'omission de cet avis ne signifie pas toutefois que le dossier reste vierge).

2) Pour 9, 10 et 11 points de démerite, le même avis écrit est prévu, avec mention du pouvoir qu'a le directeur de suspendre le permis. C'est à ce niveau que joue la convocation "par lettre recommandée": tel fonctionnaire entendra le

contrevenant et fera des recommandations qui ne lient pas nécessairement le directeur — sauf s'il est spécifiquement recommandé de suspendre le permis (la période maximum est alors de 30 jours de suspension).

3) Dans la procédure prévue lorsque 12 points ou plus sont versés au démerite d'un conducteur, il y a automatiquement suspension du permis pour une période de trois mois. Dans les cas de récidive (à l'intérieur des 24 mois qui suivent une première suspension), le directeur doit suspendre le permis pour six mois, s'il s'agit d'une deuxième offense, pour 12 mois si c'est une troisième condamnation entraînant 12 points ou plus de démerite.

Si une condamnation porte sur plusieurs des 28 fautes prévues, les points s'accumulent en conséquence (il ne peut

Voir page 6 : Le conducteur

AVIS D'INTÉRÊT JURIDIQUE

La Loi de l'assurance-maladie du Québec permet au bénéficiaire de cette Loi de choisir le professionnel de la santé de son choix (médecin omnipraticien ou spécialiste, chirurgien-dentiste, optométriste ou autres). Le régime d'assurance-santé animale permet de même au cultivateur de choisir le médecin vétérinaire de son choix.

La loi de l'aide juridique (Bill 10) votée en juillet dernier par l'Assemblée Nationale du Québec permet également au bénéficiaire de cette Loi de choisir lui de même l'avocat qui assurera la défense de ses droits.

Par son refus de mettre en application l'article 52 de la Loi de l'aide juridique et de tenir avec la Fédération des avocats du Québec les négociations préalables requises, le Ministre de la Justice fait que le libre choix de l'avocat prévu au Bill 10 est actuellement inexistant.

Ceci est un avis publié par la:

FÉDÉRATION DES AVOCATS DU QUÉBEC

500 Place d'Armes, suite 1155,

Montréal 126, Québec, - 842-4315

- L'EXODE VERS LES COLLÈGES PRIVÉS
- AVEZ-VOUS VU PASSER LA RÉFORME ÉLECTORALE?
- LES DROITS DE "L'HOMME EN DEVENIR"
- L'ARTISTE: UN HOMME DE LA COMMUNICATION

DANS LE NUMÉRO DE FÉVRIER DE

Maintenant

En vente dans les kiosques et les librairies

Je désire recevoir MAINTENANT
Abonnement ordinaire \$7. ☐
Abonnement étudiant \$5. ☐

REVUE MAINTENANT,
9820, Jeanne-Mance
Montréal
739-2758

Nom
Adresse

RAPIDE

Confirmation instantanée

877-4032

Télex: 05-25505

St-Jean, T.-N. Hôtel Newfoundland
Halifax Hôtel Nova Scotian
Moncton Hôtel Beauséjour
Montréal Le Reine Elizabeth
Ottawa Château Laurier

(sans frais)
Winnipeg Hôtel Fort Garry
Saskatoon Hôtel Bessborough
Edmonton Hôtel Macdonald
Jasper Le Jasper Park Lodge
Vancouver Hôtel Vancouver
*administré par Hilton Canada

hôtels CN

VENTE DE MARS

VOUS PAYEZ \$12. AU LIEU DE \$20.

RÉDUCTION DE

40%

SUR \$20.

RÉDUCTION DE 40% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$20. AU MAGASIN SEULEMENT

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67 Ste-Catherine ouest

Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs garantie 10 ans

Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.

7469, 18e Ave. Est. 721-0947

Nous nous occupons aussi de remboursement

PRIX MÉDICIS UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL MARIE-CLAIRE BLAIS ILLUSTRATIONS DE MARY MEIGS

VIENT DE PARAÎTRE... **UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL** roman de Marie-Claire Blais

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

• Une édition semi-luxe de ce grand classique de la littérature québécoise.

En vente partout au prix de \$8.00 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

ÉDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Les prophètes de malheur auront-ils tort?

S'il faut en croire le chapitre incomplet mais fort instructif que la commission Gendron consacre à l'avenir des principaux groupes linguistiques au Québec, il se pourrait qu'après tout, le Québec, et même la région et la ville de Montréal, voient leur caractère français non seulement se maintenir mais même s'accroître au cours des vingt prochaines années.

Depuis quelques années, des prophètes de malheur brandissent des données apocalyptiques tendant à montrer que, dans un quart de siècle, la région de Montréal, sinon tout le Québec, aura cessé d'être majoritairement française. Or, la commission Gendron a fait réaliser à ce sujet plusieurs études. Pour peu qu'elle en ait utilisé judicieusement les fruits, ces études tendent à montrer qu'en 1991, la proportion des francophones tant à Montréal que dans l'ensemble de la province pourrait bien être plus forte qu'elle ne l'était au recensement de 1971.

Pour en arriver à ce pronostic, la commission a suivi un long cheminement qui passe par l'examen de quatre facteurs distincts mais complémentaires. Il faut sans doute se méfier des prévisions des démographes, ne serait-ce que parce qu'elles varient beaucoup de l'un à l'autre. On doit néanmoins reconnaître qu'au premier abord, le raisonnement de la commission ne manque pas de vraisemblance. S'il devait s'avérer juste, il expliquerait à tout le moins, sans nécessairement la justifier, la conclusion plus placide du rapport au sujet du bill 63.

L'avenir démographique du Québec et des familles culturelles qui le composent dépend, soutient la commission Gendron, du jeu combiné de quatre facteurs: la mortalité, la fécondité, les transferts linguistiques, les migrations. Or, il semble bien que l'avenir linguistique du Québec soit destiné à se jouer surtout autour des deux derniers et que, dans cette perspective, il faille plutôt se garder des prédictions trop pessimistes.

La mortalité, rappellent les commissaires, n'aura, en toute hypothèse, qu'un impact limité. Elle a beaucoup baissé depuis un siècle. Selon toute apparence, on touche maintenant une sorte de plafond. Les progrès ne semblent pas devoir aller beaucoup plus loin. Cette perspective vaut pour tous les groupes, vu que tous sont appelés à bénéficier de plus en plus des progrès de la médecine et des conditions de vie.

De la natalité, il a été fortement question ces dernières années. Les commissaires ne manquent pas d'entourer à leur tour les constatations mille fois faites autour du déclin de la natalité chez les francophones. A cela, les commissaires ajoutent cependant des nuances importantes. Le taux de natalité est peut-être tombé à 15,3% au Québec, soit le taux le plus bas de tout le Canada en 1970. Mais on note en retour deux phénomènes significatifs. D'abord, c'est au Québec

que l'on a observé, depuis trois ans, la plus forte augmentation dans le nombre des ménages: cela laisse présager une certaine reprise de la natalité. Deuxièmement, le taux de natalité des francophones québécois, s'il est inférieur à celui des néo-Canadiens, reste supérieur à celui des anglophones: cela permet de supposer qu'il ne se produira point, de ce côté, de modifications radicales de l'équilibre linguistique dans l'avenir prévisible. La dénatalité affecte gravement, il est vrai, la place du Québec dans l'ensemble de la population canadienne. Ajoutée au déficit des migrations nettes qui s'accumule depuis quelques années, elle imprime à notre population un rythme de croissance dangereusement inférieur à celui de l'Ontario. Au plan interne, cependant, il ne semble pas qu'il faille attendre de cette source des effets perturbateurs sur l'équilibre des groupes linguistiques.

Quant aux transferts linguistiques, c'est-à-dire aux phénomènes de passage d'un groupe linguistique à un autre, ils jouent, à n'en pas douter, en faveur du groupe anglophone. De 1931 à 1961, on a dénombré au Québec 169,196 cas de personnes qui, se rattachant par leur origine ethnique à un groupe autre que le groupe français ou le groupe britannique, inscrivent néanmoins le français ou l'anglais comme leur langue maternelle. Or, ces transferts se sont effectués, dans une proportion de plus deux contre un, en faveur du groupe anglophone. Les données que résume la commission Gendron remontent aux années qui ont précédé 1961. Il est facile de concevoir que, depuis ce temps, la situation s'est probablement aggravée.

La commission note, par ailleurs, non sans raison, qu'il faut éviter de confondre à cet égard des réalités qui exigent d'être distinguées. Ainsi, par exemple, on a beaucoup parlé des enfants d'immigrants qui s'inscrivent en masse dans les écoles anglaises. Or, ce n'est pas être traitre que de constater que ce fait ne rend pas compte de toute la réalité. Chez les Italiens, le mariage est aussi un facteur très important d'orientation culturelle: or, les mariages d'Italiens avec des francophones sont deux fois plus nombreux que les mariages avec des anglophones. De même, l'on sait (la commission Gendron ne fait ici que répéter la CECM) que de nombreux parents inscrivent leurs enfants à l'école anglaise sans que, pour cela, la langue de Shakespeare soit nécessairement la langue du foyer.

En tenant compte de tous les facteurs mesurables, le chercheur Maheu établit, selon la commission, à un niveau très réduit (+4,2% pour les anglophones, +2% pour les francophones) l'apport que chaque groupe dominant peut retirer d'ici 1991 de l'assimilation des néo-Canadiens. Le nombre des immigrants est tout simplement trop faible depuis quelques années pour que l'orientation

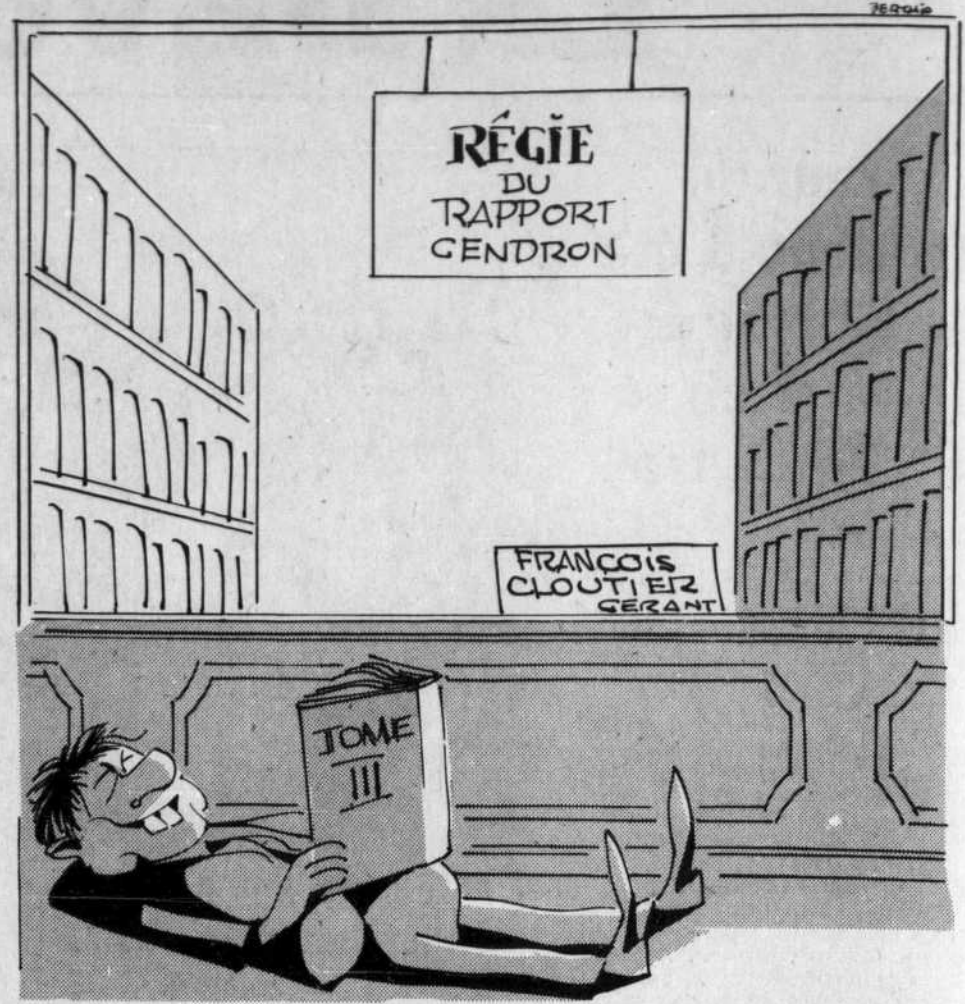
culturelle de ceux qui sont déjà là puisse avoir un impact tragique sur l'équilibre des forces linguistiques en présence.

Reste le quatrième facteur: les mouvements migratoires. A juste titre, la commission souligne que ces mouvements dépendent de facteurs économiques et politiques qui débordent largement les capacités prévisionnelles de n'importe quelle discipline. Si le passé récent doit cependant servir d'indicateur, il n'y a pas lieu de prévoir à ce chapitre d'accroissements spectaculaires au Québec. Depuis cinq ans, le Québec tire de l'aile en matière de mouvements migratoires. Après avoir pendant des années enregistré chaque année un surplus en matière de migration nette, il subit depuis 1967 un déficit annuel moyen de 13,000 unités. Même si les départs affectent le groupe francophone dans une mesure plus forte qu'on ne le croyait (près de 11,000 familles francophones seraient parties du Québec dans les neuf premiers mois de 1971), il implique au premier chef, comme il fallait s'y attendre, les anglophones (15,809 familles anglophones auraient quitté le Québec du 1er mars au 1er novembre 1970 et 18,874 seraient parties entre le 1er janvier et le 1er octobre 1971). A ce chapitre, c'est plutôt le groupe anglophone qui fait des pertes: cela a d'ailleurs été confirmé par les statistiques que publiait LE DEVOIR il y a quelque temps sur les inscriptions aux écoles publiques de l'île de Montréal.

Tenant compte du jeu combiné des quatre facteurs, la commission Gendron, devant cinq hypothèses différentes préparées par le chercheur Maheu, a jugé devoir retenir l'une des plus tempérées, soit celle qui prévoit qu'en 1991, la proportion des francophones sera passée de 80,7% à 82,1% pour l'ensemble du Québec, de 64,2% à 71,2% pour la région métropolitaine, et de 61,2% à 65,5% pour l'île de Montréal.

A moins que la commission Gendron n'ait fait tenir aux chiffres dont on l'a saisi un langage tout autre que celui qu'ils devaient avoir, ses pronostics devraient nous inciter à un réveil salutaire. En excluant l'hypothèse de mouvements migratoires massifs qui ne semblent guère prévisibles, l'équilibre linguistique de la population est appelé, selon toute apparence, à se maintenir, voire à connaître un léger déplacement en faveur du groupe francophone. Mais cela n'est, à bien des égards, qu'un mirage. Si la situation continue d'évoluer comme elle l'a fait ces dernières années, nous continuerons surtout de perdre du terrain en comparaison avec l'Ontario. Nous serons un tout petit peu plus homogènes entre nous, mais nous serons aussi plus faibles dans le grand tout nord-américain.

Claude RYAN



Livre-mort

lettres au DEVOIR

Une contestation étrange au Conservatoire de musique

Nous voulons répondre à l'article paru dans Le Devoir du jeudi 22 février 1973 au sujet de la grève des étudiants de la classe d'histoire de la musique au Conservatoire de Montréal. Puisque l'opinion publique est maintenant alertée au sujet de cette grève, il est de notre devoir, à nous, étudiants de Mlle Andrée Desautels, de faire connaître la vérité. Il faut tout d'abord préciser que la classe d'histoire se divise en deux groupes: les manifestants qui ont déclenché cette grève et les contre-manifestants, on l'appelle nous qui écrivons cette lettre.

Nous nous opposons radicalement à ce mouvement de grève et surtout à la manière insultante et injuste dont elle a été faite. Ces manifestants ne sont pas représentatifs de la classe d'histoire, et nous citons Jean-Pierre Brunet, président de l'Association des étudiants du Conservatoire de Musique de Montréal, qui dit: "que ces élèves sont mécontents de leur professeur". Ce ne sont pas tous les élèves puisque, dans la semaine du 5 février, semaine où fut déclenchée cette soi-disant grève, Mlle Andrée Desautels a donné ses cours et dans chaque classe des étudiants sont venus assister à ses cours; donc il n'y a eu qu'une grève partielle. M. Jean-Pierre Brunet n'est donc pas le porte-parole de tous les étudiants de la classe d'histoire de la musique et de plus il n'a jamais été son élève. Quant au programme d'histoire de la musique, il faut préciser qu'il fut établi et rédigé par Mlle Desautels et que ce programme fut d'abord approuvé par le comité d'études, par un paragraphe et signé par M. Victor Bouchard, à l'époque (1970) directeur général.

Et lorsque les étudiants contestataires notent que le programme d'histoire de la musique: "n'a jamais été suivi par Mlle Andrée Desautels" il faut préciser que lorsque Mlle Desautels a établi ce programme qui va du IVe siècle avant J.C. jusqu'à nos années 1910 pour trois (3) années et jusqu'à aujourd'hui pour ceux qui poursuivent leur concours et des recherches, elle a toujours soutenu

haïté qu'on lui accorde un assistant pour l'aider à réaliser ce programme, ce qui n'est pas le fait actuel. C'est un tour de force pour Mlle Desautels que d'appliquer le programme à raison de trois heures et vingt minutes de cours par classe de programme différent, par semaine, pendant deux sessions de quinze semaines chacune par année, durant trois années.

Lorsque l'association des étudiants précise: "nous avons les preuves que les étudiants finissent le cinquième cycle avec Schubert" donc que la période du XXe siècle n'est pas abordée, ceci est également faux, car Mlle Desautels a donné comme sujet de thèse-concours à un de ses étudiants de faire l'étude comparée de l'œuvre de piano de Debussy et Ravel et pour lequel il a obtenu le Premier Prix d'histoire de la musique en mai 1971 à l'unanimité par un jury extérieur au Conservatoire, que Mlle Nicole Labelle a rédigé un essai sur la Messe de Stravinsky, pour lequel elle a obtenu le Certificat d'études supérieures en histoire de la musique en mai 1972 et qu'elle rédige présentement une thèse sur l'œuvre de Stravinsky qu'elle doit présenter à son concours en mai 1973, qu'une des élèves-manifestantes a un essai à faire sur Bartok pour l'obtention de son certificat d'études en mai 1973.

Ceci prouve que la période du XXe siècle n'est pas négligée par Mlle Desautels et que les étudiants ne sont pas laissés à eux-mêmes pour rédiger ces travaux car Mlle Desautels sait nous donner les directives et nous guider judicieusement dans nos recherches.

Lorsque les étudiants contestataires affirment que le cours de Mlle Desautels, se présente: "comme une séance de lecture de notes", ceci est également faux car le cours de Mlle Desautels est basé sur l'étude et l'analyse d'œuvres à travers l'histoire à l'aide de partitions et du disque, et les examens de chaque session sont basés sur des analyses auditives. Quant à l'affirmation de ces mêmes élèves: "qu'ils obtiennent rarement une réponse valable à leurs questions durant ses cours",

ceci est faux car Mlle Desautels est un professeur compétent et qualifié qui a toujours su répondre avec clarté et précision aux questions valables et pertinentes des étudiants en ce qui concerne la musique.

Lorsque les étudiants énumèrent leurs griefs, ils mentionnent qu'en novembre ils réclamaient que la discothèque soit remise en état de fonctionnement. Il faut préciser que Mlle Desautels, constatant l'état d'urgence de ce fait pour ses étudiants en histoire de la musique, a mis sur pied, en accord avec l'administrateur, une salle d'écoute réservée pour tous ses élèves d'histoire de la musique en décembre, afin qu'ils puissent préparer leurs examens de janvier, en établissant conjointement avec les étudiants un système horaire d'écoute. Preuve de son intérêt envers les étudiants pour la réussite de leurs études.

Le public doit également savoir que sur 23 années d'enseignement marquées par la qualité, la compétence et le dévouement, Mlle Andrée Desautels a produit 22 diplômés qui se répartissent en Brevets d'aptitude pédagogique, en Certificats d'études supérieures en histoire de la musique, deux accessits et plusieurs premiers et seconds prix d'histoire de la musique et de musicologie, plusieurs parmi ceux-là occupent des postes de professeur dans les universités.

Sa compétence ne doit pas être mise en doute un seul instant par qui que ce soit. De plus, dans leur convention collective, tous les professeurs du Conservatoire ont voté de ne pas faire la grève et le lock-out. Pourquoi alors permet-on à un petit groupe d'élèves qui lisent la grève? Et nous posons alors la question: "Comment expliquer cette contestation?" car il est assez curieux de constater que les représentants de l'Association ont été reçus par la direction dans la semaine du 12 février en présence de Mlle Desautels et ont accepté les modalités d'adaptation de ce programme officiel.

Pour le groupe d'élèves de la classe d'histoire, Nicole LABELLE, Montréal, le 27 février 1973

Un médecin devant l'avortement

Je suis médecin, et comme tel je reconnais la nécessité (incontestable, mais en réalité assez rare) du véritable avortement thérapeutique — non pas de celui qu'on fait volontiers passer pour tel en fait situations qui ne mettent nullement en danger la vie ni même la santé de la mère. — Mais la campagne actuelle en vue de libéraliser encore plus le recours à l'avortement (en somme, de le permettre "sur demande"; pour toute raison de convenance que ce soit), en plus de fermer les yeux sur les risques de l'intervention elle-même pour la vie et la santé de la patiente, repose sur un certain nombre de prémisses qui me paraissent fausses. En voici quelques-unes:

1. "Le foetus n'est pas encore un être humain véritable, ce n'est qu'un être humain en puissance". Si on pose la question à un biologiste, il ne peut donner qu'une réponse: dès le moment de la conception, l'individu possède dans chacune de ses cellules la totalité des gènes et des chromosomes qui le caractérisent, qui font de lui, l'être distinct et unique qu'il est et qu'il sera toujours. Bien sûr, le foetus n'a encore rien réalisé de ce qu'accomplira plus tard l'homme ou la femme qu'il sera devenu au terme de son développement. C'est vrai aussi qu'il ne peut encore exister indépendamment de sa mère. Mais considérons le nouveau-né: existe-t-il un être plus dépendant de sa mère que le fœtus, si on ne le réchauffe pas et ne lui donne pas la tétée, il mourra sûrement. Où se situe donc la limite entre le non-humain et l'humain? En fait, le développement de l'être, depuis la conception jusqu'à la naissance et au-delà, est un processus continu.

2. "Toute femme a le droit de disposer de son corps". — ce qui, selon l'interprétation courante, signifie en outre que le médecin a le droit (quand ce n'est pas le devoir) d'intervenir sur ce corps. Mais à part le fait que le foetus, nous venons de le voir, n'est pas une sim-

ple partie du corps de sa mère, il reste que ce suppose "droit de disposer de son propre corps" n'existe tout simplement pas. Personne n'est autorisé, ni par la loi ni par la morale, à se trancher le gros orteil, par exemple, ou à engager un chirurgien à le faire sans raison médicale suffisante. Ce serait là une mutilation. Et dire que de l'inutile destruction d'un être en gestation? L'idée d'une intervention sur deux organismes normaux, qui se termine par la mort de l'un d'eux, est contraire à toutes nos notions sur la nature et le rôle de la médecine.

3. "L'avortement sur demande fait partie des droits de la femme". Pas si vite que ça. D'abord, plus de la moitié des foetus sont mâles; et puis, chacun d'eux a-t-il pas un père? Dire que les hommes n'ont rien à dire quant au sort de leur progéniture, qu'ils ne s'y intéressent pas, c'est faire du "chauvinisme féminin".

4. "L'avortement sur demande est nécessaire afin de freiner l'accroissement de la population et d'empêcher la naissance d'enfants non désirés". Deux fois bonnes en soi, et que tous doivent s'efforcer d'atteindre. Mais l'avortement semble un moyen bien négatif. Quelle est la réponse positive, constructive qu'il faut apporter à ces problèmes? Au départ, c'est la prévention des grossesses indésirées, non seulement par l'éducation et la dissémination des renseignements sur la fécondité et son contrôle, mais surtout en favorisant, chez les jeunes particuliè-

ment, et par l'exemple beaucoup plus que par la parole, une attitude de respect de l'autre et de responsabilité envers la vie et sa source — deux composantes indispensables de la sexualité humaine. C'est aussi la promotion d'une véritable politique sociale et familiale. Enfin, lorsqu'une femme ou une jeune fille ne veut ou ne peut garder l'enfant qu'elle mettra au monde, il faut lui donner toute la compréhension et l'assistance dont elle a besoin. Alors qu'il est si difficile aux jeunes couples de trouver un enfant à adopter et que, dans bien des cas, il leur faut attendre des mois ou des années, et même bien souvent s'en passer tout à fait, il est insensé de proposer l'avortement comme la seule issue.

5. "L'avortement sur demande est nécessaire afin de combattre la pollution". Voici bien la pire sorte de pollution: celles des idées. Combien professent cette énormité et pourtant continuent de conduire une voiture, tout en sachant que celle-ci consomme beaucoup plus d'oxygène et souille beaucoup plus l'environnement qu'un être humain ne le fait? Ce genre d'argument met la charnue devant les bœufs: on confond le moyen et la fin. Car la fin de tout ce soi qu'on prend de l'environnement, c'est le bien-être des hommes. Est-ce en les détruisant qu'on assure ce bien-être? Le dire, c'est assimiler l'être humain à l'ordure.

Paul de BELLEFUELLE, département de pédiatrie, Hôpital Général d'Ottawa, Ottawa, le 27 février 1973.

La cablodistribution

Réplique de L'Allier à Gérard Pelletier

Texte intégral de la lettre du ministre Jean-Paul L'Allier au ministre Gérard Pelletier, rendue publique hier par le ministre québécois des Communications.

Monsieur le ministre, J'ai pris connaissance de votre télégramme du 22 février 1973 de même que de votre lettre expédiée le même jour m'en confirmant le texte.

J'ai également entendu ou lu la plupart de vos récentes déclarations relatives à l'exercice par le Québec de sa juridiction, en matière de communications et plus précisément quant à la cablodistribution.

Je suis pour le moins surpris de la vive réaction qu'a provoquée chez vous à ce moment-ci l'ordonnance rendue par la Régie des services publics du Québec le 20 décembre 1972, soit il y a plus de deux mois, en application stricte de l'article 15 de la loi 35 adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale du Québec et sanctionnée le 12 décembre 1972.

Je regrette les conséquences que pourraient avoir vos déclarations et notamment la confusion qu'elles créent nécessairement dans l'esprit de tous ceux qu'intéressent ces questions.

Je tenterai donc, sans chercher de motifs à vos interventions, de préciser une fois de plus la position québécoise et de vous dire comment il nous apparaît important qu'il en soit tenu compte dans votre prochain Livre vert si vous souhaitez comme nous que s'engage un dialogue positif sur l'ensemble des questions de communications afin que nous puissions en arriver, comme je vous le disais lors de notre rencontre de juin 1971, à définir ultimement les responsabilités que doivent en ces matières assumer nos gouvernements respectifs.

La "loi" du premier occupant

Bien que le fait d'occuper un champ de juridiction ne constitue pas en soi l'acquisition d'un droit à une telle juridiction, vous semblez attacher de l'importance à l'ensemble des interventions passées et présentes du gouvernement fédéral en matière de communications et de cablodistribution.

Permettez-moi cependant de vous rappeler que dès 1909, le Québec se dotait d'une "Commission des services d'utilité publique de Québec" maintenant connue depuis 1940 sous le nom de "Régie des services publics" et dont les attributions

comportent, notamment à l'égard des entreprises de communications à l'intérieur de la juridiction québécoise, un rôle de surveillance et de contrôle; de plus, la législature québécoise créait Radio-Québec en 1945.

La création du ministère québécois des Communications en 1970 a permis par la suite au gouvernement du Québec d'énoncer au printemps 71 sa politique en matière de câble communautaire. C'est à ce moment qu'a été rendu public le Livre vert du gouvernement québécois en matière de communications et qu'ont été déposés à l'Assemblée nationale les projets de loi 35, 36 et 37 que vous connaissez bien.

Constante de la politique québécoise

Depuis deux ans, les intentions du gouvernement québécois en matière de communications de même que les principes qui sous-tendent la politique qu'il a adoptée et qu'il a le devoir de réaliser sont bien connus et sont demeurés inchangés: nous allons assumer pleinement les responsabilités que nous reconnaissons actuellement la constitution canadienne, l'état de la jurisprudence et la législation québécoise. Pour le reste, nous souhaitons que s'engage avec le gouvernement fédéral un dialogue menant rapidement à une réévaluation de l'ensemble de nos responsabilités respectives en matière de communications, compte tenu de notre mandat politique et compte tenu également du fait que la constitution canadienne ne peut être une base rationnelle de répartition ou de définition de juridiction dans un domaine qui était inconnu et inexistant au moment où elle a été écrite.

J'ai tenté depuis 1970 d'engager ce dialogue avec vos prédécesseurs et maintenant avec vous. Il semble que nous ayons tout au plus réussi à échanger des informations utiles sur nos positions respectives et à constater le développement parallèle de nos politiques de communications.

Je ne puis que m'étonner en constatant que vous semblez déjà, selon vos dernières déclarations, vouloir faire porter sur le Québec l'impossibilité d'un dialogue fructueux auquel nous ne nous sommes pas dérobés depuis plus de deux ans.

N'ayant reçu aucun accusé de réception et aucune réponse à ma lettre du 20 février 1973, je me permets de vous en adresser ci-joint une copie en vous réitérant

ma disponibilité à vous rencontrer, comme vous le suggériez vous-même, afin de discuter de votre prochaine démarche que constitue votre Livre vert.

Je suis enclin à considérer votre prochain Livre vert, compte tenu de ce que vous en avez dit, comme un document de travail pouvant servir en même temps que celui du Québec et tout autre énoncé de politique d'autres gouvernements provinciaux, de base au dialogue que nous cherchons quant à nous à engager sur le fond de la question.

L'ordonnance du 20 décembre 1972

Quant à l'ordonnance du 20 décembre 1972 de la Régie des services publics, vous avez cru utile et opportun de la déclarer ultra vires de la loi de la Régie des services publics et même de la constitution du Canada.

Bien que cette ordonnance ait été rendue par la Régie en application stricte de l'article 15 de la loi 85, vous ne semblez pas par ailleurs contester la validité ou la constitutionnalité de cette même loi 85.

La définition des entreprises publiques que l'on y retrouve et dont la portée est très générale comme vous l'avez constaté, s'explique du fait que la Régie des services publics a aussi été chargée de déterminer pour l'ensemble du territoire québécois les conditions et modalités d'utilisation du sol à des fins de communications ou encore d'usage conjoint des installations ou équipements de communications, pouvoir jusqu'alors exercé essentiellement par les autorités municipales.

Soutenir dès lors que l'ordonnance visée prétend s'appliquer indistinctement aux postes de télévision, de radio, aux entreprises de cablodistribution et à d'autres ne reflète en rien la réalité constitutionnelle et juridique dont nous avons tenu compte et sur laquelle nous nous sommes prononcés à maintes reprises; il n'est aucunement de notre intention d'accentuer par cette ordonnance le rôle que doit jouer le Québec à l'égard de certaines entreprises de communications, ainsi les postes de radio-diffusion et de télédiffusion conventionnelles qui utilisent la voie des ondes et dont la programmation vise au divertissement.

Vous ne devez pas ignorer, puisque vous me citez l'article 1 de la loi de la Régie dans votre missive,

que cette même loi prévoit que les ordonnances de la Régie peuvent être contestées et modifiées ou annulées par voie judiciaire et non autrement. Il ne m'appartient, pas plus qu'au gouvernement du Québec, de modifier, de suspendre ou d'annuler cette ordonnance. C'est à mon avis aux tribunaux et aux tribunaux seulement, à l'exclusion de tout pouvoir exécutif fédéral ou provincial, de statuer sur la validité de cette ordonnance si par ailleurs elle est contestée conformément aux procédures judiciaires prévues.

Vous semblez donc avoir confondu les relations décisionnelles qui peuvent exister entre vous, votre gouvernement et des organismes fédéraux comme le CRIC et la Commission canadienne des transports d'une part et les relations qui existent entre la Régie des services publics du Québec et le pouvoir législatif ou exécutif québécois d'autre part. Le ministre des Communications ou le Conseil des ministres du Québec ne peut modifier les décisions rendues par la Régie des services publics comme il est possible au pouvoir exécutif fédéral de le faire quant aux décisions ou orientations du CRIC ou de la Commission canadienne des transports.

Il en résulte donc que vos prises de position publiques et vos jugements sur la validité de l'ordonnance de la Régie, hors du processus judiciaire, ne peuvent que créer une confusion regrettable et risquent, ce qui est plus grave, d'être interprétées comme une invitation à ne pas respecter une ordonnance et de ce fait une loi qui doivent l'être parce qu'elles émanent des autorités civiles ou judiciaires compétentes.

Je dois cependant vous dire que bon nombre d'entreprises de cablodistribution se sont déjà conformées à l'ordonnance de la Régie québécoise et que les représentants de leur association nous ont réitéré encore récemment n'avoir pas modifié leur recommandation à tous leurs membres établis au Québec de s'y conformer.

Je suis conscient comme vous des inconvénients que représente pour les citoyens comme pour les investisseurs l'existence d'une double réglementation en matière de cablodistribution. Je peux toutefois vous assurer que la poursuite de l'exercice de notre juridiction en cette matière ne se fera pas au détriment des usagers et des propriétaires de câble communautaire, bien au contraire.

Voir page 6: Cablodistribution

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan. Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy. Directeur de l'information: Jean-François. Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue de Saint-Sauveur, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans les statuts, aux numéros 1130, rue Beavry, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENTS: Édition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19.75. Édition hebdomadaire: \$40 par année, six mois: \$22.50. Édition mensuelle: \$10 par année. Édition quinquennale: livrée à domicile par porteur, 90 cent par semaine. Tarif de l'abonnement: verser par la poste, verser sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrément numéro 0818. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE 844-3361 (ligne groupée).

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

L'impact économique du développement de la baie James

par FRED H. ERNST

Vice-président de la Société de développement de la baie James

M. Ernst réplique dans cette libre opinion à un texte publié dans cette page le 22 janvier dernier, émanant du Comité pour la défense de la baie James et intitulé "La baie James consacrera la structure du chômage au Québec".

Dernièrement dans ce journal, sous le titre "La baie James consacrera la structure du chômage au Québec", un économiste anonyme publiait un article patronné par un organisme nouvellement créé: le "Comité de défense de la baie James".

Cet organisme consacre son énergie, semble-t-il, à ralentir le progrès économique du Québec et la région de la baie James fait l'objet d'une attention toute particulière de sa part.

L'article cherchait à démontrer que l'effet d'entraînement des investissements dans cette région serait nul, voire même néfaste à l'économie québécoise.

Sans chercher à relever une à une les contre-vérités énoncées dans cet article, la Société de développement de la baie James estime qu'une mise au point est nécessaire. En effet, les Québécois doivent savoir combien le défaitisme chronique de certains groupes de pression peut leur causer du tort en leur faisant rater l'occasion unique de mettre en valeur la dernière importante source d'énergie hydro-électrique en Amérique du Nord: une énergie propre, abondante et exploitable avec profit.

Nous ne pouvons pas traiter ici du sort des autochtones ou des problèmes écologiques. Après avoir entendu patiemment pendant près de trois mois les arguments des adversaires du projet, notre Société reprendra prochainement toutes ces questions et présentera son point de vue devant le juge Malouf de la Cour Supérieure du Québec.

Nous ne voulons pas non plus prétendre qu'un seul projet, si prometteur soit-il, puisse résoudre le problème du chômage au Québec. Nous désirons seulement donner aux lecteurs impartiaux les éléments qui leur permettront de juger dans quelle mesure

la production d'environ 8 millions de kilowatts, soit les trois quarts de la capacité totale actuellement installée au Québec, en d'autres mots, réaliser le plus important projet hydro-électrique de notre époque.

● Exploiter les autres richesses naturelles du territoire (mines, forêts, tourisme, etc.).

● Créer des emplois dans tout le Québec et particulièrement dans le nord-ouest québécois.

Les emplois dus au projet hydro-électrique

La phase initiale du projet — l'aménagement de la Grande Rivière — sera complétée en 1984. Durant cette période, l'économie québécoise bénéficiera d'une grande partie du

Les emplois directs comprennent les emplois sur place et ceux qui proviennent directement de l'approvisionnement nécessaire par la construction des centrales et de l'infrastructure. Les prévisions concernant les emplois indirects ont été établies de la manière suivante: pour l'effet multiplicateur du revenu, nous avons utilisé un coefficient de 0.4 emploi nouveau pour chaque emploi direct créé et pour l'effet d'accélération des investissements, un coefficient de 0.6 emploi nouveau pour un emploi direct ou indirect créé.

Nous n'avons pas tenu compte de l'effet du réinvestissement des taxes perçues durant le projet par les deux gouvernements. Il est évident qu'à plus ou moins long terme, ces taxes, évaluées par nos économistes à \$520 millions pour

(Ce territoire de 133.377 milles carrés, notons-le, équivaut à la superficie des îles britanniques).

Ces études envisagent les possibilités de développement économique dans tous les secteurs: mines, forêts, tourisme, etc. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le nombre réel d'emplois que la mise en valeur de toutes les ressources de cette zone entraînera. Néanmoins, il faudrait être pessimiste pour n'envisager que les emplois créés par le projet hydro-électrique.

Il est juste de penser que le développement de cette région serait impossible sans les travaux d'infrastructure connexes au projet hydro-électrique (routes, aéroports, chemin de fer, port).

L'énergie produite sur place à bon compte et un équipement moderne, voilà les deux facteurs essentiels au développement d'une région et à celui des régions limitrophes.

La permanence des emplois

Une des critiques vise l'aspect éphémère des emplois que créera l'aménagement de la Grande Rivière. Ces emplois dureraient tout de même au moins 12 ans. Beaucoup d'industries nouvelles n'ont pas une espérance de vie plus longue. Selon nous, ce sera une réussite au plan social que de créer un minimum de 30.000 emplois en moyenne sur une période de 12 ans, tout en installant une source d'énergie à bon marche. Considérons aussi que les années 1973-1984 verront les enfants des années 50 surgir sur le marché du travail. Le problème de l'emploi risque d'être particulièrement aigu.

À ce sujet, une autre mise au point s'impose: on a souvent, partout dans le monde, créé des emplois par des subsides directs: on entretient ainsi des activités qui en elles-mêmes ne seraient peut-être pas économiques.

Le mérite de ces subsides est surtout leur coût moins élevé qu'une allocation de chômage. Ajoutons aussi qu'ils préservent mieux la dignité humaine. Dans ce cas, il y a certainement une limite à l'aide financière que peut offrir une communauté dont les moyens sont nécessairement restreints.

Dans d'autres cas, il ne s'agit pas de subsides mais d'investissements économiques justifiés en eux-mêmes. La décision d'investir serait prise sur une simple base de rentabilité. Les emplois nouveaux, qui résultent de tels investissements, sont toujours bénéfiques et cela ne fait aucun sens d'en comparer le coût unitaire à celui d'emplois subventionnés. C'est évidemment le cas pour le projet hydro-électrique de la baie James: son produit est en forte demande et ne pose aucun problème de marketing.

De plus, ces travaux et la fabrication des équipements nécessaires à leur réalisation dotent le Québec d'une technologie avancée, notamment dans le domaine de la transformation et du transport de l'électricité. Nous pourrions exporter cette technologie et cette compétence au cours des années suivantes, pour le plus grand bénéfice de l'emploi au Québec.

Influence de la disponibilité d'énergie électrique au Québec

Le soi-disant "Comité de défense de la baie James" semble ignorer totalement l'influence que peut avoir la disponibilité d'électricité en quantité et à des prix concurrentiels sur le développement économique du Québec.

Les secteurs manufacturier et transformateur se développent moyennant un certain nombre de facteurs: voies de communication modernes, pro-

ximité des marchés, main-d'œuvre abondante, ressources énergétiques au meilleur prix, matières premières, etc.

Fournir l'équipement régional et les ressources énergétiques nécessaires à l'expansion des industries, tel est le rôle de l'Etat. La Société de développement de la baie James oeuvre dans ce sens. La création et l'amélioration de l'infrastructure impliquée dans le développement de la région de la baie James et dans le nord-ouest québécois profiteront à l'expansion économique de la province.

La découverte de ressources naturelles intéressantes dans la région de la baie James à proximité des sources importantes d'électricité (et peut-être du parc du futur gazoduc de l'Arctique) donnera à la province un avantage sur les régions voisines. Ceci permettra la création de nouvelles entreprises qui, directement ou indirectement par leur achat d'équipement et de services, créeront de l'emploi au Québec.

À l'heure actuelle, le Québec ne dispose que d'une seule source d'énergie à bon marche dans son territoire. L'électricité répond à 35% des besoins du Québec en énergie. Pour le reste, nous devons nous approvisionner dans les autres

provinces ou à l'étranger. Les coûts de l'énergie qui vient de l'extérieur et principalement les coûts du pétrole grimperont en flèche durant cette décennie. La demande croissante de pétrole, sa rareté relative et l'organisation des pays producteurs amèneront au moins un doublement des prix actuels.

La présence au Québec d'une source d'énergie abondante, souple et concurrentielle permet, si les efforts nécessaires sont faits pour l'utiliser rationnellement, d'escompter à long terme un renouvellement de la structure économique de la province pour le plus grand bénéfice des Québécois.

EFFETS ÉCONOMIQUES DU DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

(Projet hydro-électrique seulement)

	Moyenne Annuelle pendant 12 ans (1973-1984)	Année de pointe (1978)
Emplois au Québec		
Emplois sur les chantiers	6,500	12,000
Emplois dans le reste du Québec	7,000	13,000
Total	13,500	25,000
Emplois supplémentaires nés de l'application de l'effet multiplicateur du revenu	5,400	10,000
Total	18,900	35,000
Emplois supplémentaires nés de l'application de l'effet d'accélération des investissements	11,300	21,000
Total général	30,200	56,000

budget de \$5.8 milliards, soit sous forme de salaires, d'achat de biens et de taxes. Au 31 décembre 1972, on avait déjà accordé près de \$185 millions de contrats pour les travaux d'infrastructure. Ces investissements considérables permettent d'envisager la création moyenne annuelle de 30.000 emplois pendant 12 ans, avec une pointe de 56.000 emplois vers les années 1978-1979.

La projection des emplois directs et indirects figure sur le tableau ci-haut:

Les emplois dus au développement économique de la région de la baie James

Les études relatives au développement de la région de la baie James sont en cours.

lettres au Devoir

Le "joual" et le rapport Gendron

Le rapport Gendron veut une genèse, un ressourcement des Québécois comme nation. Il affirme que la présente situation linguistique du Québec français explique, en grande partie, notre trop lente ascension dans le pouvoir économique.

Le "joual" n'est-il pas un avortement au lieu d'une genèse, une destruction et non une vie, un chaos en place de l'ordre? Le "joual" sert-il notre peuple ou lui nuit-il?

Si déjà, d'après le rapport Gendron, la situation linguistique des Québécois les dessert (et le rapport cite des moyens d'améliorer le sort de notre langue), comment ne pas voir que le "joual" nous éloigne de plus en plus de la communication avec les autres peuples et, en fin de compte, rabaisse de plus en plus notre domination de l'économie chez nous?

Quand l'usage d'anglicismes est vu comme une trahison de la langue de la majorité des Québécois, que dire du "joual", qui prétend s'installer à la place du français, s'étalant sans vergogne sur nos tréteaux et dans nos films? A quoi cela sert-il? "A nous reconnaître", disent le "joualeux". Plutôt à rire de nous-mêmes. Sans aucun profit valable, ni pour

le présent, encore moins pour l'avenir de notre peuple, qui a déjà toute la misère du monde à se faire accepter avec la vraie langue française. La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec affirme que le gouvernement québécois possède la plénitude des pouvoirs législatifs pour assurer l'épanouissement de la langue française au Québec. Alors le législateur ne devra-t-il pas s'occuper de l'avance du "joual"?

On réclame que les enfants des immigrants soient obligés d'apprendre le français. Qu'on demande aux "natifs" d'éviter les pièges du "joual". Autre remarque. Un auteur québécois vient de publier un ouvrage en français... et lui a donné un titre anglais (annoncé en grosses lettres au bas de la page 21 du Devoir de samedi, 17 février 73). Et dans la même page, un autre parle (en termes émouvants d'ailleurs) de Robert Elie comme un "Godfather" pour lui.

Enfin, dans Le Devoir de ce 19 février, page 5, un autre ouvrage est annoncé "Le marketing et vous".

Joseph GARIEPY
Québec, le 20 février 1973

GRANDE VENTE
(au comptant seulement)

JUSQU'AU 17 MARS
PROFITEZ DES RABAIS
de

20% A 60%
SUR:

livres et albums pour les jeunes
ouvrages religieux et scientifiques
oeuvres littéraires canadiennes et européennes

ET SUR TOUS LES LIVRES PUBLIES PAR FIDES!
à la librairie

FIDES
245 est. boul. Dorchester
Montréal 129, P.Q.
Tél.: 861-9621

Accessible par deux stations du métro:
Berri et Champ-de-Mars.

Tous les jours de 9h.00 à 5h.30
et le samedi jusqu'à 5h.00

VIENT DE PARAÎTRE...

L'AVORTEMENT LIBRE?

par MARCEL MARCOTTE, S.J., rédacteur à la revue "Relations"

- L'avortement est une des grandes questions de l'heure.
- La véritable réponse à ce problème ne peut faire abstraction de valeurs humaines et spirituelles fondamentales.
- Ces valeurs sont mises en relief dans cet ouvrage.

S'adresser à son libraire ou aux ÉDITIONS BELLARMIN — 8100, boul. St-Laurent, Montréal 351 — Tél. 387-2541

...AUX ÉDITIONS BELLARMIN

FORMAT LIVRE DE POCHE \$1.50

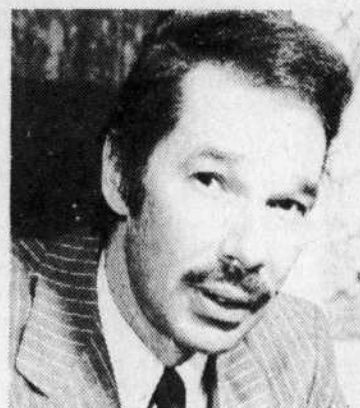
Votre chevelure et sa destruction

Par suite du stress permanent avec lequel nous avons dû apprendre à co-exister, apparaissent des problèmes capillaires: chutes abondantes, cuir chevelu grasseux, démangeaisons. Attention à vous: LA SEBORRHEE est là, qui vous tient dans son processus irréversible.

Il faut tenir compte de certains facteurs déviorables: hygiène inadéquate, alimentation mal équilibrée, fatigue, excès, milieu ambiant, changement de climat. L'absorption de tranquillisants, trop souvent préconisée, n'empêche pas les glandes sébacées de continuer leur tâche destructrice. Seules, la diversification constante et surveillée des traitements, et la persévérance dans leur application amèneront le contrôle de la séborrhée.

Il est hors de question de faire repousser des cheveux là où les papilles sont atrophiées ou de transformer un duvet en cheveux normaux.

Mais le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE est en perpétuel recyclage et



ses formules sont le fruit des derniers progrès de la science capillaire. Ne perdez pas la course contre le temps, l'enjeu est trop important pour vous.

Raymond Pierre
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est. SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

J'ai bien hâte de vous avoir comme VOISINS.

SOMMET TRINITÉ
sur le Mont Bruno

... vous offre plus que ça: superbe bois, délicat beaulté de panorama, tranquillité insoupçonnée. Vous voulez de l'exclusivité, de la qualité pour l'excellence, un foyer créé à votre goût: voyez nos styles d'avant à \$38,750 et Colonial \$29,750.

C'est formidable!
Seulement à 20 minutes du centre-ville de Montréal

653-3993
387-2700

DIRECTION
Par la route 9 vers St-François, 2 miles après les lumières de St-François, en direction de l'abbaye, le projet est situé à la gauche de la route 9, sur la montagne, face à St-François le Grand.

NAVORTEMENT LIBRE



suites
de la première
page

M. L'ALLIER

n'avait que deux voies possibles: se faire ou recourir aux tribunaux pour contester l'ordonnance de la Régie québécoise.

"Vos prises de positions publiques et vos jugements sur la validité de l'ordonnance de la Régie, hors du processus judiciaire, ne peuvent que créer une confusion regrettable et risquer, ce qui est plus grave, d'être interprétés comme une invitation à ne pas respecter une ordonnance et, de ce fait une loi qui doit être parce qu'elle émane des autorités civiles ou judiciaires compétentes."

L'ordonnance du 20 décembre vient appliquer l'article 15 de la loi de la Régie des services publics du Québec, loi 35 adoptée le 12 décembre par l'Assemblée nationale.

Les droits du premier occupant évoqués par M. Pelletier, n'impressionnent guère M. L'Allier. Ce dernier estime que la constitution canadienne "ne peut être une base rationnelle de répartition ou de définition de juridiction dans un domaine qui était inconnu ou inexistant au moment où elle a été écrite."

Il s'étonne d'autre part de voir le ministre fédéral faire porter sur le Québec "l'impossibilité d'un dialogue fructueux" entre les deux ordres de gouvernement. Depuis deux ans, dit-il, les positions québécoises sont clairement établies en matière de communications et le Québec a maintes fois ouvert la porte à un dialogue qui n'a pas eu lieu.

Pour le Québec, a-t-il précisé en conférence de presse, il ne fait aucun doute que ses lois des communications sont valides et tout particulièrement en ce qui concerne la cablodistribution.

"Pour le reste, écrit-il à son homologue fédéral, nous souhaitons que s'engage avec le gouvernement fédéral un dialogue menant rapidement à une réévaluation de l'ensemble de nos responsabilités respectives."

LOUBIER

M. Loubier semble s'être ménagé la piste à explorer, un thème à suspense qu'il développera sans doute davantage à mesure que se poursuivra l'escalade de sa campagne dans les 110 circonscriptions québécoises.

Il y a à peine une semaine, M. Loubier lançait son programme de regroupement vers la victoire, annonçant une série de consultations avec les autres formations politiques opposées au Parti libéral du Québec. M. Loubier a répété hier devant les étudiants l'accusation qu'il a déjà lancée au "fédéraliste" Robert Bourassa, soit d'être disposé à accepter toute intrusion du fédéral dans les affaires québécoises. C'est contre cette forme de fédéralisme que M. Loubier voudrait regrouper les opposants, au besoin en reprenant certains chevaux de bataille qui ont déjà été la propre de son parti du temps qu'il détenait le pouvoir.

L'ENQUÊTE

dans le secteur Atwater-Notre-Dame, dans l'ouest de la ville. Il travaillait avec un certain Rochon le jour et se rendait à la piste de course au début de la soirée.

Quelques années plus tard, lorsque les affaires sont devenues plus prospères, il a commencé à travailler avec le téléphone. Règle générale, il a utilisé un téléphone; mais, il est arrivé qu'il en utilise deux et même trois.

Il n'a pu se rappeler tous les endroits où il a exercé son métier. Malgré cela, il a nommé la Gare centrale, le cinéma Loews et l'hôpital Victoria. Chaque fois qu'un autre preneur aux livres, avec qui il faisait affaire, était arrêté, il démentait. Il voulait éviter que la police le localise si elle avait trouvé son numéro de téléphone. Il a démenté ainsi, environ une fois par année depuis 16 ans.

Après avoir témoigné durant une vingtaine de minutes, Pouliot a demandé la protection de la cour. Il a expliqué au président de l'enquête qu'il avait oublié de le faire parce que l'avocat dont il avait retenu les services ne s'était pas présenté. Il a nommé M. Frank Shoffey.

Le juge Brunet lui ayant accordé la protection réclamée, Pouliot a poursuivi. Pour son lay-off (son assurance-bookie), il transigeait surtout avec Jean-Paul Rollin, lequel pouvait accepter n'importe quel sorte de paris, Jimmy Adams et Sam Steinman (décédé aujourd'hui) et Armand Lavallée.

Si Rollin pouvait accepter tous les paris, petits et gros, le capital de Pouliot ne lui permettait pas la même chose. C'est pourquoi, il n'acceptait jamais de paris de pistes ou les courses sont "arrangées". A ce chapitre, il a nommé les pistes de Trois-Rivières, Vernon Down et Jonquière, laquelle est la pire, a dit le témoin. Pourquoi? Tout simplement parce que les inspecteurs et les vétérinaires ne font pas leur travail honnêtement!

Pouliot a aussi indiqué que les résultats des courses lui étaient entre autres fournis par deux quotidiens du matin:

LE BUDGET TURNER

mentations de cinq pour cent par année aux employés canadiens.

"On augmente un secteur de l'économie de 5 pour cent et l'année suivante, à de nouvelles conventions collectives, on doit augmenter les autres secteurs d'autant, pour rendre les échelles de salaire comparatives, et la roue continue à tourner sans fin."

M. Demers s'est bien défendu d'être contre les conventions collectives ou les syndicats. "Au contraire je pense qu'ils ont fait un travail fantastique et ont contribué de beaucoup au bien-être des employés."

Il suggère cependant qu'une commission soit créée, ou qu'une étude soit réalisée à la fois par le gouvernement cana-

Montréal-Matin et le Journal de Montréal. Quand un journal négligeait de publier les résultats d'une piste, il prenait l'autre.

Dans ses meilleures années, il a retiré un profit annuel d'environ \$15.000. Ce qu'il lui aurait permis d'acheter un immeuble d'appartements de \$100.000 dont la moitié est payée et un bungalow qu'il habite actuellement.

Son problème majeur dans le bookmaking: la saisie de ses papiers par la police. Il doit alors rappeler tous ses clients et leur demander le montant qu'ils ont parié la veille. C'est alors l'honnêteté du client qui fait foi de tout...

John Lia, 48 ans, de Saint-Léonard, s'est pour sa part identifié comme joueur professionnel en plus d'avoir avoir été preneur aux livres de 1962 à 1971.

Arrêté en novembre dernier avec Conrad Bouchard et Jimmy Soccio, dans le commerce de ce dernier, (Tempo Realities, rue Papineau), Lia a expliqué que Soccio était un agent d'immeuble qui travaillait avec Tony Massarelli et le beau-père de celui-ci, Giuseppe "Pep" Cotroni.

Il a connu Pep Cotroni, il y a environ un an et demi, alors qu'il avait transigé l'achat d'un terrain avec lui et son agent d'immeuble, Soccio qu'il connaît depuis longtemps. Il sait que Massarelli fait des contacts en Italie pour la vente de terrains.

Il connaît aussi très bien Joe Horvath (avec qui il jouait à la barbotte au Victoria Sporting Club de Frank D'Asti), Nicola Di Iorio (avec qui il a discuté récemment de l'enquête sur le crime organisé), Louis Greco, Frank Cotroni (à qui il dit uniquement bonjour), Angelo Lanzo (un ami qui lui prête de l'argent).

En résumé, Lia, qui doit revenir ce matin, a dit qu'il a surtout gagné sa vie en jouant mais que, depuis deux ans, à la suite des descentes policières, il est plus difficile de jouer en paix et, qu'en conséquence, il est maintenant réduit à emprunter et à vivre sur ses économies et celles de sa femme. Toutefois, un problème va se poser maintenant: les réserves du couple Lia sont épuisées et M. Lia va devoir trouver un moyen pour payer \$110 par semaine, pour un emprunt de \$2.500, \$225 par mois, pour un loyer, une somme indéterminée pour manger, vivre et entretenir une Buick 1972.

David Mintz, 46 ans, un vendeur d'automobile qui, hier, avait voulu témoigner à huis clos, a dit qu'il avait été un associé du bookie Moe Yacknin dans le cabaret Pal's Café et qu'il avait aussi été détenteur du permis du Café Only, un cabaret dont il a été propriétaire de 1963 à 1965.

Niant avoir trempé dans le jeu ou le pari, Mintz a cependant indiqué qu'il avait mis sur pied un système de prêts hebdomadaires pour des personnes qui ne pouvaient obtenir des prêts ailleurs.

Son capital de départ provenait de la vente de sa maison et du Café Only, ce qui explique, selon lui, comment il pouvait transiger \$2.000 par semaine tout en ne déclarant à l'impôt qu'un revenu annuel de \$7.000.

En matière, Benny May, 45 ans, un marchand à son compte qui s'occupe de vendre de menus articles un peu partout, a tenté d'expliquer comment il changeait pour \$75.000 de rollins par année pour Jean-Paul Rollin sans trop savoir pourquoi alors que la facilité des transactions indiquent que Rollin aurait très bien pu changer ses chèques à sa propre banque.

Enfin, Gino Lemetti, 39 ans, un facteur, a dit quelques mots sur ses activités dans le bookmaking qui ont pris fin le 26 octobre dernier.

PATRONAGE

moins qu'une bataille de rue.

Entre-temps, l'Assemblée nationale a poursuivi l'étude en deuxième lecture du projet de loi 250 concernant le code des professions après avoir adopté la loi du ministre Jérôme Choquette, visant à empêcher la hausse des loyers. Le chef du Ralliement créditiste, M. Yvon Dupuis, est revenu dans les galeries de l'Assemblée nationale, mais cette fois, appuyé de saintes. Sur sa part, le député de Saint-Sauveur, M. Armand Bois expulsé de son parti, annonçait à la Chambre son intention de siéger dorénavant comme créditiste indépendant.

À la reprise des travaux parlementaires aujourd'hui, c'est évidemment la décision du président de l'Assemblée nationale sur la motion du Parti québécois qui retiendra l'attention. En exigeant la convocation de la Commission parlementaire de l'Assemblée, le PQ vise à confirmer l'existence de la "liste des amis politiques du gouvernement". Il se propose de faire témoigner des hauts fonctionnaires des Travaux publics et notamment M. Jacques Dussault, qui avait envoyé aux députés des formulaires pour la confection des listes d'amis. Dussault avait déclaré qu'il s'agissait d'un système bien établi de favoritisme politique mais tout en prétendant n'avoir été là-dedans qu'un exécutant. À l'époque, il était attaché au ministère des Travaux publics.

Après avoir entendu au moins six ministres du gouvernement éviter les questions de l'opposition, le ministre d'État à la Voirie, Jadis aux Travaux publics, était intervenu pour confirmer qu'en date du 22 mai 1970, du 30 juillet 1971 et au cours de février 1972, un fonctionnaire des Travaux publics avait adressé aux députés libéraux un formulaire les invitant à fournir la liste d'entrepreneurs et de fournisseurs auxquels des contrats pourraient être octroyés sans soumission.

Le Parti québécois soutient l'envoi de ces formulaires constitue une invitation au favoritisme, une tentative de corruption et en soit, une violation des droits de l'Assemblée nationale.

dien, les syndicats et la partie patronale, pour mettre fin à ce cercle vicieux et aux augmentations de ce genre qui ne nous mènent nulle part, sinon à accroître l'inflation.

C'est le ministre du Travail, M. John Munro, qui a eu le plaisir de répondre à l'intervention de M. Wagner.

Il n'a pas manqué de lui rappeler, puisque le député conservateur de Saint-Hyacinthe s'était plaint du triste sort qu'attendait les Québécois au niveau de l'emploi, qu'il aurait pu, alors qu'il était membre du gouvernement provincial, faire quelque chose à ce sujet.

En somme, le discours sur le budget n'aura rien apporté de bien nouveau à la perspective politique fédérale. Il aura permis à nombre de députés de surmonter leur gêne et de parler pour la première fois aux Communes pour dénoncer qu'ils délaissent du budget, les oublis, souligner les fautes et aux autres de louer la sagesse du gouvernement.

En conclusion de quoi la motion péquiste exige que la Commission de l'Assemblée nationale se réunisse le mardi 6 mars à 10 heures, pour disposer de cette question de privilège et qu'il soit donné d'entendre tous les témoins et prendre connaissance de tous les documents nécessaires pour faire enquête et faire rapport à l'Assemblée nationale.

L'intervention du député péquiste Robert Burns était aussitôt suivie d'une mise en garde du leader du gouvernement en Chambre à l'adresse des correspondants parlementaires. Tout en reconnaissant aux journalistes le rôle de "chiens de garde", M. Gérard-D. Lévesque, soulignait le danger de salir la réputation de gens honnêtes.

TRUDEAU

le dire carrément, ne voulaient pas d'un gouvernement qu'ils croyaient trop largement dominé par des francophones.

M. Trudeau ajoute que beaucoup de députés se sont opposés au principe même du bilinguisme et qu'il avait l'intention de tirer l'affaire au clair.

"Le coup va être dur pour certains députés", dit-il.

Le premier ministre ne se fait pas d'illusion: le Nouveau parti démocratique, qui l'appuie depuis le 30 octobre, votera un jour avec les conservateurs et ce sera la fin.

Quant à des élections immédiates, il ne croit pas qu'elles donneraient des résultats tellement différents de ceux des dernières.

"Je ne pense pas qu'on aura en quelques mois convaincu tous ceux qui ont voté contre nous de changer d'idée ou de changer leur vote. Il faudra une plus longue période pour faire comprendre aux gens ce qu'on n'a pas réussi en octobre, leur faire comprendre notre vision du Canada."

Selon lui, ceux qui s'opposent au bilinguisme sont dépassés par les événements mais "je pense dit-il, que le moment de la réussite est peut-être moins proche que naïvement je ne l'avais pensé."

Le chef politique a dit ne pas avoir étudié de trop près le phénomène Yvon Dupuis mais il estime que le Crédit social au Québec ferait meilleure figure que le PQ lors des prochaines élections. Mes conseillers me disent que le PQ est en perte de vitesse, déclare M. Trudeau.

PRISONNIERS

phase de libération des prisonniers auront été fixés", a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche.

La veille, M. Nixon avait menacé le Nord-Vietnam en termes voilés de paralyser les travaux de la conférence de Paris tant que la question des prisonniers de guerre ne serait pas réglée.

Après l'entretien Rogers-Trinh et le rapport du secrétaire d'État à M. Nixon, il semblait hier que les États-Unis avaient obtenu l'essentiel des "éclaircissements" exigés.

M. Ziegler a déclaré cependant que si les mesures concrètes pour la libération du prochain contingent de prisonniers américains n'étaient pas définitivement arrêtées à l'issue de la réunion à Saigon de la commission militaire mixte, M. Rogers n'assisterait pas à la reprise des sessions plénières de la conférence de Paris.

M. Ziegler s'est refusé à dire si M. Rogers avait à son tour donné satisfaction à M. Trinh sur un certain nombre de plaintes nord-vietnamiennes concernant le traitement réservé aux représentants de Hanoi au Sud-Vietnam. "La libération des prisonniers de guerre n'est liée à aucune condition sinon au retrait des troupes américaines", a dit M. Ziegler, qui a déclaré en conclusion que son gouvernement avait "toutes les raisons de croire" que les accords de Paris seraient respectés.

L'ACTE

Le ministre canadien a ensuite reçu le président de "Amnesty International", qui lui a fait part de ses inquiétudes quant au sort des prisonniers politiques au Sud-Vietnam. Tout en disant qu'il partageait ces inquiétudes, M. Sharp a signalé que l'accord de cessez-le-feu signé à Paris le 27 janvier ne permettait pas au Canada d'entreprendre des démarches formelles à cet égard. M. Sharp a également rendu visite à M. Van Lennep, le secrétaire général de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), dont le siège est à Paris.

En fin d'après-midi, enfin, M. Sharp s'est rendu à l'ambassade de Chine, où son collègue chinois, M. Chi Peng-fei, l'avait invité à prendre le thé. Au cours d'un long entretien (il a duré environ deux heures et demie), M. Sharp a fourni à son collègue des précisions sur la proposition faite lundi par le Canada, en ce qui a trait à l'instance politique internationale dont devrait relever la Commission de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu au Vietnam, et plus particulièrement le rôle que cette proposition attribuerait au secrétaire général des Nations unies. M. Sharp a expliqué notamment qu'il n'était pas question d'impliquer l'ONU dans le dossier vietnamien, mais bien plutôt d'utiliser les bons offices du secrétaire général en faisant de celui-ci, en quelque sorte, le "maître de poste" de la Commission de surveillance et de la Conférence internationale sur le Vietnam.

Toutefois, à l'hôtel Prince-de-Galles, où est descendue la délégation canadienne, on ne se faisait guère plus d'il-

lusion, hier, sur le sort que les tractations de la conférence réserveraient à la proposition canadienne. Un porte-parole a néanmoins souligné que M. Sharp, dans sa déclaration de lundi, s'était déclaré disposé à examiner toute autre proposition raisonnable. Mais le même porte-parole a refusé de se prononcer sur le "compromis" dont tout le monde parlait hier, en vertu duquel les rapports de la Commission de surveillance seraient remis aux gouvernements des États-Unis et du Nord-Vietnam, qui se seraient cependant engagés formellement à les transmettre aux douze gouvernements participant à la Conférence de Paris. La même proposition permettrait à Hanoi et à Washington de reconvoquer à un commun accord la conférence, et les obligerait à la faire à la requête de six des gouvernements participants.

Selon le Canada, il s'agirait là d'une procédure "moins souhaitable", puisque la Commission de surveillance continuerait alors de se rapporter à deux des ex-belligérants, pour signaler des infractions au cessez-le-feu présumées commises par eux-mêmes. Mais les Canadiens se déclaraient prêts à examiner cette proposition en opinant que, si l'obligation de transmettre officiellement les rapports ne comportait ni ambiguïté ni échappatoire, elle pourrait être acceptable pour Ottawa. "Mais il nous faudrait voir le texte même de la proposition et le scruter à la loupe", d'ajouter un porte-parole.

Enfin, les Canadiens ne cachaient pas leur désabusement devant l'improvisation qui caractérise le déroulement de la conférence de Paris, ainsi que la tendance marquée qu'ont les États-Unis et le Nord-Vietnam à se mettre en "caucus" — en faisant abstraction des dix autres gouvernements représentés à Paris — chaque fois qu'un problème controversé surgit. À ce sujet, les Canadiens ont affirmé qu'ils se réservaient le droit de commenter, en comité de rédaction, sur tout projet de communiqué final que Washington et Hanoi pourraient agréer. Ils ont nié avec irritation que la menace de retrait canadien de la Commission de surveillance était du "bluff" comme l'ont affirmé certains journalistes, et ils n'ont même pas exclu la possibilité que le Canada refuse de signer le communiqué final de la conférence, si celui-ci lui était inacceptable.

AUTO

le commerce de l'automobile, principalement avec les États-Unis.

Les transactions du Canada se rapportant aux produits de l'automobile sont passées d'un excédent de \$95 millions en 1970 à un déficit de \$113 millions en 1971.

En 1972, rapporte Statistique Canada, le déficit a augmenté de quatre fois, atteignant \$511 millions.

Ce chiffre constitue le montant le plus élevé depuis 1966, année où il s'était établi à \$637 millions.

En ce qui regarde le commerce avec les États-Unis, la balance du Canada est passée d'un excédent de \$194 millions à un déficit de \$41 millions l'an dernier, les importations ayant enregistré une augmentation de 19 pour cent, pour atteindre \$4.666 millions et les exportations une majoration de 12 pour cent et se chiffrer par \$4.625 millions.

Comparativement aux chiffres de Statistique Canada, le vice-président de General Motors, M. Thomas A. Murphy, a avancé le montant du déficit de plus de \$100 millions pour 1972 seulement en cours par le Canada dans ses échanges de produits d'automobile avec les États-Unis.

L'ERREUR

Suite de la page 3

de toute autre nature et notamment sur les actifs qu'ils détiennent au Québec. M. Bourassa se montre plus convaincu que jamais que le gouvernement québécois était pleinement justifié de sauver les jeux olympiques de Montréal en promettant de combler le déficit.

En outre, M. Bourassa indiquait des possibilités d'ajustements au niveau des dépenses et des revenus; ainsi, la vente des médailles pourrait se poursuivre même les jeux terminés; aussi, le gouvernement nommera sous peu les membres d'un comité de contrôle des dépenses. Somme toute, M. Bourassa partage l'opinion des autorités de Montréal et des membres du COJO que même sans calculer les actifs, il ne faut pas prévoir de déficit.

Armand Bois siégera comme indépendant

QUEBEC (CP) — L'ex-leader intérieur du Ralliement créditiste, le député Armand Bois, a annoncé hier à l'Assemblée nationale qu'il siégera dorénavant comme créditiste indépendant.

Le député de Saint-Sauveur a été expulsé des rangs du Ralliement créditiste par le caucus du parti, après qu'il eut refusé de retirer certaines accusations qu'il avait portées en marge du récent congrès au leadership du parti.

M. Bois, on s'en souvient, avait affirmé que des membres de la pègre s'étaient infiltrés dans les rangs du RC lors du congrès tenu à Québec.

Le chef du parti, M. Yvon Dupuis, a annoncé mardi qu'il intentait des poursuites judiciaires de \$500.000 en diffamation contre M. Bois.

Sursis aux automobilistes du Québec

Les automobilistes du Québec qui ne se sont pas encore procuré les nouvelles plaques d'immatriculation pour l'année 1973, ont obtenu un sursis de deux jours, soit jusqu'à demain.

C'est ce qu'a annoncé hier soir à Québec, le ministre intérimaire des Transports, M. Raymond Maillocheux.

La décision a été prise "en raison d'éléments nouveaux portés à l'attention du ministère, en particulier en raison de certains retards dans le courrier", a fait valoir le ministre intérimaire des Transports.

C'est à minuit, ce matin, que les plaques d'immatriculation pour l'année 1973 devaient être perimées.

Le gouvernement canadien et la création d'emplois

Il existe un lien direct entre la politique de recherche et de développement industriel du gouvernement canadien et la création d'emplois.

C'est ce qu'a expliqué hier soir aux hommes d'affaires d'Ahuntsic le ministre d'État des Sciences et de la Technologie, Mme Jeanne Sauvé.

Au-delà des objectifs théoriques et des termes de référence constituant la philosophie de ce jeune ministère, a affirmé hier soir Mme Sauvé dans la première conférence qu'elle prononçait à Montréal depuis son élection, se dessine une réalité monétaire qui ne saurait laisser indifférent tout homme d'affaires intéressé au progrès de l'entreprise privée.

L'industrie privée peut profiter, dans le domaine de la recherche et du développement, de l'injection de fonds fédéraux par l'entremise de ce qu'il est convenu d'appeler le principe d'impartition, aussi connu sous le vocable anglais de "Make or Buy Policy".

Cette politique propose de recourir à l'entreprise privée pour tous les travaux de recherche et de développement entrepris par le gouvernement fédéral à l'exception de ceux qui répondent à certains critères rigoureux et qui doivent ainsi être réalisés dans les laboratoires de l'État.

La capacité de l'industrie canadienne de commercialiser de nouveaux produits, de nouveaux procédés et de nouveaux services, a poursuivi le député d'Ahuntsic, sera d'ailleurs l'indicateur fondamental du succès de cette nouvelle politique.

Le gouvernement "mise sur le fait que l'industrie privée, en étant en contact plus étroit avec le consommateur et connaissant bien les besoins de ce dernier, produira des dérivés techniquement plus perfectionnés qui permettront de renforcer la capacité industrielle du Canada, voire même de renforcer sa position concurrentielle."

L'adoption du principe d'impartition, a ajouté Mme Sauvé, est une preuve indubitable de la confiance que témoigne le gouvernement face à la capacité du secteur privé peut offrir des produits, des méthodes de traitement et des services nouveaux lorsque la conjoncture lui est favorable.

Malgré tout, de dire Mme Sauvé, il serait illusoire d'espérer des effets bénéfiques immédiats de l'application de ce principe d'impartition, puisque ces effets ne se manifesteront que dans quelques années.

1,200 syndiqués fêtent Marcel Pepin... absent

par Pierre Richard

SHERBROOKE — Un mois après l'entrée en prison des présidents des trois centrales syndicales CSN, FTQ et CEQ, des travailleurs et syndiqués se sont rassemblés une première fois hier soir pour amorcer la lutte pour leur libération.

Réunis à l'invitation du Conseil central de Sherbrooke (CSN) quelque 1.200 syndiqués ont profité du 47ème anniversaire de naissance du président de la CSN, M. Marcel Pepin, pour lui rendre un hommage éloquent et surtout pour poser le premier jalon d'un mouvement de solidarité qu'ils espèrent voir s'étendre à tout le Québec.

Les organisateurs de la rencontre comptaient rassembler plus de 4.000 personnes pour remplir le Palais des sports de Sherbrooke. Les 1.200 travailleurs présents, fiers d'être aussi

SUR LE FRONT

Suite de la page 3

À l'université de Sherbrooke, les étudiants commencent à emboîter le pas à leurs collègues de Montréal au point que les facultés des arts et des sciences de l'éducation étaient paralysées hier par une grève des étudiants. Les étudiants de droit ont aussi voté un appui moral à leurs collègues tout en refusant de faire la grève. Ils étaient hier en congé.

Pour le moment, les négociations sont au point mort, les universités estiment qu'elles ont fait toutes les concessions possibles. L'université du Québec a déjà fait savoir que la session devra être prolongée pour rattrapper le temps perdu. L'université de Montréal a aussi annoncé une décision similaire si l'arrêt des cours se prolonge jusqu'à aujourd'hui.

L'UQAM a même été plus loin en précisant que les modules et départements devront proposer un programme de rattrapage précis pour chacun des cours sans quoi ils seront tout simplement annulés.

Pour le moment, les étudiants réclament surtout un engagement des universités selon lequel aucun étudiant ne serait privé de cours simplement parce qu'il n'est pas capable de les payer. Ils demandent aussi qu'aucun de ceux qui auront participé aux difficultés actuelles ne sera victime de sanction. Enfin, ils voudraient que les étudiants puissent ne payer leurs cours que trois ans après avoir terminé leurs études.

Les universités, pour leur part, affirment que ce dernier point doit être discuté avec le gouvernement et qu'elles n'ont pas l'autorité nécessaire pour le trancher. L'université de Montréal affirme qu'elle n'a pas l'intention d'imposer de sanction pour les actes posés par qui que ce soit jusqu'à maintenant. Elle précise que la prolongation des cours ne doit pas être interprétée comme une sanction. On refuse aussi de déclarer une amnistie pour tous les actes futurs, estimant que ce serait ouvrir la porte à tous les abus.

Reste la question des frais de cours pour les sessions en cours. Les universités ont mis des facilités d'emprunts à la disposition des étudiants mais elles exigent d'être payées avant la fin de la session. Un porte-parole de l'université de Montréal a déclaré hier au DEVOIR que "tous les étudiants incapables de payer leur cours peuvent obtenir un emprunt garanti par l'université, quelle que soit leur situation financière."

À l'université du Québec, on est plus prudent, sans doute parce que le nombre des cas litigieux est près de cent fois plus élevé. On y précise que l'étudiant doit faire "la preuve d'une certaine solvabilité relative" et montrer qu'il est capable de tenir ses engagements. Il faut donc étudier chaque cas séparément, concluent-ils.

Le porte-parole de l'UQAM a aussi déclaré au DEVOIR qu'il serait fort surprenant que l'attitude de l'université de Montréal soit plus souple que celle de l'UQAM puisque les deux institutions font affaire avec le même bureau-chef de la même banque (la BCN). La banque elle-même se réserve le droit de refuser un prêt même si l'université se porte garante du remboursement.

Les étudiants de l'UQAM sont invités à participer à un référendum qui aura lieu entre 18h et 21h, ce soir, au pavillon Emile-Gérard, rue Saint-Alexandre.

La question qui sera posée est la suivante: "Êtes-vous pour ou contre le retour immédiat et inconditionnel aux cours?"

Les organisateurs du référendum soulignent que la carte d'étudiant sera exigée.

nombreux après un mois d'un calme inquiet dans les milieux syndicaux, ont crié leur conviction et leur enthousiasme comme s'ils étaient 10.000.

Le grand absent de cette fête était le fêté lui-même. Le ministre de la Justice a en effet refusé de libérer M. Pepin qui avait demandé un congé pour participer à une rencontre de l'exécutif de la CSN. On aurait prétexté que sa demande n'était pas fondée, étant donné que la CSN a un président par intérim en son absence.

L'absence de M. Pepin était d'autant plus sensible que sa femme et cinq de ses enfants étaient les invités d'honneur de ce rassemblement. Ils ont été longuement ovationnés de même que l'épouse de M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ.

M. Norbert Rodrigue, président par intérim de la CSN, a invité les participants à réfléchir sur le sens de l'emprisonnement des leaders syndicaux québécois.

Selon M. Rodrigue, cet emprisonnement est une nouvelle étape dans l'entreprise de répression que mène depuis plusieurs années le pouvoir en place et qui vient d'atteindre un nouveau sommet. Le leader syndical a dit sa conviction que le pouvoir n'arrêtera pas là et qu'il agit comme s'il voulait "transformer le Québec en une vaste prison".

"Le pouvoir s'arrêtera là où les travailleurs organisés l'arrêteront, pas avant", a-t-il lancé.

M. Rodrigue a invité les travailleurs à ne pas tomber dans le piège que leur tend le régime.

"Nous ne devons pas, a-t-il souligné, nous laisser emporter par nos émotions. Nous devons réfléchir et agir froidement. Nous devons raffiner nos moyens pour affronter un pouvoir aux armes multiples. Nous devons avant tout nous organiser."

Pour sa part, le secrétaire général de la CSN, M. Jean Thibault, a insisté sur le fait que M. Pepin "paie aujourd'hui le prix pour avoir combattu pour les travailleurs méprisés et bafoués".

"Les adversaires des travailleurs savent que Pépin est un homme dangereux pour le type de société qu'ils défendent. Ils ont décidé de le casser", a déclaré M. Thibault.

Le secrétaire général de la CSN a conclu: "Quand le pouvoir met en prison un homme parce qu'il a défendu les travailleurs, je dis que ce pouvoir n'existe que pour les bien-nantis. Nous luttons pour que les travailleurs prennent la place qui leur revient. La place des travailleurs est au pouvoir".

La grande majorité des participants venaient de la région de l'Estrie.

CONDUCTEUR

Suite de la page 3

y avoir de peines concurrentielles, précise l'arrêté en conseil.

Les dispositions régissant l'acquisition, la

Grande-Bretagne

Le goût amer de la crise sociale

LONDRES (AFP) — L'activité économique du pays désorganisée, les grandes villes, Londres en tête, plongées dans le chaos, la circulation routière saturée. La grève de vingt-quatre heures des conducteurs britanniques de locomotives a donné hier aux Anglais un aperçu avant-gout de la plus grave période d'agitation sociale que la Grande-Bretagne ait connue depuis 1926.

Toutefois, le conseil général de l'intersyndicale, le Trade Union Congress (TUC), a rejeté l'éventualité d'une grève générale de vingt-quatre heures pour protester contre le plan gouvernemental de lutte contre l'inflation.

Il a en effet repoussé hier à une large majorité une motion demandant que le congrès extraordinaire du TUC — qui se réunit le 5 mars — soit habilité à se prononcer sur le principe d'une grève générale. S'il est encore trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur l'économie de la grève des conducteurs de locomotives, ses effets se sont fait sentir de façon spectaculaire.

A Londres, quatre cent cinquante mille personnes sur un total de un million et demi de travailleurs ont été contraintes au chômage.

Des centaines de milliers de banlieusards, souvent partis de leur domicile à l'aube, ont dû affronter des embouteillages monstres avant d'atteindre leurs bureaux. En l'espace de deux heures, un quart de million de voitures ont abordé le centre de la ville, et les parcs de stationnement supplémentaires aménagés à la hâte étaient bondés dès huit heures du matin. Le métro fonctionnant au ralenti, les autobus ont été pris d'assaut. De l'avis unanime à Scotland Yard, à l'Automobile Association, et au Royal Automobile Club, jamais la circulation n'a été aussi difficile à Londres.

Bien que le mot d'ordre de grève des conducteurs de locomotives n'ait été lancé que pour vingt-quatre heures, nombre d'entre eux ont spontanément décidé de ne pas reprendre le travail aujourd'hui.

De leur côté, plusieurs milliers des deux cent vingt mille membres du personnel non médical des hôpitaux ont devancé l'appel de leurs dirigeants syndicaux et ont débrayé dès hier alors que la grève est prévue pour aujourd'hui. Partout dans le pays, des malades ont dû être renvoyés chez eux.

Enfin, les gaziers ont durci leur mouvement et leurs grèves tournaient prenant de plus en plus l'allure d'une grève tout court. Ainsi, à Londres où la pression du gaz est chaque jour plus faible, deux cents nouvelles écoles ont été fermées.

Heath à Pékin ?

LONDRES (AFP) — La possibilité d'une visite officielle en Chine du premier ministre britannique, M. Edward Heath, ferait l'objet d'échanges de vues diplomatiques entre Londres et Pékin, selon certaines informations qui circulent dans la capitale britannique.

A Whitehall on ne confirme ni ne dément ces rumeurs.



Une rue de Londres hier matin. Le meilleur moyen de se déplacer reste encore la bicyclette. (Téléphoto AP)

Un test politique pour Heath dans trois élections partielles

LONDRES (AFP) — Trois élections partielles, aujourd'hui, constituent un premier test politique pour le gouvernement de M. Edward Heath au lendemain de la paralysie du réseau ferroviaire britannique et alors que le climat social continue à se détériorer.

Elles auront lieu dans les circonscriptions de Lincoln (Lincolnshire), Dundee (Ecosse) et Chester-le-Street (Durham), toutes trois traditionnellement travaillistes. La consultation la plus intéressante pourrait être celle de Lincoln, dont le député, M. Dick Taverne, avait démissionné à la fois du "labour" et de son siège pour protester contre la politique anti-européenne de son parti. Il se représente sous l'étiquette "travailliste démocratique" et en champion de la liberté de conscience et adversaire de "l'opportunisme politique" dont il accuse M. Harold Wilson et les autres leaders travaillistes.

Ses principaux adversaires sont MM. John Dilks, candidat officiel du "labour", et Jonathan Guinness, candidat du parti conservateur. Selon les sondages d'opinion, M. Taverne part favori, d'une part en raison de sa popularité personnelle à Lincoln, et d'autre part du fait du soutien qu'une partie de l'électorat conservateur semble décidée à lui accorder.

M. Guinness passe pour quelque peu excentrique. Il a notamment fait campa-

gne pour le retour de la peine de mort, suggérant même que les condamnés à la prison perpétuelle puissent disposer de lames de rasoir dans leurs cellules pour mettre, s'ils le désirent, fin à leurs jours.

Dans les deux autres circonscriptions, la consultation portera sur des thèmes plus classiques. A Dundee-Est, siège rendu vacant par la nomination de M. George Thomson à la commission de Bruxelles, le candidat conservateur, M. William Fitzgerald, fait campagne sur le thème: "qui doit gouverner le pays, le Parlement ou les syndicats". Le candidat travailliste, M. George Machin, est un syndicaliste de longue date qui a apporté son soutien aux grévistes du rail, du gaz et de la fonction publique. Aux élections générales de juin 1970, la majorité travailliste était de 2.798 voix du 62.000 électeurs.

A Chester-le-Street, les thèmes électoraux sont à peu près les mêmes. Toutefois, dans ce bastion travailliste (plus de 20.000 voix de majorité sur un électoral de 64.000), la présence d'un candidat libéral pourrait fausser le jeu politique normal. Le parti libéral a récemment fait une remontée inattendue en remportant l'élection partielle de Rochdale (Lancashire), mais son candidat à Chester-le-Street, M. George Suggett, ne paraît guère avoir de chance de l'emporter sur le candidat travailliste, M. Giles Radice.

À trois jours des élections en France

La gauche reste en tête avec 45%

PARIS (Reuter et AFP) — Les derniers sondages d'opinion publiés hier donnent à l'Union de la gauche une avance de huit points sur la majorité gouvernementale.

Selon les sondages Sofres et Publicité publiés par Le Figaro et L'Aurore, la gauche recueillera dimanche, au premier tour des législatives, 45 pour cent des suffrages, la majorité 37 et les réformateurs 15 pour cent, trois pour cent se portant sur la droite ou les indépendants.

Selon Publicité, vingt-deux pour cent des personnes interrogées n'ont pas encore fait un choix définitif et il leur reste maintenant trois jours pour se décider.

Par ailleurs, deux appels, émanant l'un du Parti socialiste l'autre du Parti communiste, ont été lancés hier pour mobiliser non seulement les électeurs mais aussi les indécis dont le vote sera finalement décisif.

Alors que la majorité poursuit la lutte sur le terrain des institutions à défendre, selon elle, contre les menaces que fait peser sur elles le programme commun de la gauche, socialistes et communistes désignent l'objectif le plus important pour eux: la justice sociale.

Ils le font en termes différents. L'appel du P.C. ("votez communiste le 4 mars") commence par le "choix capital" qu'auront à faire les électeurs "pour changer vraiment la politique" et pour parvenir au "progrès et à la justice sociale", et, somme toute, "vivre mieux". Mais, il insiste sur son rôle au "service de l'application intégrale du programme commun à égalité de droits et de devoirs" avec ses partenai-

res. M. François Mitterrand, tout en défendant la croissance économique fondée, avec beaucoup de précision et de fermeté, son action sur la lutte contre l'inégalité sociale et l'injustice et par conséquent contre les structures économiques qui les engendrent. Selon lui, c'est le débat sur le "décalage entre la croissance et l'impossibilité de répartir justement ses fruits qui gêne la majorité".

Pour la gauche, c'est le seul terrain de lutte.

Pour M. Mitterrand, le débat que la majorité place sur le plan des institutions "n'a pas de portée" et l'interven-

tion du président de la République sur ce point précis n'en a pas eu. La gauche dit simplement, affirme-t-il, que s'il y a contradiction entre les deux expressions du suffrage universel, (élection du président de la République et élections législatives) c'est la chronologie qui commande.

Donc, le Parti socialiste a choisi son terrain de lutte pour le second tour. "Il est le seul, au fond, souligne M. François Mitterrand, à proposer et à réaliser la synthèse entre le combat pour l'égalité et le combat pour la liberté". Il se "réjouit d'avoir pu associer toute la gauche autour de ce combat."

Les relations avec les USA au "sommet" anglo-allemand

LONDRES (AFP) — Les problèmes immédiats et à long terme qui se posent à la Communauté européenne élargie et les relations entre l'Europe et les Etats-Unis seront les sujets dominants des conversations que le premier ministre britannique, M. Edward Heath, et le chancelier fédéral allemand, M. Willy Brandt, auront aujourd'hui et demain à Bonn.

Ce sera la première rencontre entre les deux hommes d'Etat depuis le sommet européen de Paris, en octobre dernier, et ils discuteront en priorité de la meilleure manière d'appliquer le programme commun adopté par les neuf

chefs de gouvernement, notamment en ce qui concerne le projet d'union économique et monétaire.

M. Heath réaffirmera son opinion que l'adoption de "parités fixes mais ajustables" est le moyen adéquat pour réaliser l'intégration économique et monétaire.

Les deux chefs de gouvernement feront d'ailleurs le bilan de la récente crise monétaire et M. Heath se propose d'en tirer avec le chancelier les leçons, mais "en regardant vers l'avenir". Ce qui signifie qu'ils seront amenés à discuter en profondeur de la position que l'Europe adoptera dans les futures négociations commerciales avec les Etats-Unis.

DISQUES

REGD. TRADE MARK

Angel

SB-3766 - J.S. BACH - L'Art de la fugue - Lionel Rogg à l'orgue de la cathédrale St-Pierre de Caen. Album de 2 disques. Rég. 12.98. Spéc. 7.38.

S-36886 - TCHAIKOVSKY - Symphonie No 6 - "Pathétique" - Orch. Phil. de Berlin. Dir.: H. Von Karajan.

S-36885 - TCHAIKOVSKY - Symphonie No 5 - Orch. Phil. de Berlin. Dir.: H. Von Karajan.

S-36884 - TCHAIKOVSKY - Symphonie No 4 - Orch. Phil. de Berlin. Dir.: H. Von Karajan.

S-36873 - BRUCKNER - Symphonie No 9 - New Philharmonia Orch. Dir.: D. Klemperer.

S-36868 - HAYDN - Symphonies Nos 83 et 101 - H. Von Karajan dirige l'Orch. Phil. de Berlin.

S-36849 - La guitare espagnole d'Oscar Ghiglia. Oeuvres de Turina, Poulenc, Rodrigo, Roussel etc. S-36839 - RAVEL - La Valse - Rhapsodie espagnole. Alborada del gracioso etc. Orch. de Paris. Dir.: H. Von Karajan.

S-36830 - MONTSERRAT - CABALLE - Extraits de "La force du destin" - Aida - Macbeth - Otello.

S-36818 - Pages célèbres de l'Opéra Vol. III - avec M. Callas - F. Corelli - M. Freni - Extraits de Carmen - I. Pajalico - Faust - Nabucco etc. S-36815 - BEETHOVEN - "Hymne à la joie" et "Fantasie Chorale" - Otto Klemperer.

S-36814 - MOZART - Symphonie No 40 - Conc. pour piano No 21 - English Chamber Orch. Dir.: D. Fargnoli.

S-36811 - Satie - Musique pour piano - Vol. 6 - Aldo Ciccolini, piano.

S-36804 - J.S. BACH - Cantate No 147 - Chorale du King's College - Dir.: David Hillocks.

S-36799 - V. Williams - Greenleaves - English Folk Song Suite - Orch. Symph. de Londres - Dir.: Sir Adrian Boult.

S-36787 - Les grands duos de l'Opéra - Montserrat Caballe et Fernand Marti.

S-36774 - SATIE - La musique pour piano Vol. 5 - Aldo Ciccolini, piano.

S-36772 - MOZART - Symphonies Nos 40 et 41 - Orch. Phil. de Berlin. Dir.: H. Von Karajan.

S-36730 - VERDI - "Rigoletto" (extraits) Les membres, les chœurs et l'Orchestre de la maison de l'Opéra de Rome.

S-36716 - VICTORIA DE LOS ANGELES - Chants folkloriques espagnols.

S-36714 - SATIE - La musique pour piano - Vol. 4 - Aldo Ciccolini, piano.

S-36711 - MONTSERRAT CABALLE - Extraits des opéras de Puccini.

S-36700 - HANDEL - Les concertos pour orgue Vol. 2 - Concertos Nos 2, 8, 9, et 15 - Simon Preston, orgue - Menhin Festival Orch. Dir.: Y. Menhin.

S-36684 - BEETHOVEN - Symphonie No 6 - "Pastorale" - New Philharmonia Orch. Dir.: C.M. Glini.

S-36609 - SCHUBERT - Symphonie No 8 "Inachevée" - Menhin Festival Orch. Dir.: Y. Menhin.

S-36598 - CHOPIN - Valses - Augustin Anievas, piano.

SPECIAL 3⁶⁹ ch. Rég. 6.29

SCL-3718 - VERDI - Rigoletto (complet) M. Callas - F. Corelli - Les Chœurs et l'Orchestre de la maison de l'Opéra de Rome. Album de 3 disques. Rég. 18.98 - Spéc. 11.07.

S-36247 - MOZART - Sérénade pour 13 instruments à vent - Dir. Otto Klemperer.

S-36246 - DVORAK - Symphonie no. 9 "Nouveau monde" - Philharmonia Orch. Dir. Otto Klemperer.

S-36207 - ROSSINI - Le Barbier de Séville (extraits) - avec V. de Los Angeles, L. Alva etc.

S-36148 - HAYDN - Concerto en mi majeur - Orch. de chambre "Pro Arte" de Munich, dir. Kurt Redel.

S-36129 - MOZART - Symphonie no. 38 et 39 - Philharmonia Orch. Dir. Otto Klemperer.

S-36051 - LAURINDO ALMEIDA - Duos pour la guitare espagnole - Vol. 2 - Oeuvres par Villa Lobos - Debussy etc.

S-36031 - BEETHOVEN - Concerto No. 5 pour piano E. Gilels, piano - de Cleveland, dir. G. Zeill.

S-36005 - SAINT-SAENS - Concerto no. 3 pour violon N. Milstein, violon.

S-35983 - CHOPIN - Mazurkas - Malczynski, piano.

S-35945 - BEETHOVEN - Symphonie no. 7 - Philharmonia Orch. Dir. O. Klemperer.

S-35936 - ROSSINI - "Le Barbier de Séville" avec T. Gobbi - M. Callas (extraits).

S-35882 - Maria Callas chante les airs favoris de l'opéra français.

S-35877 - VIVALDI - "Les quatre Saisons" Orch. "Virtuosi di Roma" dir. Renato Fasano.

S-35822 - VERDI - "La Traviata" (extraits) avec T. Sarafin - V. de Los Angeles.

ALBUMS

SB-LX-3790 - STRAUSS - La chauve-souris - Orch. Symph. de Vienne - dir. W. Fokosovsky. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SB-3788 - TCHAIKOVSKY - "Casse-Noisette" (complet) - André Previn dirige l'orch. Symph. de Londres. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SB-LX-3782 - PUCCHINI - "Manon Lescault" - P. Domingo - M. Caballe Ambrosian Opera Chorus - (complet). Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SCL-3773 - BEETHOVEN - Fidelio - Orch. Phil. de Berlin, dir. H. Von Karajan. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SB-3766 - J.S. BACH - L'art de la fugue - Lionel Rogg (orgue). Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SB-3763 - J.S. BACH - Les quatre suites pour orchestre - New Philharmonia - Orch. Dir. O. Klemperer. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SB-3757 - VERDI - Requiem - avec M. Caballe - J. Vickers - New Philharmonia Chorus and Orch. Dir. Sir John Barbirolli. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SCL-3734 - GOUNOD - Romeo et Juliette (complet) M. Freni, F. Corelli etc. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SCL-3716 - VERDI - Aida - F. Nilsson - F. Corelli - G. Farnby etc. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SCL-3702 - PUCCHINI - Madame Butterfly - C. Fargnoli - R. Scotti etc. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SB-3697 - HOMMAGE A GERALD MOORE - Oeuvres de Mozart - Schuman - Schubert - Brahms etc. avec De Los Angeles, Schwarzkopf. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SCL-3653 - VERDI - Il Trovatore - R. Merrill - E. Corelli etc. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SCL-3651 - MOZART - La flûte enchantée - N. Gedda - C. Ludwig - E. Schwarzkopf. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SB-LX-3643 - PUCCHINI - La Fanciulla del Telegi. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

S-35740 - TCHAIKOVSKY - "Lac des Cygnes" - "La fille au bois dormant" (Suite des ballets) - Philharmonia Orch. Dir. H. Von Karajan.

S-35728 - CHOPIN - 6 polonaises - Malczynski, piano.

S-35726 - CHOPIN - Valses - Malczynski, piano.

S-35711 - BEETHOVEN - Symphonie no. 6 - Philharmonia Orch. Dir. O. Klemperer.

S-35614 - DVORAK - Symphonie no. 5 - Smetana "La Moldau" (Karajan).

S-35614 - TCHAIKOVSKY - Ouverture 1812 - Karajan.

S-35505 - RIMSKY-KORSAKOV - "Scheherazade" Orch. Philharmonie Royale. Dir. Sir Thomas Beecham.

S-35427 - SUPPÉ - 6 ouvertures (Krips).

SCLX-3650 - BIZET - Carmen - M. Callas - N. Gedda etc. Album de 3 disques. Rég. 21.98 - Spéc. 11.07.

SB-LX-3649 - VERDI - "Requiem" C. Ludwig - N. Gedda - E. Schwarzkopf. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

SCL-3622 - GOUNOD-FAUST - N. Gedda - F. Christoff - De Los Angeles. Album de 4 disques. Rég. 25.98 - Spéc. 14.76.

SCL-3608 - MOZART - Le mariage de Figaro. Album de 4 disques. Rég. 25.98 - Spéc. 14.76.

SCL-3604 - PUCCHINI - Madame Butterfly - J. Fieberting V. de Los Angeles. Album de 3 disques. Rég. 19.98 - Spéc. 11.07.

SEL-3599 - J.S. BACH - Passion selon St-Matthieu direction O. Klemperer. Album de 5 disques. Rég. 31.98 - Spéc. 18.45.

SB-3577 - BEETHOVEN - Symphonie no. 8, F. Nilsson - Otto Klemperer. Album de 2 disques. Rég. 12.98 - Spéc. 7.38.

le château d'aujourd'hui une merveilleuse histoire de bien-être...



6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143



COMMANDES TÉLÉPHONIQUES

849-6201

Livraison gratuite

de toute commande de 3.00 ou plus, partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate durant cette vente seulement.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST. STE-CATHERINE, angle Berri

849-6201

COMMANDES POSTALES

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants:
 Dans la province de Québec
 1 microsilicon 27¢
 2 microsilicons 35¢
 3 microsilicons 45¢
 4 microsilicons 55¢
 5 microsilicons 65¢

Ontario et Maritimes
 tarif Québec + .05
 Saskatchewan et Manitoba
 tarif Québec + .10
 Alberta et C. Britannique
 tarif Québec + .15
 Résidents au Québec
 S.V.P. ajouter 8% tax

L'impossible compromis au Cambodge

PEKIN—La recherche d'une solution cambodienne paraît actuellement dans l'impasse après une période d'optimisme pendant laquelle il avait été envisagé que le Cambodge pourrait suivre l'exemple du Vietnam et du Laos.

Les efforts récemment effectués de divers côtés pour promouvoir une solution de compromis semblent avoir tourné court en raison des remous politiques qui agitent Phnom Penh, mais

"Opérations limitées" de l'aviation US

WASHINGTON (par l'AFP) — Le porte-parole du département d'Etat a confirmé hier que l'aviation américaine avait repris des "opérations aériennes limitées" contre les forces communistes au Cambodge.

Ces opérations ont lieu à la demande des forces cambodgiennes pour les appuyer, et en riposte aux attaques communistes contre l'armée cambodgienne, a précisé le porte-parole américain.

Rappelant que les forces armées cambodgiennes avaient cessé leurs opérations offensives le 28 janvier et qu'en même temps l'aviation américaine avait suspendu son appui aérien, le porte-parole américain a déclaré que depuis lors les forces communistes avaient déclenché une offensive "assez étendue".

De fait, l'activité militaire s'est maintenue à un niveau élevé au Cambodge durant les dernières 24 heures, et les forces anti-gouvernementales ont multiplié attaques et bombardements de harcèlement sur toute la moitié Est du pays.

surtout de l'irréductibilité de la résistance khmère pour laquelle l'intervention américaine dans les affaires cambodgiennes est la cause fondamentale de la prolongation d'une situation de guerre au Cambodge.

Deux déclarations rendues publiques hier à Pékin, l'une du prince Norodom Sihanouk parlant en sa qualité de chef d'Etat et de président du Front uni national du Cambodge, l'autre du porte-parole du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, rejettent sur les Etats-Unis la responsabilité du retard existant dans le retour de la paix au Cambodge. Toutes deux s'en tiennent à la déclaration "historique" du 23 mars 1970 du prince Sihanouk qui fixe notamment comme objectif la disparition du gouvernement Lon Nol.

On a appris de bonne source que la question cambodienne a été longuement discutée à Pékin pendant la visite du conseiller du président Nixon, M. Kissinger, sans toutefois qu'il y ait eu de contacts directs entre Cambodgiens et Américains.

Il est notoire également que les Etats-Unis s'efforcent d'arriver pour le Cambodge à un compromis politique associant les leaders de la résistance khmère et certaines personnalités de la droite cambodgienne.

A cet égard, la récente démission du conseiller présidentiel chargé de la réconciliation, M. In Tam, semble révélatrice de l'insuccès de ce plan, à moins qu'il ne s'agisse d'une démission tactique ayant pour but de montrer que rien ne peut être réalisé tant que le maréchal Lon Nol dont on pense de plus en plus que les Américains souhaitent le départ — reste en place.

Du côté de la résistance, les derniers appels ne paraissent guère laisser de chance à une solution de compromis. Dans deux appels récents "aux habitants des régions non encore libérées", MM. Khieu Samphan, vice-pre-

mier ministre du gouvernement royal et commandant en chef des forces de libération, Hou Youn, ministre de l'intérieur, et Hu Min, ministre de l'information, déclaraient: "Nous ne pouvons supporter d'entendre prononcer les noms des traîtres Lon Nol, Sirik Matak, Son Ngoc Thanh, In Tam et consorts, et encore moins d'entendre parler de coexistence et de nous réconcilier avec eux".

De ces négociations, il ressort essentiellement que la résistance khmère n'envisage qu'une seule issue: l'effondrement total du régime de Phnom Penh, à la faveur aussi bien d'actions militaires redoublées notamment contre la capitale, "dernier repaire des

traîtres" que de grèves, d'insurrections, de manifestations que les habitants des "régions non encore libérées" sont appelés à organiser.

Le prince Sihanouk n'a apparemment pas encore regagné Pékin depuis la visite qu'il a effectuée à Hanoi du 30 janvier au 7 février. Le silence sur ses déplacements a provoqué une fois de plus une vague de spéculations: il a même été envisagé que le prince puisse se trouver à l'intérieur du Cambodge. Mais il est plus vraisemblable d'après des indications recueillies auprès de sources informées qu'il a prolongé son séjour à titre privé dans la région de Canton, où il se trouvait encore tout récemment.

Le nouveau fédéralisme de Nixon inquiète les gouverneurs d'Etat

WASHINGTON (AFP) — 47 des 50 gouverneurs d'Etat américains actuellement réunis à Washington à l'occasion de leur conférence annuelle sont venus à la Maison-Blanche hier pour demander au président Nixon de ne pas réduire trop brutalement les budgets sociaux de l'administration fédérale.

Le projet de budget gouvernemental pour l'année fiscale qui s'ouvrira le premier juillet prochain prévoit en effet une série de coupes dans les crédits traditionnellement destinés à toute une série de programmes fédéraux dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être social. Dès l'année en cours, d'ailleurs, le président a décidé de bloquer divers crédits d'un montant total de 11 milliards de dollars.

La politique gouvernementale obéit à un double souci: 1) juguler l'inflation et éviter d'avoir à augmenter les impôts et, pour ce faire, réduire les dépenses de l'Etat; 2) transférer aux Etats et aux

municipalités, conformément à la loi sur le "revenue sharing" (redistribution des recettes) les fonds nécessaires et la responsabilité de gérer eux-mêmes leurs programmes sociaux.

Les adversaires de cette politique accusent l'administration d'être insensible aux besoins sociaux et de saborder les programmes d'assistance instaurés sous l'administration Johnson, qui poursuivait son objectif de la "grande société".

Les gouverneurs se montrent généralement favorables au concept du "Revenue Sharing", mais ils craignent que la transition du système actuellement en vigueur aux méthodes du "nouveau fédéralisme" et de la décentralisation chers à M. Nixon ne s'avère trop abrupte.

Les 47 gouverneurs venus à la Maison-Blanche ont conféré pendant deux heures et demie avec les principaux responsables du gouvernement, dont MM. George Shultz, Roy Ash, John Ehrlichman, et Caspar Weinberger.



Pas de solde pas de guerre

Un groupe de soldats cambodgiens refusant d'aller au combat, selon l'AP, au sud de Phnom Penh. La raison de leur manque de combativité est qu'ils n'ont pas reçu leur solde depuis plusieurs mois déjà. La situation étant ce qu'elle est, des rumeurs circulaient parmi les soldats, selon lesquelles des chefs militaires avaient établi des chèques de paye pour des "bataillons fantômes". (Téléphoto AP)

Commerce soviéto-américain

Moscou déplore le retard dans la mise en oeuvre de l'accord

WASHINGTON (AFP) — Le vice-ministre du commerce extérieur soviétique, M.V.S. Alkhimov, a déploré hier le retard apporté par les Etats-Unis dans la mise en oeuvre de l'accord commercial américano-soviétique signé en octobre dernier, et a mis en garde ses interlocuteurs contre toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de l'URSS.

Une des clauses de cet accord, a rappelé M. Alkhimov, qui participe dans la capitale américaine à une conférence sur le commerce entre les deux pays, prévoit l'octroi à l'URSS par les Etats-Unis de la clause de la nation la plus favorisée. Or, a constaté le ministre, certaines forces aux Etats-Unis s'emploient à freiner le processus de normalisation et l'octroi de cette clause "en accumulant les restrictions artificielles qui n'ont rien à voir avec les relations économiques".

M. Alkhimov évoquait sans le nommer l'amendement déposé par une majorité de sénateurs, mettant comme con-

dition à l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée, la suppression des taxes à l'émigration des citoyens soviétiques et notamment de ceux de confession juive.

La Maison-Blanche doit soumettre dans quelques semaines au Congrès la demande d'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à l'URSS qui sera rattachée au projet de législation commerciale destinée à compléter la dévaluation du dollar.

"Une telle attitude, a ajouté M. Alkhimov en évoquant l'amendement des sénateurs, n'a jamais eu et n'aura jamais aucune chance de succès. L'Union soviétique est intéressée à la normalisation de ses relations économiques avec les Etats-Unis, mais pas à n'importe quel prix. Le respect mutuel des parties en cause et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat sont les conditions sine qua non d'une telle normalisation."

M. Alkhimov a reconnu que l'URSS devrait fortement développer ses importations

dans les prochaines années pour "accélérer le taux de croissance de son économie et augmenter le niveau de vie des citoyens soviétiques". En retour l'URSS est prête à prévoir spécialement pour les Etats-Unis, dans son prochain plan quinquennal, la production de produits particuliers si ceux-ci en font la demande. Le ministre soviétique a rappelé les projets d'exploitation en commun par les Etats-Unis et l'URSS de gisements pétroliers et miniers, mais sans apporter plus de précisions, sinon pour confirmer que le gouvernement des Etats-Unis ne faut pas encore donné le feu vert aux industriels américains intéressés.

Auparavant, M. Peter Peterson, envoyé spécial du président Nixon qui venait juste de rentrer d'Europe, a souligné que l'accord commercial signé en octobre dernier avec l'URSS était "d'un point de vue historique aussi important que l'accord sur les Salt signé à Moscou en mai dernier".

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANTIQUITES A VENDRE

ENSEMBLE QUEBÉCOIS: table rectangulaire 31" x 44" en pin, style fin 17e siècle, 4 chaises droites à fond pailé. Tél.: entre 1-3 p.m. et 7-9 p.m., 332-6865. 3-3-73

ANTIQUITES DEMANDÉES

AUTHENTIQUE MEUBLES québécois en pin du 18e et 19e siècle. Tél.: après 6 p.m. 1-584-2631 5-3-73

APPARTEMENT A PARTAGER

Cherche jeune homme entre 20-30 ans, étudiant de préférence pour partager 2½ meuble, tout compris \$70. par mois. Près métro Rosemont. Ecrire Case 24 Le Devoir. 5-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

VILLERAY: 3½, chauffés, balcon, poêle-réfrigérateur, livres 1er mai, non meublé, \$95. par mois. Tél.: 273-7308. 19-3-73

OUTRE-MONT: 1235 Bernard, 4 pièces, balcon, cuisinière-réfrigérateur, chauffé, taxe d'eau payée \$115. Libre 1er mai. Tél.: 272-8932. 2-3-73

une ville sous un toit...

PORT de MER

101, PLACE CHARLES-LEMOYNE

Face au Métro Longueuil

3½, 4½, 5½ PIÈCES

L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO! Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous! RENSEIGNEMENTS: 679-6010

2-3-73

RIDGEWOOD: Côte-des-Neiges, 5 minutes Université, grand 2½, à louer 1er avril. Toutes taxes incluses. \$110 par mois. 3300 Ridgewood, apt. 8, tél.: 737-6043. 3-3-73

OUTRE-MONT 50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE

- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- taxes payées, sundek

2½ - \$140. 3½ - \$170. Tél.: 273-4451 J.N.O.

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix: commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc. Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien. Tél.: 276-9067. 2-4-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

Table à dîner en bois de teck, dimension 66" x 42", plus 2 panneaux escamotables de 18" x 42" chacun et 6 chaises, dossier et siège simili cuir noir. Tél.: après 19 heures 688-5691. 2-3-73

ASSOCIÉS DEMANDÉS

Cherche ASSOCIÉ, expérimenté, pour ouvrir magasin de tabac. Ecrire à: M. Bourret, 1090 ouest, ave Laurier, apt. 2, Outremont. 2-3-73

COURS PRIVÉS

TAPISSERIE: créativité, haute-laine, haute-lisse et macramé. Session printemps commençant 13-14 mars. (débutants-avancés) Inscription maintenant. Atelier Louis et Jeanne Auclair. Outremont. 270-1482. 5-3-73

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traductions par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481. 3-3-73

CHALET A LOUER

MONT-TREMBLANT: bord de l'eau, luxueuse maison canadienne, 4 chambres coucher, vivoir 30' x 25', immense foyer, cuisine modernisée, lave-vaisselle, 2 toilettes. Semaine-ski, saison-été. Tél.: 731-0463. 3-3-73

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavares, Tyrol, 3½, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Semaines (aussi location été, piscine, équitation) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 2-4-73

CHAMBRES A LOUER

N.D.G. Prud'homme: nord de Côte St-Antoine, personne seule, 2 grandes chambres en façade. Entrée séparée, meublée ou non. Tél.: 6546. 2-3-73

DIVERS

Vous cherchez une équivalence de "Britannica" en français? Voici "Encyclopaedia Universalis". Pour tous renseignements demandez M. Michel Janowieck 342-2511. 6-3-73

EDUCATION

PROFESSEURS

Ayant expérience et diplôme pour enseigner le français international — 5 juillet au 10 août — à "Mount Allison University" Salaire: \$1800, et logement S'adresser au: Dr. L. Welch, Dept. of Romance Languages Mount Allison University Sackville, N.B. 2-3-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

BOUL. L'ASSOMPTION: duplex, grand luxe, détaché, 64, construction unique, coin rues. Plus, possibilité bureau-professionnel, au sous-sol avec entrée privée. Bas libre mai. Tél.: 256-3767. 19-3-73

FEMMES DEMANDEES

RÉCEPTIONNISTE BILINGUE

20-35 ans - bonne apparence. Bureau d'architectes Mme Gratton 866-9854 3-3-73

LOCAUX A LOUER

VIEUX-MONTREAL: 2 pas Place d'Armes, nouveau complexe de bureaux, salle de montre. Ambiance fantastique, vitrine Charles Kieckens, muraille pierre et brique, fer forgé. Bas prix. Demandez dépliant. Tél.: 844-4427. 1-3-73

LOGEMENTS A LOUER

MONTREAL-NORD: Boul. Gouin, demi-sous-sol, 3½, fermé, chauffé, avec thermostat indépendant, grand salon donnant sur rivière, \$100. Tél.: 666-4970. 3-3-73

COTE-DES-NEIGES: haut-duplex, ensoleillé, 8 pièces, chauffé, eau chaude, cuisinière-réfrigérateur, repeint. Libre. \$275. Garage \$15. Tél.: 738-8234 après 5 p.m. 5-3-73

COTE-DES-NEIGES: 4566 Stanley Wear, près Westmount, haut-duplex, 7, luxueux, équipé, conciergerie, \$340. chauffé. Tél.: 731-8488. 3-3-73

OUTRE-MONT: rue Davaar, haut-duplex détaché, 34 chambres. Salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, terrasse, garage. Chauffé, eau chaude, ménage refait. Tél.: 271-0979 5-3-73

LONGUEUIL: 6½ pièces, 1er étage avec sous-sol, taxes payées, stationnement, entrée laveuse-sécheuse, près métro, \$200. chauffé. Idéal pour professionnel. Tél.: 677-4000 12-3-73

OUTRE-MONT: 814 Rockland, haut duplex, luxueux, détaché, construction unique. Chauffé, eau chaude, 3 chambres, salon, vivoir, salle à manger, dinette, cuisine moderne. Installation laveuse-sécheuse, ventilateurs, 2 salles bains, stationnement. \$310. Tél.: 272-0351 soir. 2-4-73

PENSION

RESIDENCE LUXUEUSE: idéale pour retraités, seul ou couple, à partir de \$250. Endroit tranquille, salle de séjour, téléviseur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: 325-7741. 5-3-73

PENSIONS DEMANDEES

PENSION dans famille de langue française. Durée quelques mois. Jeune homme professionnel de langue anglaise, 28 ans, voudrait apprendre français. Appelez 933-7498 après 6 p.m. 5-3-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., l. es lettres. Tél.: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

BOUL. L'ASSOMPTION: duplex, grand luxe, détaché, 64, construction unique, coin rues. Plus, possibilité bureau-professionnel, au sous-sol avec entrée privée. Bas libre mai. Tél.: 256-3767. 19-3-73

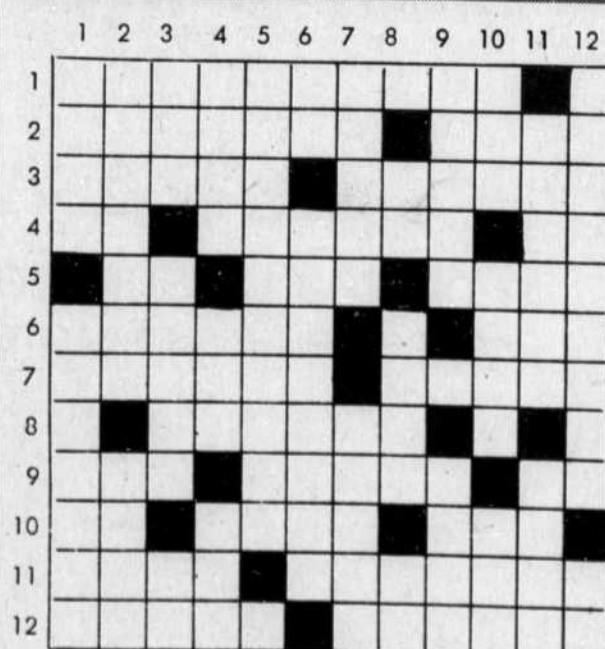
PROPRIETES A VENDRE

ST-BRUNO: Bungalow surélevé, brique romaine, spacieux, fonctionnel, condition impeccable, 4 chambres, salon, salle à dîner, salle familiale avec foyer, garage. Magnifique terrain paysagé 74' x 162'. \$42,800. M.L.S. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-73

ST-BRUNO: Magnifique cottage Canadien, 1847, avec toit de cuivre, situé sur grand terrain 25,000 pieds carrés, 4 chambres, salon avec poûtes et belle cheminée. Salle familiale avec larges poûtes. Garage double. Etat impeccable. \$40,000. Demandez Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-73

OUTREMONT: Maison bien située, 9 pièces. Diplôme transféré. Tél.: 845-3151 N. D'Angelo. IMMEUBLES ZURICK courtiers 2-3-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Relatif à la biologie.
- 2—Considérer ce qu'on désire comme capable de se réaliser. — Désagréable à la vue.
- 3—Mâle de la vache. — Assemblage par entaille de deux pièces de bois mises bout à bout.
- 4—Sert à lier. — Agir en roi.
- 5—Du dialecte provençal. — Un sens. — Absence de gêne.
- 6—Celui qui se voue à la propagation et à la défense d'une doctrine. — Terme de tennis.
- 7—Retourner la terre avec une bêche. — Compositeur français (1890-1962).
- 8—Recueille une succession.
- 9—Seule. — Mit à l'écart des autres hommes. — Chaperon du corps humain.
- 10—Adverbe de lieu. — Nom de plusieurs papas. — Vaste étendue d'eau salée.
- 11—Me rendrai. — Qui exprime une idée de nombre.
- 12—Publie. — Bande qui sert à coudre.

Verticalement

- 1—Très jeune enfant. — Absence morbide de volonté.
- 2—Se dit d'éléments chimiques identiques, ne diffé-

rant que par les masses de leurs atomes. — Grammaire commune dans les prés.

- 3—Trou dans le mur. — Truie.
- 4—A eux. — Feuilles du thier. — Meuble de repos.
- 5—Art de l'élevage.
- 6—Germanium. — Suppression d'un mal.
- 7—Prénom féminin. — Contraction partielle et permanente de certains muscles.
- 8—Venu au monde. — Substance secrétée par les abeilles. — Amoi.
- 9—Celui qui professe des opinions extrêmes. — A la fin d'une prière.
- 10—Pluie. — Très petite île. — Unité de travail.
- 11—Faire apparaître l'irisation. — Fait de vive voix.
- 12—Petites odes. — Chemin de halage.

Solution d'hier

1. ALCOOLITE 2. CRU 3. YB 4. OFENANTHE 5. REPU 6. DIANE 7. QUEST 8. ARENER 9. GRIEVEMENT 10. ENE 11. RUTER 12. NET 13. SEULE 14. E USAGE 15. SEZ 16. CRITERE 17. ISEZ 18. GUERIT 19. RE 20. VIL 21. DIRE 22. AUGURER

Cours de publicité offert par l'École des Hautes Études Commerciales et le Publicité-Club de Montréal

Le cours comprend 12 séances d'étude réparties sur 6 semaines, les mardis et jeudis, de 18 h 30 à 20 h 30.

Les cours débutent le 6 mars et se terminent par une journée de travaux pratiques en atelier le samedi 14 avril 1973.

Douze spécialistes de renom organiseront et dirigeront chacun une séance. Il est à noter que ce cours s'inscrit dans le cadre du Certificat en Sciences Administratives (CSA), option Gestion publicitaire, et qu'il procure deux crédits.

Critères d'admission. Ce cours s'adresse à toute personne déjà engagée dans un secteur quelconque de l'industrie, du commerce, des services publics ou de la publicité.

Programme. Tous les aspects de la publicité y sont traités. Détermination et contrôle du budget, conception et réalisation, choix des media, recherche, aspects légaux, etc. Le cours portera sur l'étude des problèmes de l'entreprise dans l'élaboration d'une stratégie publicitaire et l'utilisation des techniques de promotion et de recherche.

Méthode pédagogique. Les professeurs feront appel à différentes techniques modernes impliquant la participation active des étudiants. Au besoin, on utilisera l'audio-visuel. Lors de la dernière journée consacrée à l'étude d'un cas pratique, les étudiants auront l'occasion de créer une campagne de publicité. Cette dernière séance prendra la forme d'ateliers de travail réunissant chacun un petit nombre d'étudiants.

Endroit. Les cours auront lieu à l'École des Hautes Études Commerciales 5255, avenue Decelles Montréal (Qué.)

Inscription. La date limite d'inscription a été fixée au vendredi 2 mars 1973. Les frais d'inscription sont de \$100.00 et ils sont déductibles pour fins d'impôt sur le revenu. Un chèque ou mandat doit accompagner la formule d'inscription. Pour en savoir davantage ou pour obtenir le prospectus, veuillez écrire au:

Service de l'éducation des adultes École des Hautes Études Commerciales 5255, avenue Decelles Montréal (Qué.) ou téléphoner à: 343-4440.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

L'OACI condamne l'action israélienne contre le Boeing et demande enquête

NATIONS UNIES (AFP) — A la quasi-unanimité de 106 voix contre une, celle d'Israël, et deux abstentions, celles de la Colombie et du Malawi, l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale a adopté hier soir une résolution qui, dans son préambule, condamne l'action israélienne "qui a résulté en la perte de 106 vies innocentes" et, dans son dispositif, de-

mande l'ouverture immédiate d'une enquête sur les circonstances dans lesquelles, le 21 février dernier, la chasse israélienne a abattu un appareil civil libyen au-dessus du "territoire égyptien occupé du Sinaï".

Les Etats-Unis, dans le débat qui a précédé le vote, avaient proposé — sans grand empressement — un amendement qui aurait substitué le regret à la

condamnation et qui aurait éliminé l'adjectif "israélienne" en ce qui concerne l'"action" du 21 février. La Grande-Bretagne et la Belgique ont aisément convaincu l'auteur américain de ce projet d'amendement de ne pas insister pour qu'il soit soumis à l'assemblée où, au demeurant, il eût été massivement rejeté.

Israël a annoncé son vote négatif

— le seul intervenu — en faisant valoir notamment que la résolution condamnerait à priori, c'est-à-dire avant de demander une enquête et comportant par conséquent un préjugé évident. Cet argument a été repris par le représentant de la Suisse qui, cependant, avait voté en faveur de la résolution ainsi d'ailleurs que les Etats-Unis "avec réticence".

Le Canada, l'Australie et la Suède ont déclaré qu'ils ne considéraient pas la résolution comme étant empreinte d'un préjugé.

Voici le texte de la résolution sur l'aviation libyenne adoptée par l'Assemblée extraordinaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale:

"L'Assemblée, ayant examiné la question concernant l'appareil civil libyen abattu le 21 février dernier par des avions de chasse israéliens au-dessus du territoire égyptien occupé du Sinaï,

"Condamnant l'action israélienne qui a abouti à la perte de 106 vies innocentes,

"Convaincue que cet action affecte et met en danger la sécurité de l'aviation civile internationale et soulignant, en conséquence, l'urgence de l'ouverture d'une enquête immédiate sur la dite action,

1) donne instruction au conseil de prier le secrétaire général d'ouvrir une enquête pour établir les faits et de rendre compte au conseil dans les meilleurs délais;

2) fait appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles coopèrent sans réserve à cette enquête".

Mme Meir informe à huis clos le Congrès avant de se rendre au Pentagone

WASHINGTON (AFP) — Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, est allée s'assurer hier du soutien du Congrès américain avant d'aller présenter au Pentagone la liste du matériel militaire qu'elle espère recevoir des Etats-Unis.

Mme Meir, qui est arrivée pour un voyage de dix jours aux Etats-Unis, a commencé par le plus facile des deux journées d'entretiens qu'elle va avoir à Washington: elle a fait une visite à la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants.

Le président de la commission, le représentant démocrate Thomas Morgan, de Pennsylvanie, avait invité Mme Meir à venir s'expliquer à huis clos et "sans formalités" sur l'évolution de la situation politique et militaire au Moyen-Orient et à répondre aux questions des parlementaires.

Dans l'après-midi, Mme Meir devait discuter plus précisément des besoins d'Israël en matériel militaire avec M. Elliot Richardson, secrétaire à la défense.

Avant la visite de Mme Meir, les porte-parole du gouvernement ont répété que le maintien de l'équilibre militaire entre Israël et ses voisins arabes était un des éléments fondamentaux de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient. Mais il se pourrait que pour faciliter le rapprochement qu'il recherche actuellement avec l'Egypte et les autres pays arabes, le président Nixon ralentisse la fourniture d'armements américains en Israël.

Des sources diplomatiques à Jérusalem ont révélé que le gouvernement israélien espérait continuer à recevoir des Etats-Unis au cours de la prochaine année fiscale des crédits de l'ordre de 500 millions de dollars, dont 300 millions pour l'achat de matériel militaire, comme ce fut le cas cette année.

Les Israéliens souhaitent en particulier obtenir de nouvelles livraisons de chasseurs-bombardiers supersoniques "Phantom" après que les contrats en cours aient été exécutés au début de l'année prochaine. Ils auraient demandé à recevoir 30 Phantom supplémentaires et 30 chasseurs-bombardiers subsoniques "Skyhawks".

Mme Meir sera reçue ce matin par le président Richard Nixon.

Hussein se trouvait mardi à Washington

WASHINGTON (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie, qui villégiature en Floride, a fait une visite privée et inattendue à Washington.

Le porte-parole du département d'Etat, interrogé à ce sujet, a déclaré être en mesure de dire que le roi Hussein n'avait pas rencontré le premier ministre d'Israël, Mme Golda Meir.

Selon le porte-parole américain, le roi Hussein devait quitter Miami hier pour rentrer à Amman.

Kadhafi réorganisera le parti unique libyen

TRIPOLI (AFP) — A la suite des manifestations anti-égyptiennes de Benghazi, on s'attend dans les milieux bien informés de Tripoli à une réorganisation complète du parti unique "l'Union socialiste arabe libyenne", créée l'an dernier.

Le memorandum adressé mardi au chef de l'Etat, le colonel Mouammar Kadhafi est, en effet, une autocritique, la première jamais publiée en Libye depuis l'avènement au pouvoir du conseil de la révolution le 1er septembre 1970. Cette autocritique répondrait, selon des indications recueillies à Tripoli, aux préoccupations du conseil de la révolution qui, pas plus que le gouvernement, n'avait prévu ou voulu les manifestations qui ont marqué lundi les obsèques des victimes du Boeing 727 abattu au-dessus du Sinaï.

On estime généralement à Tripoli

que le congrès populaire de l'Union socialiste arabe qui s'ouvre aujourd'hui dans la capitale libyenne servira de cadre à cette refonte "du sommet à la base" du parti auquel on reproche, semble-t-il, de ne pas avoir servi de liaison entre les masses et la direction politique du pays.

Les dirigeants locaux du parti unique à Benghazi, qui ont adressé ce memorandum au colonel Kadhafi, suggèrent que "la liberté illimitée, sans contrôle et la démocratie abstraite", sont en partie responsables des incidents de lundi dernier. Dans ce même memorandum, les responsables de Benghazi se plaignent de l'absence de coopération entre les services de sécurité et les responsables du parti, tout en admettant que ces services n'étaient pas équipés, notamment sur le plan des radiocommunications, des moyens permettant d'agir

assez rapidement pour prévenir de tels incidents.

Les dirigeants du parti à Benghazi dénoncent, dans ce memorandum, "les actes de ces individus irresponsables qui ne représentent pas le vrai visage du peuple libyen et qui ont causé le chaos".

Selon les milieux bien informés de Tripoli, tout appel à la sécession et toute condamnation de l'Egypte sont considérés par le conseil de la révolution comme des actes de collaboration avec Israël, donc des crimes de haute trahison qui doivent être châtiés.

Rappelons que mardi le président égyptien Sadate jugeant "la bataille inévitable" puisque l'Egypte ne capitulera jamais", répliquait aux accusations de mollesse et de défaitisme lancées contre lui à Benghazi, lors des manifestations qui avaient accompagné les obsèques des victimes du Boeing abattu.

Le mandat d'Allende se joue à 2 sièges

SANTIAGO (AFP) — Le président de la république chilienne, M. Salvador Allende, joue son mandat aux élections législatives de dimanche prochain, estiment les observateurs. La conservation ou la perte de deux sièges de sénateurs en décidera.

Plus qu'une majorité parlementaire qui ne fait pas de doute pour eux, c'est l'obtention des deux-tiers des sièges du Sénat que visent les démocrates chrétiens et conservateurs alliés contre l'union de la gauche. La constitution chilienne permet en effet au parlement de destituer le chef de l'Etat par le biais d'une "accusation constitutionnelle" si celle-ci est adoptée à la majorité simple par la Chambre des députés et ratifiée à la majorité des deux-tiers par les membres du Sénat, c'est-à-dire par 34 voix contre 16. Or, pour le moment, la gauche unie (communistes, socialistes, radicaux et divers) dispose de 18 sièges de sénateurs contre 32 à l'opposition, tandis qu'à la Chambre,

elle a 54 sièges contre 96 à l'opposition. Le mandat de M. Allende se joue donc logiquement à deux sièges.

Tout l'intérêt des élections est donc centré sur la bataille pour le renouvellement de la moitié des sièges sénatoriaux (neuf pour la gauche et seize pour l'opposition). C'est pourquoi les plus brillants leaders des deux courants politiques sont candidats au Sénat et non à la Chambre. Bien que le rapport des forces puisse donner l'impression que la position de la gauche est d'une grande fragilité, la complexité du système électoral pour le Sénat fait qu'il faudrait un véritable raz de marée en faveur de l'opposition pour que celle-ci obtienne la majorité des deux-tiers, et les observateurs jugent cette hypothèse improbable.

Toutefois, le fait que la stabilité gouvernementale ne se joue qu'à deux sièges de sénateurs contribue à donner aux élections une dimension que beaucoup s'accordent à qualifier de dramatique.

Salisbury : un dialogue ébauché puis suspendu?

SALISBURY (AFP) — Le dialogue ébauché en vue d'une relance des efforts de règlement du différend anglo-rhodesien est provisoirement suspendu mais les contacts ne sont pas rompus. C'est du moins l'impression recueillie à Salisbury après la "rupture" annoncée mardi par l'évêque méthodiste noir Mgr Abel Muzorewa, chef du "conseil national africain" (ANC) à la suite de l'arrestation de trois dirigeants du mouvement.

Parallèlement à la vivacité des termes employés par Mgr Muzorewa, les observateurs notent que cette déclaration de "rupture" contient un certain nombre de révélations sur l'avancement des pourparlers, jusqu'à présent secrets, entre l'ANC et le gouvernement de M. Ian Smith. On relève notamment que l'ANC a paru regretter l'interruption de ce processus au moment où, selon son chef, se lève "l'aube d'une nouvelle confiance africaine" dans le gouvernement Smith.

Pour les observateurs, cette position reflète, sinon une évolution fondamentale de l'ANC, du moins la crainte réelle de ses dirigeants de voir en Rhodesie la violence prendre progressivement le

pas sur la négociation. L'ANC, a été l'un des principaux artisans du rejet par la communauté africaine de cet accord. Toutefois, Mgr Muzorewa a, à plusieurs reprises, mis en garde ses compatriotes contre le danger de tomber dans la violence.

D'autre part, le premier ministre, M. Ian Smith, a révéle, au cours d'un entretien avec des visiteurs américains, que son gouvernement restait engagé dans un dialogue avec Londres en vue d'un règlement final du différend. Il n'a pas précisé sous quelle forme se poursuivaient ces contacts mais il est significatif qu'une rumeur, sans aucune confirmation toutefois, ait fait état mardi soir de la présence en Rhodesie de Lord Goodman qui, en 1971, fut l'artisan de la rencontre ultérieure entre M. Smith et Sir Alec.

VOTRE DENTIER vous inspire des craintes?

Vous ne serez plus incommodé par votre dentier si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde votre dentier plus propre et plus sain. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

DEUX HOMMES SUR TROIS ONT FAIM

OUVREZ LES YEUX ET COMPAREZ

C'EST ODIEUX DANS LES CHIFFRES, DRAMATIQUES DANS LA RÉALITÉ.

Revenu National Brut par habitant

CANADA (B.F.S. 1971):	\$ 3405 ²⁰
PAKISTAN :	\$ 75 ⁰⁰
INDES :	\$ 70 ⁰⁰
THAÏLANDE :	\$ 95 ⁰⁰
CONGO :	\$ 70 ⁰⁰
NIGERIA :	\$ 80 ⁰⁰
BRÉSIL :	\$ 130 ⁰⁰
PÉROU :	\$ 185 ⁰⁰

* SOURCE: Annuaire Statistique de l'O.N.U., 1963-1964.



VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS



LA CROIX D'OR

424 rue St-Sulpice
MONTREAL 842-2925

VOICI MON DON POUR LA 26ième CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM VILLE

ADRESSE PROVINCE

PRIÈRE DE ME FAIRE TENIR UN REÇU POUR MON RAPPORT D'IMPÔT SUR LE REVENU



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, chemin de la Reine-Marie
Tél. 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

SESSION DE PRINTEMPS (MAI - JUIN)

PROGRAMMES DE CERTIFICATS
CHACUN DE CES PROGRAMMES COMPREND TRENTE (30) CRÉDITS ET EST COURONNÉ PAR UN CERTIFICAT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.

- Études québécoises
- Publicité
- Relations industrielles
- Relations publiques

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES
LES ÉTUDIANTS PEUVENT OBTENIR UN BACCALAURÉAT EN RÉUSSISSANT TROIS (3) CERTIFICATS.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1er AVRIL

Nous regrettons de ne pouvoir accepter de demandes d'admission après cette date.

Brochure sur demande

le consommateur

Le coût de notre pain quotidien...

par Renée Rowan

Sans protéger le petit commerçant, le projet de loi 277 concernant le commerce du pain contribuera, selon Steinberg, à une hausse du coût de la vie qui serait contre les intérêts du consommateur.

Comparaison ce matin à Québec devant la commission parlementaire de l'industrie et du commerce, Steinberg, un des plus importants fabricants et distributeurs de pain au Québec, apportera une opposition de principe à ce projet de loi qui donnera au gouvernement le pouvoir de fixer pour le pain un prix minimum de vente qui serait, dit-on, de un cent l'once.

Le but de ce projet serait d'assurer la rentabilité des opérations d'une boulangerie faisant preuve d'une productivité satisfaisante. Or, d'après le mémoire défendu par M. Guy Normandin, président des Aliments Steinberg Limitée et porte-parole de la compagnie, l'établissement d'un prix minimum du pain permettra aux grandes boulangeries, y compris celle de Steinberg, de réaliser encore de plus grands bénéfices alors que le petit boulanger — que cette loi voudrait protéger — continuera à se plaindre des mêmes inconvénients parce qu'elle ne touche pas au problème fondamental des boulangers.

Selon ce mémoire, le problème des moyennes et petites boulangeries est d'ordre économique et requiert des solutions de même ordre. Ces solutions découleront seulement d'une plus grande efficacité, de coûts plus bas, d'une productivité plus grande et de la spécialisation.

Steinberg suggère que le ministère de l'Industrie et du Commerce consacre ses efforts et les connaissances de ses experts à promouvoir la fusion de petites boulangeries en des boulangeries plus grandes et plus efficaces qui pourront desservir des marchés plus étendus.

L'effet direct du contrôle du pain serait d'augmenter de façon disproportionnée le profit brut des boulangeries industrielles à fort volume et celui des détaillants qui achètent leurs produits. Ce profit servirait à augmenter encore la part du marché des boulangeries industrielles par l'utilisation de plus de publicité et diverses techniques de ventes.

Le pain blanc tranché "Québec", 24 onces, se vend actuellement dans les supermarchés 22 cents. Si le prix minimum de vente était fixé à un cent l'once, cela reviendrait à un prix minimum de 24 cents le pain, ce qui voudrait dire un très grand profit pour Steinberg et une hausse de 2 cents le pain au niveau du consommateur. Soulignons que Steinberg fabrique actuellement quelque 500.000 pains blancs tranchés, non croûtes par semaine!

"Steinberg trouve que c'est un abus du consommateur, nous dit un porte-parole: pour être saines, les affaires doivent être raisonnables."

Il est malheureux que les conséquences d'un contrôle du prix du pain toucheraient surtout les consommateurs qui devraient payer plus cher leur pain, comme c'est arrivé pour le lait après l'instauration d'un contrôle du prix de détail par la Régie des marchés agricoles en 1966.

Le lait a augmenté de 22 cents la pinte en 1965 à 23 cents en 1966, puis à 24 cents en 1967, à 27 cents en 1968 et à 31 cents en 1971. On parle d'une nouvelle hausse de 4 à 5 cents la pinte d'ici quelques semaines.

Le mémoire présenté par Steinberg souligne que c'est le consommateur qui a fait les frais de cette hausse de 42% sans que les problèmes fondamentaux de l'industrie soient corrigés: le nombre des laiteries québécoises a continué à diminuer, les laiteries sont moins efficaces dans leur production et leur

distribution est toujours en difficulté.

Steinberg remarque en outre que la méthode des ventes d'appât ou "loss leaders" qui se pratique couramment dans le commerce du pain (dans certaines régions on a vu du pain blanc tranché, 24 onces, vendu à 9 cents le pain), est une tactique qui ne paie pas. Cette méthode de vente d'un produit en dessous du prix coûtant ou à profit minime est toujours localisée et est essentiellement temporaire. Ce n'est donc pas là l'explication de la diminution du nombre des boulangeries au Québec.

Un des problèmes des boulangeries résiderait en ce que, malgré l'augmentation de la population, la consommation de pain n'a pas augmenté de façon spectaculaire ni égale depuis 1961. Il y a même, depuis deux ans, une tendance à la baisse.

Par ailleurs, les autres produits de boulangerie ont accusé une augmentation de près de 100% depuis le début des années 60.

Steinberg est d'avis qu'un contrôle des prix ne pourrait empêcher la lutte entre les producteurs industriels au sujet du pain blanc ordinaire, lutte qui est à l'avantage du consommateur. Mais la hausse de la consommation des produits de boulangerie autres que le pain favorise les boulangeries spécialisées aux dépens des gros boulangers industriels qui cherchent le volume et qui ne sont pas plus efficaces qu'un petit producteur spécialisé, dans les produits à faible volume. C'est dans ce secteur, et non dans le pain blanc tranché, que les petites boulangeries spécialisées pourront s'épanouir.



C'était fête, hier soir, à la Galerie des boutiques de Place Ville-Marie. Il y avait un défilé de modes internationales sur la nouvelle "Rue Elle", une rue où on trouvera les toutes dernières créations des couturiers français, anglais, italiens, allemands, israéliens et canadiens. Dans les neuf boutiques de cette rue exclusive on trouvera des modèles introuvables ailleurs à Montréal, a affirmé M. Leo Goldfarb, de Trizec Corporation. On y trouvera non seulement des vêtements mais une gamme complète d'accessoires importés: bijoux, carrés de soie, ceintures, sacs à main. Ce sera la rue des bien nantis et d'une jeunesse dorée.

La FTQ réagit favorablement au congrès PQ

"Le dernier congrès du Parti québécois, tenu à Montréal au fin de semaine, s'avère une approche intéressante de certains problèmes auxquels le mouvement ouvrier fait face ces années-ci", a déclaré le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

"Le congrès du Parti québécois, a déclaré le leader syndical, nous réjouit en ce sens qu'il apporte une réflexion ouverte à diverses préoccupations du mouvement syndical, comme la place du travailleur dans son lieu de travail, le revenu minimum garanti, la négociation sectorielle, la dénonciation du bill 89 qui priverait les travailleurs du secteur public et parapublic de leur droit de grève, etc."

"L'attitude positive démontrée par les délégués à ce congrès contraste heureusement avec le dénigrement, les dénégations dont les travailleurs sont l'objet dans d'autres formations politiques", a ajouté M. Daoust.

M. Daoust a cependant précisé que la résolution adoptée sur les pouvoirs des travailleurs dans l'entreprise laisse trop de place à la spontanéité, qu'elle n'indique pas assez clairement dans quel cadre et selon quels critères, on envisage l'exercice progressif du pouvoir des travailleurs dans l'entreprise.

"La résolution adoptée par le Parti québécois n'est pas la réponse définitive au problème du pouvoir des travailleurs dans l'entreprise: toutefois, cette résolution et le débat qu'elle a provoqué au dernier congrès du PQ révèle l'urgence pour le mouvement syndical de poursuivre une réflexion, déjà amorcée à la FTQ, sur cette question à la fois délicate et urgente et de se définir une politique précise et claire à ce sujet", a affirmé le secrétaire général de la FTQ.

M. Daoust a, par ailleurs, noté que c'est avec joie qu'il a vu la résolution condamnant l'emprisonnement des présidents des centrales et demandant leur libération.

"Pour un parti politique, a-t-il dit, c'est un geste courageux et nous émettons les vœux que cette résolution ne restera pas lettre morte et que la députation du Parti québécois fera ce qu'il est nécessaire pour forcer la main au gouvernement Bourassa."

Pétition pour améliorer les services de santé de la région d'Outaouais

Environ 13.000 signatures ont été recueillies, soit un peu plus de la moitié de l'objectif de 25.000 en vue de présenter une pétition aux dirigeants du gouvernement du Québec sur l'état lamentable des services hospitaliers de l'Outaouais.

Les responsables de la campagne "L'Outaouais-urgence" espèrent compléter la liste de 25.000 noms d'ici quelques jours. On sait que le ministère des Affaires sociales a offert \$4 millions pour l'agrandissement de l'hôpital Sacré-Coeur de Hull, mais les responsables du mouvement de contestation estiment que cet

effort n'est pas suffisant et qu'il en coûterait environ \$15 millions pour améliorer de façon significative les services hospitaliers dans l'Outaouais.

Le Devoir faisait état la semaine dernière de l'absence complète dans cette région du Québec de services de neurochirurgie, de chirurgie thoraco-vasculaire, d'hémodialyse et de chirurgie plastique.

Le mouvement de revendication est appuyé par 49 organismes régionaux différents, par le président du bureau médical de l'hôpital Sacré-Coeur et par les autorités religieuses du diocèse de Hull.

Les commissaires d'écoles sont beaucoup plus scolarisés

En seulement trois ans, le niveau de scolarisation des commissaires d'écoles du Québec a fait un bond spectaculaire, si l'on en croit les statistiques que vient de publier la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Cette amélioration semble avoir été provoquée par le regroupement des commissions scolaires et le recours au suffrage universel.

En 1970, par exemple, 43% des 2.900 commissaires (soit 1.246) n'avaient pas dépassé la "petite école" et avaient moins de sept ans d'étude. En 1972, il reste 1.600 commissaires et seulement 15% d'entre eux (248) n'ont qu'une formation élémentaire.

De même, seulement 7% des commissaires en fonction en 1970 avaient une formation universitaire (plus de quinze ans de scolarité). Maintenant, la proportion atteint 25%.

Si l'on répartit les commissaires en quatre groupes selon leur niveau de scolarisation (élémentaire, secondaire, collégial ou universitaire), on constate que le groupe "élémentaire" était le mieux représenté (43%) en 1970. L'année suivante, le groupe "se-

condaire" le supplanteait (39%) et maintenant, c'est le groupe "collégial" qui rassemble le plus d'effectifs (31%).

Au bout du compte, les commissaires d'écoles sont maintenant plus instruits, en moyenne, que l'ensemble de la population québécoise ou canadienne alors qu'ils étaient moins instruits que la moyenne en 1970.

Les statistiques rendues publiques indiquent aussi que les chambardements récents ont amené beaucoup de sang nouveau dans les commissions scolaires locales: 44% des commissaires actuels ont moins de deux ans d'expérience.

Ce sang nouveau a permis d'augmenter la représentation féminine: il y avait un peu moins de 5% de femmes en 1969 alors qu'il y en a maintenant 11%. Dans certains groupes d'âges, de 41 à 45 ans par exemple, on compte jusqu'à 15% de femmes.

On peut aussi noter un certain rajeunissement (relativement minime dans l'ensemble). L'âge moyen est un an plus faible qu'en 1969. Par contre, il y a maintenant des commissaires de moins de 25 ans, ce qui était inconnu avant 1971.

2,100 syndiqués de Toronto viennent de s'affilier à la CSN

La CSN fait savoir que 2.100 syndiqués travaillant dans des hôpitaux de Toronto viennent de s'affilier à la Fédération nationale des services (FNS).

La centrale syndicale précise que ces syndiqués sont regroupés dans la Canadian Union of General Employees, qu'ils font la lutte surtout depuis 1965 et que leur situation est comparable à celle qui prévalait dans les hôpitaux québécois il y a 10 ans. Pas de droit de grève, le syndicat doit négocier avec chacun des hôpitaux, de sorte que le "cheap labour" est chose courante dans ces hôpitaux.

La CSN estime que cette affiliation a été acceptée après maintes hésitations de la part des syndiqués de la FNS, en raison de l'éloignement de ce noyau syndical et, aussi, du sens que pourrait revêtir ce

point avec Toronto: "Il a été reconnu que le fait d'aider des travailleurs qui croient aux mêmes choses et qui font la même lutte que nous ne contredit pas la lutte d'un nombre de plus en plus considérable de Québécois pour l'indépendance".

Une grève de 600 employés de l'hôpital Western, à Toronto, dure toujours; elle a commencé en juillet 1972.

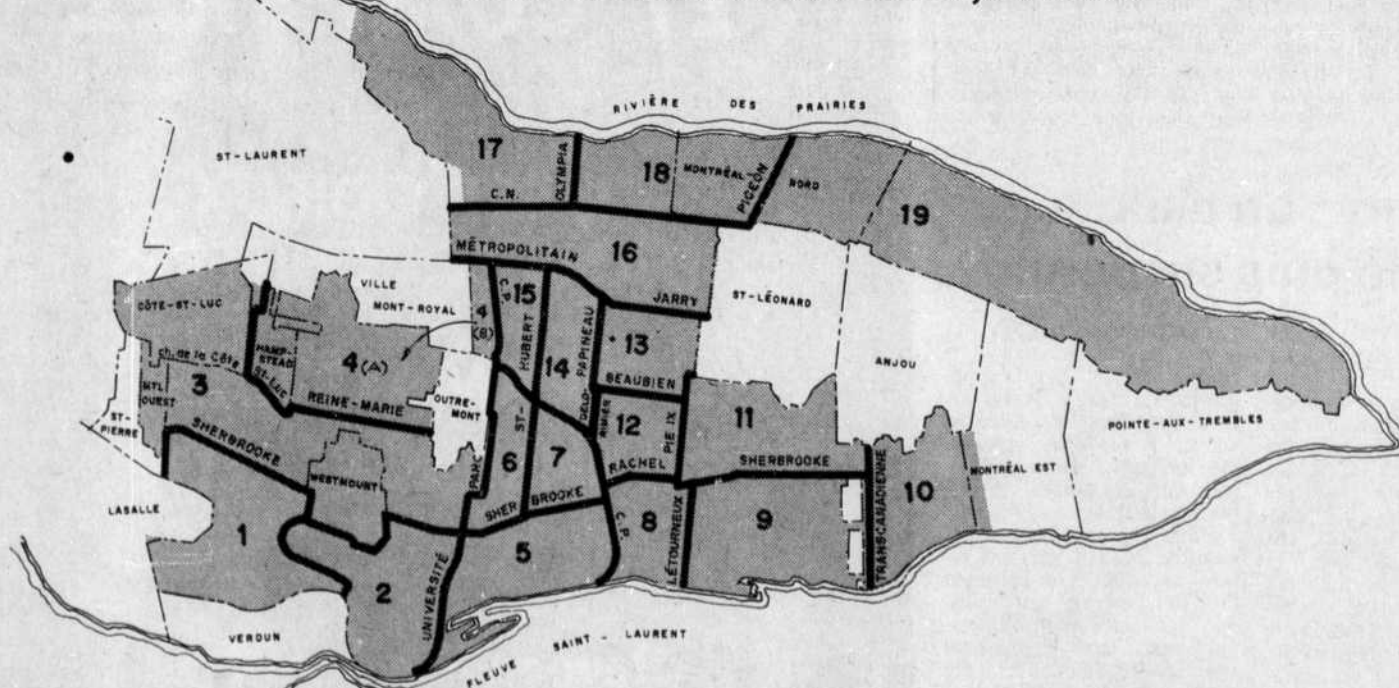
Autre aspect souligné par le communiqué de la CSN: cette adhésion illustrerait le souci de syndiqués canadiens de diverses provinces (Colombie-Britannique et Ontario particulièrement) de s'émanciper par rapport aux "unions américaines", auxquelles 62% des syndiqués canadiens sont affiliés (chiffres officiels du ministère fédéral du travail pour 1971).



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné que, le 15 février 1973, La Commission des écoles catholiques de Montréal a établi comme suit les limites et le numéro de chacun de ses quartiers, en vue de l'élection scolaire du 18 juin 1973:



QUARTIER NO 1:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la limite ouest de la cité de Westmount, l'échangeur Turcot, le canal Lachine et la rue Atwater;
au SUD: par le canal de l'aqueduc;
à l'OUEST: par les limites de la C.E.C.M. et la limite est de la cité de Montréal-Ouest.

QUARTIER NO 2:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par les limites sud et est de la cité de Westmount et la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la rue Université et l'autoroute Bonaventure;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par la limite est de la cité de Verdun, la rue Atwater, le canal Lachine, l'échangeur Turcot et la limite est de la cité de Westmount.

QUARTIER NO 3:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la cour de triage de Côte Saint-Luc, la limite est de la cité de Côte Saint-Luc, le chemin de la Reine-Marie;
à l'EST: par l'avenue du Parc, l'avenue des Pins et la rue Université;
au SUD: par la rue Sherbrooke, les limites sud et est de la cité de Westmount et les limites est et sud de la cité de Montréal-Ouest;
à l'OUEST: par les limites de la C.E.C.M.

QUARTIER NO 4:

Le territoire du quartier comprend deux parties et est centré
A) au NORD: par les limites de la C.E.C.M.;
à l'EST: par les limites de la C.E.C.M.;
au SUD: par le chemin de la Reine-Marie et le chemin de la Côte Saint-Luc;
à l'OUEST: par la limite est de la cité de Côte Saint-Luc.
B) au NORD: par le boulevard Métropolitain;
à l'EST: par les voies du C.P.;
au SUD: par les voies du C.P. et la limite nord de la cité d'Outremont;
à l'OUEST: par la limite est de Ville Mont-Royal.

QUARTIER NO 5:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rue Sherbrooke;
à l'EST: par les voies du C.P.;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par l'autoroute Bonaventure et la rue Université.

QUARTIER NO 6:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par les voies du C.P.;
à l'EST: par la rue Saint-Hubert;
au SUD: par la rue Sherbrooke;
à l'OUEST: par la rue Université, l'avenue des Pins et l'avenue du Parc.

QUARTIER NO 7:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par les voies du C.P.;
à l'EST: par les voies du C.P.;
au SUD: par la rue Sherbrooke;
à l'OUEST: par la rue Saint-Hubert.

QUARTIER NO 8:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rue Rachel et la rue Sherbrooke;
au SUD: par la rue Létourneau;
à l'EST: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par les voies du C.P.

QUARTIER NO 9:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rue Sherbrooke;
à l'EST: par la route transcanadienne (montée Saint-Léonard);
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par la rue Létourneau.

QUARTIER NO 10:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la limite sud de ville d'Anjou;
à l'EST: par la limite est de la C.E.C.M.;
au SUD: par le fleuve Saint-Laurent;
à l'OUEST: par la route transcanadienne (montée Saint-Léonard).

QUARTIER NO 11:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la limite sud de la cité de Saint-Léonard;
à l'EST: par les limites ouest et sud de ville d'Anjou et la route transcanadienne (montée Saint-Léonard);
au SUD: par la rue Sherbrooke;
à l'OUEST: par le boulevard Pie IX.

QUARTIER NO 12:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rue Beaubien;
à l'EST: par le boulevard Pie IX;
au SUD: par la rue Rachel;
à l'OUEST: par les voies du C.P. et l'avenue De Lorimier.

QUARTIER NO 13:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par le boulevard Métropolitain et la rue Jarry;
à l'EST: par la limite ouest de la cité de Saint-Léonard et le boulevard Pie IX;
au SUD: par la rue Beaubien;
à l'OUEST: par l'avenue Papineau.

QUARTIER NO 14:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par le boulevard Métropolitain;
à l'EST: par l'avenue Papineau, la rue Beaubien et l'avenue De Lorimier;
au SUD: par les voies du C.P.;
à l'OUEST: par la rue Saint-Hubert.

QUARTIER NO 15:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par le boulevard Métropolitain;
à l'EST: par la rue Saint-Hubert;
au SUD: par les voies du C.P.;
à l'OUEST: par la limite est de la cité d'Outremont et les voies du C.P.

QUARTIER NO 16:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par les voies du C.N., le boulevard Pie IX et la limite sud de la cité de Montréal-Nord;
à l'EST: par la limite ouest de la cité de Saint-Léonard;
au SUD: par la rue Jarry et le boulevard Métropolitain;
à l'OUEST: par l'autoroute des Laurentides.

QUARTIER NO 17:

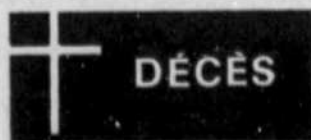
Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rivière des Prairies;
à l'EST: par le boulevard Olympia;
au SUD: par les voies du C.N.;
à l'OUEST: par la limite ouest de la C.E.C.M.

QUARTIER NO 18:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rivière des Prairies;
à l'EST: par l'avenue Pigeon;
au SUD: par la limite sud de la cité de Montréal-Nord, le boulevard Pie IX et les voies du C.N.;
à l'OUEST: par le boulevard Olympia.

QUARTIER NO 19:

Le territoire du quartier est centré
au NORD: par la rivière des Prairies;
à l'EST: par la rivière des Prairies;
au SUD: par les limites nord des cités de Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, Anjou et Saint-Léonard;
à l'OUEST: par l'avenue Pigeon.



THIBAUT Dr. Marc. A Montréal le 22 février 1973, est décédé le Dr. Marc Thibault, chirurgien-dentiste. Le corps a été inhumé dans l'intimité au cimetière Mont-Royal. Une messe sera célébrée à son intention à l'église St-Charles-Garnier, angle des rues Sauvé et De la Roche, samedi le 3 mars 1973 à onze heures. Parents et amis sont priés de ne pas envoyer de fleurs. Tout don fait en sa mémoire pourrait l'être à la Société Canadienne du Cancer, 1118 rue Ste-Catherine.

Kierans recommande à Schreyer de rapatrier les sociétés minières

Dans un rapport d'une centaine de pages que le premier ministre Ed Schreyer a déposé mardi à l'Assemblée législative du Manitoba, M. Eric Kierans recommande carrément au gouvernement de cette province de rapatrier sans délai dans le secteur public l'activité minière présente exercée par des sociétés privées en tête desquelles on trouve trois firmes — International Nickel, Sherritt-Gordon et Hudson Bay Mining and Smelting — qui contrôlent, à elles seules, entre 96% et 99% de la production minière au Manitoba.

M. Schreyer a déclaré qu'un comité interministériel sera immédiatement mis sur pied pour étudier le rapport. Le leader libéral du Manitoba, M. I.H. Asper, a émis l'opinion qu'il fallait augmenter les taxes sur les industries d'exploitation des ressources naturelles plutôt que de miser sur les investissements du public. Il a qualifié de "casse-cou" le projet de M. Kierans.

Quant au leader conservateur Sidney Spivak, il s'est dit d'avis que le gouvernement manitobain donnera suite au rapport et il a qualifié M. Kierans, un ancien ministre libéral, de "néo-démocrate pressé".

Le gouvernement du Manitoba devrait, à compter de maintenant, propose M. Kierans au terme de l'étude qu'il a conduite à la demande de M. Schreyer, réserver au domaine public toutes les parties de son territoire qui n'ont pas été louées à des firmes privées. Il devrait en confier l'exploration et le développement éventuel à une ou des sociétés de la Couronne créées spécialement à cette fin. M. Kierans recommande pour l'instant de confier à la Manitoba Mineral Resources Corporation tous les travaux d'exploration et de développement minier qui seront entrepris à l'avenir. Il recommande aussi que cette société se limite à des activités d'exploration et d'extraction et que les opérations plus coûteuses et plus risquées d'affinage et de fusion du minerai soient laissées au secteur privé.

Quant aux sociétés privées qui sont déjà fortement installées au Manitoba, M. Kierans n'en recommande pas la nationalisation. Il invite toutefois le gouvernement manitobain à leur imposer des charges fiscales telles qu'elles seront amenées à décider elles-mêmes de renoncer à poursuivre leurs opérations dans le domaine minier au Manitoba. Parmi les mesures que M. Kierans préconise à cette fin, soulignons: une taxe foncière sur les réserves minières détenues par les sociétés, dont le taux serait assez élevé pour que les sociétés jugent plus économique de remettre ces réserves au gouvernement dans un délai qui ne devrait pas dépasser dix ans; le remplacement des royalties actuelles de 15% sur le revenu net des sociétés par une taxe de 15% sur la valeur totale de leur production annuelle; et enfin l'imposition de taxes accrues sur toutes les parties de territoire appartenant à des intérêts privés et possédées à des fins de développement ou d'exploration minière.

Au terme d'une étude qui a duré plusieurs mois et qui lui fut confiée peu après sa démission du gouvernement Trudeau l'an dernier, M. Kierans conclut que le régime actuel d'exploitation minière au Manitoba fonctionne au détriment des contribuables de cette province. La compétence sur les ressources naturelles devait selon les auteurs de la Confédération, rappelle M. Kierans, servir de pierre angulaire pour le financement des gouvernements provinciaux. Or, au Manitoba, les revenus que le fisc retire des droits miniers et des bénéfices des entreprises minières suffit à peine à financer 2% des dépenses publiques provinciales. Les arrangements actuels sont un relicat d'une période dépassée où des gouvernements naïfs, inexpérimentés et peu avisés des réalités modernes de l'économie, se laissaient embarquer à n'importe quel prix dans des contrats et ententes par lesquels ils croyaient promouvoir l'activité économique.

A l'aide de statistiques puisées à des sources fédérales et manitobaines, l'économiste montréalais établit que, grâce à des concessions fiscales dont la paternité revient principalement au gouvernement fédéral, les entreprises minières ne versent en impôts aux gouvernements fédéral et manitobain qu'une partie très légère de leurs profits considérables. Dans le cas des trois principales entreprises minières manitobaines — International Nickel, Sherritt-Gordon et Hudson Bay Mining and Smelting — M. Kierans soutient qu'entre 1968 et 1970, elles ont encaissé ensemble des profits de \$192 millions sur une production d'une valeur totale de \$676 millions et que, de ce total, elles n'ont versé en impôts et en royalties au gouvernement manitobain qu'une somme de \$15,6 millions. "Pour chaque dollar de métal produit à même les ressources naturelles du Manitoba", écrit M. Kierans, les compagnies précitées ont enregistré 28 cents de profit mais n'ont payé que 2,3 cents en impôts. "En abandonnant ainsi la gestion de son patrimoine à l'entreprise privée, le gouvernement manitobain, poursuit M. Kierans, s'est en quelque sorte résigné à ne toucher que \$15,6 millions sur des profits qui, au cours des trois années écoulées de 1968 à 1970, se sont élevés à \$192 millions. Les nations ou les provinces qui suivent une telle politique sont condamnées à demeurer des sociétés productrices de ressources naturelles jusqu'à l'épuisement de leurs réserves. Le capital créé par cette activité sert à enrichir les grandes corporations à qui ces provinces ou nations ont confié la gestion de leur territoire et de leur main-d'œuvre. Ce sont ensuite ces corporations, non les nations ou provinces qui leur confient leur sort, qui sont appelées à croître. Le dynamisme des nouveaux capitaux nés de l'activité minière se transporte à l'extérieur de la province. Il n'est plus disponible sur place pour servir au renforcement de l'agriculture, de l'industrie ou des services."

M. Kierans dénonce avec une vigueur particulière trois mesures récentes du gouvernement fédéral qui contribueraient, selon lui, à consolider l'emprise des sociétés privées dans le secteur minier. En autorisant la déductibilité des frais encourus pour l'achat d'actions d'autres sociétés, le gouvernement fédéral, au dire de M. Kierans, ne fait qu'encourager la tendance actuelle à la concentration de la propriété aux mains de quelques entreprises gigantesques. De même, en acceptant de considérer comme des dépenses ordinaires les frais encourus pour l'acquisition de droits miniers et en autorisant des déductions accrues pour frais d'exploration et de développement, il sert surtout les intérêts de quelque 36 firmes qui exercent dans ce secteur un contrôle décisif. M. Kierans se montre une fois de plus très sévère envers les politiques fédérales en matière de fiscalité. Il accuse les responsables de la politique fédérale d'avoir été les principaux agents de la colonisation économique que les provinces doivent maintenant subir dans le domaine des richesses naturelles. Les dirigeants fédéraux, explique M. Kierans, n'ont jamais accepté de se départir des vieilles notions voulant que le développement du Canada doive reposer sur l'exploitation des richesses naturelles.

M. Kierans se défend dans son rapport d'avoir voulu opter pour une idéologie quelconque. "Ceci n'est pas une affaire de capitalisme ou de socialisme", écrit-il. "Il s'agit simplement de chercher la meilleure formule pour le développement des richesses naturelles du Manitoba". En favorisant une intervention décisive de l'Etat dans le secteur minier, l'ancien ministre du cabinet Trudeau souligne que les capitaux requis pour une telle intervention seront assez réduits, pourvu que les sociétés de la Couronne dont il recommande la création n'aient pas s'embarquer dans les opérations d'affinage et de fusion des métaux, mais se limitent à l'extraction et à l'exploration. Il soutient par ailleurs que l'Etat manitobain ne devrait pas s'inquiéter au sujet de l'accès éventuel de ses produits sur les marchés mondiaux.

les tribunaux

Cinq ans de prison pour outrage au tribunal

par Guy Deshaies

Le juge Alphonse Barbeau a condamné un jeune homme de 19 ans à cinq années de prison, hier, pour outrage au tribunal et plus précisément parce qu'il refusait de témoigner au procès de son ami et co-accusé.

Il semble que ce soit là la sentence la plus sévère jamais prononcée au Canada pour un tel délit.

Le code pénal est muet au sujet des témoins qui refusent de déposer lors d'un procès aux assises. Il prévoit une peine maximale de 90 jours de prison et une amende de \$100 dans le cas d'un témoin,

qui omet d'être présent à la cour pour verser sa déposition. Il prévoit une incarcération d'au plus huit jours francs lors d'une enquête préliminaire d'un juge de paix dans le cas d'un témoin qui refuse d'être assermenté et de déposer.

Le code civil de son côté prévoit une peine maximale d'un an de prison pour le refus d'obtempérer à une ordonnance de la cour, par exemple une injonction, comme c'est le cas de MM. Laberge, Pépin et Charbonneau.

Le juge Barbeau a déclaré que c'était en vertu de notre

droit coutumier qu'il condamne Gilles Lamer à 5 ans de réclusion. En mai dernier ce même juge avait condamné Me Robert Lemieux à 8 jours de prison pour un délit semblable. Me Lemieux, qui s'adressait à la cour pour demander un cautionnement en faveur de Jacques Rose, avait été contraint de témoigner dans le dossier de son client car entre autres allégués il prétendait que 11 jurés sur 12 au premier procès pour l'enlèvement de Pierre Laporte voulaient acquitter son client. Le procureur de la Couronne, Me Stephen Cuddihy, nommé

juge depuis, avait alors assigné Me Lemieux comme témoin afin qu'il révèle le nom des jurés qui lui auraient fait ces confidences. Me Lemieux, invoquant alors son secret professionnel, avait refusé de dévoiler ces noms et le juge Barbeau l'avait séance tenante condamné à huit jours de prison.

Mardi, au procès de Jacques Desgagnés, accusé de meurtre d'un chauffeur de taxi, la Couronne appelait à la barre des témoins un certain Gilles Lamer, co-accusé dans cette affaire mais dans un dossier différent. Lamer déclarait ne pas vouloir témoigner contre Desgagnés et le juge Barbeau lui retirait tout de suite son cautionnement et l'incarcérait bien qu'il ne fut jamais saisi du dossier de Lamer.

Ce dernier a persisté dans son refus de témoigner, hier, et il écopé de la sentence que l'on sait. A ce moment un troisième témoin, qui avait manifesté l'intention de ne pas parler lui-même, se trouvait sur le banc des accusés puisque M. Barbeau l'avait incarcéré, hier matin, pour la même raison. La singulière sentence a certainement eu pour effet de convaincre ce témoin à parler et c'est ce qu'il a fait hier après-midi en demandant la protection de la cour.

Quelques minutes plus tard Desgagnés enregistrerait un plaidoyer de culpabilité et le juge l'envoyait en prison à perpétuité.

Me Robert Senay, de l'assistance judiciaire, a déclaré par la suite qu'il n'hésiterait pas à porter en cour d'appel la sentence de 5 années imposée à Lamer si ce dernier devait être acquitté du meurtre.

Il semble que dans son cas la preuve du ministère public soit moins forte que dans le cas de Desgagnés. Me Senay a dénoncé cependant la tactique de procéder séparément dans les deux dossiers bien qu'il s'agisse du même délit. Cela permet, on le voit, de contraindre le co-accusé à témoigner contre l'accusé et vice versa. Il est probable que Lamer s'était dit que s'il témoignait contre Desgagnés ce dernier s'empresserait de faire la même chose lors de son procès à lui et qu'en conséquence il contribuerait à s'incriminer indirectement en déposant au procès de Desgagnés.

Ce dernier étant maintenant incarcéré à perpétuité il est encore probable qu'une sentence pour outrage au tribunal ne pourra pas le décourager de se taire.

La disparité des sentences pour outrage au tribunal est maintenant plus évidente.

Mentionnons quelques cas. Au second procès de Jacques Rose pour enlèvement, Bernard Lortie, co-accusé, est amené à la barre des témoins et refuse de parler. Le juge

Vaine tentative de contester encore la légalité de l'enquête

Les témoins convoqués par la Commission d'enquête sur le crime organisé et qui veulent échapper à leur obligation de comparaître en contestant la légalité de la Commission se sont heurtés, hier encore, à une difficulté technique.

La veille, le juge James Huggess avait rejeté une requête en prohibition présentée par un certain Gérard Fontaine pour le motif que cette requête n'était pas accompagnée d'un affidavit signé de la main du requérant.

La même requête, au nom cette fois d'un certain Nicola Di Iorio, et accompagnée de l'affidavit signé de la main du requérant a été présentée, hier, au même juge qui l'a rejetée parce qu'elle n'avait pas été présentée après un délai d'un jour franc après sa signification comme l'exige le code de procédure civile.

Me Jacques Bouchard, au nom de M. Di Iorio, a fait valoir au tribunal que le temps pressait et que son client était sous le coup d'un mandat d'arrestation émis par la Commission d'enquête.

Il a vainement tenté d'obtenir un délai de 24 heures pour lui permettre de faire signifier la requête au procureur général et la présenter ensuite à la cour.

On sait qu'il s'agit d'une requête pour l'émission d'un brel de prohibition, c'est-à-dire pour empêcher la Commission de sommer le requérant de comparaître, requête qui est fondée sur des motifs d'ordre constitutionnel. Les requérants demandent en substance que la Cour supérieure établisse que la Commission excède sa compétence, que Québec lui a illégalement conféré des pouvoirs judiciaires en matière pénale, ce qui excède des pouvoirs du Parlement provincial, et que la Commission s'arroge ou détient des pouvoirs qui sont de juridiction purement fédérale.

Mais il y a un hic. En vertu du code de procédure civile, lorsque quiconque conteste la constitutionnalité d'une loi, il doit donner un avis de 10 jours au procureur général avant de présenter sa requête en évocation ou en prohibition pour excès de juridiction.

Le juge Huggess a fait remarquer, hier, à Me Bouchard que ce point serait peut-être soulevé par les avocats du procureur général demain lorsque la requête sera présentée.

Entre-temps, la Commission d'enquête sur le crime organisé tient ses audiences et continue ses travaux paisiblement.

Beyrouth est une si belle ville

Francesco Zaurini, accusé d'avoir complété pour importer au Canada près de 4,000 livres de haschisch, a admis hier qu'il s'était rendu au Liban à l'été 1971, mais seulement pour s'amuser à Beyrouth, ville dont il avait entendu dire le plus grand bien.

M. Zaurini, témoignant à son procès, a déclaré que ses activités étaient surtout concentrées sur le jeu dont il tirait ses principales ressources et il a nié globalement être mêlé à toute cette

affaire d'importation de drogue.

C'est du Liban que provenait la cargaison de haschisch dissimulée dans des boîtes de fruits qui avaient été saisies à Liverpool, en Angleterre, à la suite d'une enquête de Scotland Yard.

Les limiers anglais avaient cru bon de laisser une certaine quantité de ces boîtes dans le navire qui devait les transporter à Montréal après son escale à Liverpool.

La GRC, informée de cet arrivage compromettant, avait

alors surveillé le navire et avait suivi les destinataires de ces boîtes jusqu'à l'entrepôt Vincent Packing, rue Papineau.

Un certain Jacques Cloutier, ex-président de Vincent Packing devait déclarer en cour que Zaurini était intéressé dans cette entreprise et qu'il lui avait demandé de libérer son entrepôt pour recevoir une "mystérieuse marchandise". C'est le 20 mars dernier que la police appréhendait Zaurini et sept autres individus relativement à cette affaire.

Boucherville: l'injonction a été reconduite jusqu'au 8 mars

L'injonction temporaire prononcée par le juge John Nolan pour empêcher les travaux d'endiguement du chenal de

Boucherville a été prolongée au 8 mars par le juge Édouard Martel, de la cour supérieure, hier.

Cette injonction avait été demandée par le gouvernement provincial et particulièrement par le ministère de l'environnement contre les compagnies Boucherville Entreprises, Ciment Indépendant et Les Mir Construction qui, au grand désarroi des populations riveraines de Boucherville, avaient entrepris de bloquer le cours d'eau entre la rive et les îles de Boucherville.

La requête était basée sur le fait que ces travaux allaient détériorer l'environnement et qu'ils intéressaient au surplus un sol sur lequel seul le Québec a des droits à savoir le lit du fleuve Saint-Laurent.

Le juge Nolan avait accordé l'injonction jusqu'à hier et hier ce sont les avocats des intimés qui ont demandé la remise au 8 mars. Ils ont informé la cour que des pourparlers se tenaient présentement entre les parties et qu'un arrangement pourrait être trouvé rendant ainsi les procédures inutiles.

Il se pourrait en effet que les intimés utilisent des tuyaux géants sous la digue qu'ils construisent de manière à ne pas entraver le passage des eaux du chenal.

La FTQ songe à boycotter les produits d'Alcan au Québec

ARVIDA (PC) — La FTQ menace de boycotter les produits Alcan servant dans l'industrie du bâtiment à la grandeur du Québec.

La centrale syndicale entend recourir à cette mesure de représailles contre l'Alcan, qui a fermé les chantiers de construction de son usine de fil-machine à Arvida, selon les explications fournies par l'agent de la FTQ à Chicoutimi, M. Edmond Poirier.

L'interruption des travaux à l'usine de transformation d'aluminium a été ordonnée par l'Alcan, il y a deux semaines. La compagnie soutient qu'elle a pris cette décision parce qu'un conflit ouvrier s'envenimait entre un entrepreneur, Black et Macdonald, et ses 35 em-

ployés électriciens et plombiers, affiliés à la FTQ.

A la suite d'actes de vandalisme, l'évacuation du chantier où travaillaient 80 employés était, selon l'Alcan, la seule façon d'éviter des dommages plus graves. L'Alcan s'est également départie des services de la firme montréalaise Black et Macdonald, parce que celle-ci sollicitait constamment de nouveaux délais alors que son travail aurait dû être complété en janvier.

Les 35 employés en grève réclament une augmentation de 63 cents l'heure à laquelle ils prétendent avoir droit, le décret de la construction prévoyant un tel salaire quand il s'agit d'un contrat de \$5 millions et plus. L'Alcan, pour sa part, soutient que le projet coûtera \$4,200,000.

En 1973, la Renault 12 est encore le meilleur investissement dans la catégorie des 1600 cc.

	Renault 12 1600	1600 Allemande	1600 Japonaise A	1600 Japonaise B	1600 Américaine	1600 "Américaine" Importée
Longueur	172.5"	160.6"	157.5"	160.2"	163"	160.6"
Largeur	64.5"	62.4"	59.3"	61.4"	69.4"	61.4"
Empattement	96"	95.3"	91.9"	95.3"	94.1"	95.3"
Volume du coffre à bagages (pi.cu.)	12.8	9.2	N.D.	12	5.9	9
Espace pour les jambes						
Avant	26 3/4"	26 1/2"	23 3/4"	24 3/4"	26"	24 1/2"
Arrière	8 1/2"	6"	8 1/2"	7 1/2"	11"	7"
Nombre de portes	4	2	4	2	2	2
Traction avant	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Puissance nette (Normes SAE J-245)	69 CV	46 CV	88 CV	89 CV	54 CV	83 CV
A...tours/minute	5,000	4,000	6,000	6,000	4,600	5,600
Transmission automatique à trois vitesses	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Répartiteur de freinage aux roues arrière	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Essieu arrière	Auto-correcteur	Roues indépendantes	Rigide	Roues indépendantes	Rigide	Rigide
Pneus radiaux	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Dégivreur électrique de lunette arrière	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Traitement spécial antirouille au Tectyl.	OUI	NON	NON	NON	NON	NON

Voici les principales caractéristiques de la Renault 12 et de cinq autres voitures de la catégorie 1600cc parmi les plus vendues au Canada.* Chaque caractéristique en rouge marque un avantage ou une exclusivité dans cette catégorie — Tirez vos propres conclusions!

* Ces données proviennent de sources variées incluant les brochures des manufacturiers et les publications de l'industrie automobile et elles sont présumées exactes au 1er janvier 1973.

Tirez vos propres conclusions! En 1973, Renault enlève encore une fois le Rallye de Monte-Carlo. Cinq Renault se sont classées parmi les six premières voitures. Construites avec les mêmes pièces et le même moteur de base, les Renault vendues au Canada bénéficient de la même supériorité technique qui a permis cette victoire spectaculaire.

Avant d'investir dans une 1600cc, passez chez l'un des 150 concessionnaires Renault.

RENAULT

La raison du confort est toujours la meilleure.



Automobiles Renault Canada Ltée, C.P. 6400, Montréal 101, Qué.

Pour être "joués" et "entendus"

Les jeunes compositeurs doivent réagir!

par Jacques Thériault

Pendant que des étudiants du Conservatoire de musique de Montréal font face à des problèmes internes liés à une absence de planification au niveau pédagogique, ceux de la Faculté de musique de l'Université de Montréal ont la possibilité de passer directement à l'action musicale en présentant quelques concerts, maisons, puis d'exprimer différents points de vue sur l'activité créatrice à l'issue de rencontres et de tables rondes.

Au cours du Musialogue-midi d'hier, quatre jeunes compositeurs montréalais — Ginette Bellavance-Sauvé, Michel Gonneville, José Evangelista et Michel Longtin — se sont principalement attachés à définir le rôle de la Faculté, leur travail de création, la place de la musique contemporaine dans la société actuelle et les problèmes de diffusion de toutes ces œuvres nouvelles.

Animé par Lyse Richer-Lortie, chargée d'enseignement à la Faculté, le débat devait tout d'abord permettre à Michel Longtin de "souhaiter que les étudiants en composition puissent effectuer des stages dans des sociétés telles que l'Office national du film", de façon à ce qu'ils ne soient pas désorientés en arrivant sur le marché du travail. Mais Ginette Bellavance-Sauvé croit, pour sa part, qu'un étudiant ne doit pas fréquenter la

Faculté pour apprendre à gagner sa vie.

"C'est en sortant de l'école qu'on apprend son métier, a-t-elle dit. On reçoit, ici, un bagage théorique important et c'est à chacun de déterminer comment il entend l'utiliser".

Précisant qu'elle travaillait actuellement sur une musique de cirque qui lui demandait des efforts de réadaptation, elle dénonçait notamment ce qu'elle appelle "le complexe du pastiche".

"Lorsqu'on fait de la musique de scène, on nous accuse toujours de faire du pastiche. Mais, il faut se mettre dans la tête qu'on n'écrit jamais rien d'absolument neuf; on emprunte nécessairement à la musique de nos prédécesseurs".

Quant à savoir pourquoi on écrit et pour qui, on semble unanime à dire que c'est dans le but d'être "joués et entendus", ne serait-ce que par un public restreint.

José Evangelista: "J'écris parce que j'ai le goût, le désir de créer. Il est d'ailleurs difficile de le dire exactement. La musique est communicative ou elle ne l'est pas..."

G. Bellavance-Sauvé: "Oui, mais on écrit d'abord pour être joué. Écrire sans penser à un public, c'est stérile".

Michel Gonneville: "Est-ce que les sociétés musicales actuelles sont intéressées par notre musique? S'il faut faire des compromis pour être joués, cela ne m'intéresse pas: il faudra fonder de nouvelles sociétés..."

G. Bellavance-Sauvé: "Je voudrais préciser, cependant, qu'on ne tombe pas nécessairement dans la facilité en faisant de la musique pour la masse".

Michel Longtin: "Personnellement, je suis venu à la musique parce que j'avais besoin de communiquer, d'échanger..."

En somme, les jeunes compositeurs rejettent la notion d'élitisme qui a tenu, durant des siècles, le public à l'écart des créateurs, isolés dans leur tour d'ivoire. Tant mieux si, de plus en plus, il est possible d'écouter des œuvres pour le cinéma ou le théâtre, à la condition de ne pas tomber dans la facilité, de rester fidèle à son credo musical et de continuer à évoluer. Comme l'a noté Mme Maryvonne Kendergi, les jeunes compositeurs de musique contemporaine doivent continuer à s'exprimer comme ils l'entendent, envers et contre tous les détracteurs et amateurs exclusifs de Beethoven.

"Il y aura toujours quelque'un, a-t-elle dit, qui s'intéressera à votre musique. Rassurez-vous!"

Mais j'ajouterais que la bataille est encore loin d'être gagnée. Il est toujours intéressant de sonder le puits de ces problèmes qui touchent à la vie musicale, mais on souhaiterait que les jeunes compositeurs et interprètes puissent se regrouper et discuter des moyens à prendre pour donner véritablement un coup de barre, pour prendre position sur la politique même du ministère des affaires culturelles en matière de diffusion musicale.

C'est là, au fond, qu'on doit trouver la cause majeure du cancer qui affecte créateurs et interprètes, mais j'ai eu l'impression que les jeunes compositeurs invités à ce Musialogue-midi évitaient d'aborder ce problème de front. Ils souhaitent tous "être entendus par le grand public", et cela se conçoit. Mais il faudra aussi qu'ils se préoccupent de se faire entendre en haut lieu, de sauter dans l'arène musicale, de voir à mettre sur pied des associations qui leur conviennent s'ils refusent celles qui existent déjà.

Ce genre d'action est des plus souhaitables, mais il est urgent d'agir maintenant: en demeurant en vase clos et en attendant le grand prêtre qui viendra mettre de l'ordre dans tout cela, notre établissement musical en profite pour monopoliser la presque totalité des subventions destinées à la vie musicale.

Le Québec à la foire du livre de Bruxelles

Pour la quatrième année consécutive les éditeurs québécois participeront à la Foire internationale du livre de Bruxelles du 16 au 25 mars prochain.

Sous les auspices des deux organismes professionnels d'éditeurs, l'Association des éditeurs canadiens et la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec, 21 maisons d'édition du Québec présenteront 350 titres publiés au cours des toutes dernières années.

Le stand collectif canadien, construit par la Commission nationale des expositions de "Information Canada" sous la responsabilité du ministère

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET
DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢
CHACUN
DES FILMS
1248 BERNARD
277-4145 **OUTREMONT**

EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO
DE Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
10^e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

Les Ateliers de Françoise Graham Engr.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)

- Expression corporelle
- Danse contemporaine

Aucun prérequis

Tarif: \$12 par mois

Mars 1973

Renseignements: 273-2213

J'AI MON VOYAGE!
LES FILMS MUTUELS présentent
DOMINIQUE MICHEL
dans une comédie de réalisation par
GILLES RICHER
DENIS HEROUX
avec
RENÉ SIMARD
RÉGIS SIMARD
JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHARME
FRANÇOIS BLANCHE
YOLAND GUYARD
MYLENE DEMONGEOT
ANDRÉ LAWRENCE
DENYSE PROULX
PATSY GALLANT
FRANK MAHOVLICH
UNE PRODUCTION CLAUDE HEROUX

DANS 6 SALLES À MONTRÉAL

PAPINEAU 521-6853	LAVAL 688-8200	PARISIEN 981-2697	VERSAILLES 382-6020	GREENFIELD PARK 871-6129	FAIRVIEW 897-8098
----------------------	-------------------	----------------------	------------------------	-----------------------------	----------------------

DANS 10 SALLES EN PROVINCE

REX SAINT-JÉRÔME	MASKA SAINT-HYACINTHE	PALACE GRANDY	DRUMMOND DRUMMONDVILLE	CAPITOL SAINT-JEAN
VENUE JOLIETTE	LAURIER VICTORIAVILLE	GRANADA SHERBROOKE	CAPITOL TROIS RIVIÈRES	SALABERRY VALLETTRE

SPECTACLE DES DAUPHINS
DU MERCREDI AU DIMANCHE
RENSEIGNEMENTS 872-4656
LA RONDE ILE STE HELENE

CINÉMAS FRANCE FILM
4^e semaine
TAUREAU
JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME
Production: Office national du film du Canada
Distribution: France Film
Un film de Clément Perron
1594, ST-DENIS
849-4211
avec: Monique Lepage, André Melançon, Michèle Magny, Marjolaine Picard, Marcel Sabourin, Yvan Thiboutot, Amélie Garneau
Images: Georges Dufaux
Producteur: Marc Beaudet
1594, ST-DENIS
849-4211
14 ANS
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

chronique d'un couple
1590, ST-DENIS
845-3222
18 ANS
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

MAISON DE POUPÉE d'IBSEN
Traduction: JACQUES DUCHESNE
Mise-en-scène: YVON THIBOUTOT
Décors: CLAUDE FORTIN
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
AVEC
ANDRÉE LACHAPELLE
HELENE LOISELLE
COLETTE COURTOIS
YVES LÉTOURNEAU
JEAN-PIERRE MASSON
AUBERT PALLASCIO
JO-ANN QUEREL
Billets disponibles
CE SOIR, 19h.30
RÉSERVATIONS: 866-1964
1200 Bleury
Billets: 1.50

L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI S'INTÉRESSE PRINCIPALEMENT À L'ULTRA-VIOLENCE ET À BEETHOVEN!
Dès Demain
Un film de **STANLEY KUBRICK**
ORANGE MÉCANIQUE
"A Clockwork Orange."
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
Dernière journée pour
"Il était une fois la révolution"

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS DANS
LES FOUS DU STADE
10^e SEM
JEAN-TALON
CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
MAISONNEUVE
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
FLEUR de LYS
818 STE CATHERINE, EST
CINÉMA de PARIS
818 STE CATHERINE, OUEST

Cinéma ODEON
YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER
SAMIFREY
dans le film de
CLAUDE SAUTET
César et Rosalie
en couleurs
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
Sam. Dim.: 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:30 - 9:30
Lun. à Ven.: 7:30 - 9:30

un film de YVES BOISSET
L'ATTENTAT
Jean Louis Trintignant
Michel Piccoli
EN COULEURS
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
Sam. Dim.: 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
Lun. à Ven.: 7:30 - 9:30

"Sa plus belle chanson d'amour"
— France Soir
"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement!"
— L'Express
"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans"
— Claude Lelouch
Brel Barbara
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
Franz
Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL
Salle Brel
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
SAM.-DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
LUN.-VEN.: 7:30 - 9:30

"IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sam. Dim.: 12:00 - 3:00 - 8:00 - 9:00
Lun. à Ven.: 6:00 - 9:00
14 ANS
Les films mutuels présentent
daniël pilon
carole lauré
willie lamothe
marcel sabourin
pauline julien
[denise filiatraut]
Une production CARLE LAMY
BERRI
ST-DENIS, STE CATHERINE 878-2424
LAVAL
CENTRE D'ACHATS LAVAL
AUSSEI a DORION, BELOIL et LAPRAIRIE
BERRI: Toute la semaine: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
PARK: SAM. 5:00 - 7:00 - 9:00 DIM. 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
SEMAINE 7:00 - 9:00 LAVAL: SAM.-DIM. 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00
SEMAINE 7:00 - 9:00

EN PRÉMIÈRE À Montréal
le nouveau film de PETER BROOK

King Lear
V.O. angl.
d'après WILLIAM SHAKESPEARE
du 2 au 8 mars (7.00 et 9.30)
verdi
5380 St-Laurier
277-3233
dès le 9 mars: "MACBETH" de POLANSKI

La CASANOUS

boite overground

in Pierrot Leger from Francine Teller

De voix, de guitares et de cithares psychédélices

L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU ZOO DE MONTRÉAL

jeudi, vend., sam.

1, 2 et 3 mars

à 22h.30 tapant - \$1.00

485 ouest, Sherbrooke (coin Aylmer)

au-dessus de l'Association espagnole

844-3691

Merc. prochain: "La Prise de la Parole"

PLANETARIUM DOW

CINQ SIÈCLES APRES

copernic

JUSQU'AU 4 MARS

RENSEIGNEMENTS 872-4210

Quelques rappels poétiques

par Jean-Guy Pilon

Avec la multiplicité des recueils de poèmes qui paraissent, le chroniqueur de poésie arrive vite à être submergé littéralement. Son choix devient de plus en plus difficile à faire et risque facilement d'être injuste.

Il m'arrivera, au cours des prochaines chroniques, de commenter prochainement plusieurs recueils pour tâcher de faire le point. Dans certains cas, ce sera déjà beaucoup, car dans le nombre de livres de poèmes qui paraissent, bien peu finissent sinon par surnager, au moins par s'imposer quelque peu à l'attention d'un lecteur averti. Mais c'est peut-être aussi cela, le don de la poésie, de la jeune poésie, de se manifester un instant, presque en secret, et de disparaître dans la nuit pour revenir, s'il y a lieu et talent, plus tard, sous d'autres formes ou d'autres allures.

Du côté des Trois-Rivières

Avant les Editions des Forges où Gâtien Lapointe publie de nombreux jeunes poètes, il y avait les aînés Alphonse Piché et Clément Marchand, et il y a maintenant d'autres groupes comme celui qui se nomme "Mouvement parallèle" et qui a publié un petit recueil intitulé "Gammaglobuline" dont l'auteur s'appelle tout humblement Saint-Arnaud.

Dans certains des poèmes de ce très mince recueil, on note au passage l'influence de Claude Gauvreau. Influence dont les résultats sont fort incertains. Voici le poème de Saint-Arnaud qui a donné son nom au recueil:

"cet arrachement de l'eau parlée dans mon sang m'enjoie à tirer les miroirs publics pour me mouir définitivement comme un révolutionnaire de vie tannée jusqu'à la peau comme un homme combat qui parait le manifeste d'amour."

À côté donc des poèmes de forme et de ton assez conventionnels, des poèmes de recherche qui reprennent en d'autres termes et couleurs ce qu'on peut lire un peu partout.

Des souvenirs d'enfance

Deux auteurs, l'un photographiant et l'autre écrivant, publient ce recueil qui s'intitule très joliment "Les longs chemins de l'homme". L'idée du poème appelle la photo et vice versa est excellente. Je crois que Jacques Brault et Rina Lussier entre autres, ont déjà travaillé dans ce sens.

Mais dans ce livre, il manque au point de départ la qualité. Parlons d'abord des photos qui sont très conventionnelles, correctes, mais manquant d'originalité et de surprise. Le style de ces photos, et même certaines d'entre elles, me

rappellent un magazine qui paraissait dans les années 1940-1945 et qui s'appelait "20e siècle". Le directeur en était Roger Brien, poète du temps. Comme dans cette revue dont seuls quelques amis de ma génération se souviennent, les photos de ce recueil de poèmes sont asexuées, démodées; les visages sont sans relief véritable, béats et généralement contents. Les lieux manquent également de chaleur et de signification.

Quant aux poèmes, ils ne parviennent même pas à constituer de bonnes légendes aux photos. On n'y retrouve que banalité.

Poltergeists

C'est le titre d'un petit livre de Jean-Marc Cormier qui comporte des mini-nouvelles et quelques poèmes. Le titre, selon l'auteur même n'a aucun sens. "Les mots, dit-il, ne sont plus là pour avoir un sens, mais pour servir à des desseins."

Les mini-nouvelles m'ont paru assez ternes, inégales et incertaines. Par contre dans les poèmes qui manquent complètement de rigueur, toutefois, on sent les débuts d'une parole. En dépit des nombreuses facilités et d'un manque de considération envers l'image.

Un auteur inconnu

Lewis Martial Cheong-Ton habite Montréal, et il a publié, avant celui-ci, huit recueils de poèmes, sans doute à tirage très limité.

Dans sa préface à "Arabesques du Soleil" il écrit: "Les poèmes de ce recueil essayent d'établir une unité entre l'homme et sa conscience, entre les complexités de son monde intérieur et sa mémoire".

Les poèmes de ce recueil sont assez curieux; on y retrouve beaucoup de fautes; mais il y a parfois des échappées, des bonheurs de dire les mots simples, que tout le monde répète. Les thèmes sont très généraux et peu marqués, mais on assiste à une tentative d'établir des correspondances, des appels, des ponts entre les choses. C'est beaucoup.

Je dois en terminant m'excuser de ne pas fournir plus d'informations sur les auteurs de ces livres: eux-mêmes ou leurs éditeurs ne se donnent pas la peine d'en fournir à la presse. Il y a là une négligence dont se rendent coupables la majorité des éditeurs et des auteurs de recueils de poèmes.

(1) "Gammaglobuline", par Saint-Arnaud, Editions du Mouvement parallèle, case postale 1712, Trois-Rivières.

(2) "Les longs chemins de l'homme", par Paul Hamel et Gilles Cusson, Editions Belarmin, Montréal.

(3) "Poltergeists", par Jean-Marc Cormier, sans adresse.

(4) Arabesques du Soleil, par Lewis Martial Cheong-Ton, sans adresse.



Visions de la Chine et du Japon

De superbes spécimens d'art chinois et japonais s'échelonnent sur plusieurs siècles seront exposés au Musée des beaux-arts de Montréal du 2 mars au 8 avril. Présentée sous le titre "Chefs-d'oeuvre de l'art chinois et japonais", cette exposition comprend environ 250 pièces aux formes, matières et destinations diverses, allant de l'os divinatoire à la céramique, du bronze néolithique à la figurine funéraire, de la sculpture et la peinture au jade et au laque, de l'or, l'argent et le textile à l'art folklorique.

La section chinoise démontrera la diversité des collections du Royal Ontario Museum. Les terres cuites, faïences et porcelaines constituent la majeure partie de cette collection. Les bronzes sont parmi les plus rares et les plus anciens qu'on ait découverts en Chine. La plupart des objets du R.O.M. sont passés directement du site de la découverte aux mains des conservateurs, d'où leur authenticité historique et artistique. Parmi les pôles d'intérêt de l'exposition, citons les figurines funéraires, appréciées des collectionneurs occidentaux autant que par les Chinois, les premiers à cause de la vivacité du modèle, les seconds en raison de l'expression réaliste de coutumes anciennes.

À l'époque où le musée fit l'acquisi-



tion de ces statuettes, peu d'Occidentaux en connaissaient l'origine. Les Chinois, pour leur part, n'étaient pas loin d'y voir une profanation de tombes ancestrales.

Au Japon, si les changements d'ordre politique permettent de situer les époques et les périodes artistiques, l'évolution même de l'art tend à éliminer les ruptures de style et de tradition.

La topographie et le climat japonais constituent un milieu généralement accueillant où l'homme ne se sent pas menacé par des forces hostiles ou contraint de leur imposer sa volonté. Son accord naturel avec la nature a des répercussions profondes sur ses réactions émotives.

Par sa conception et son exécution, une grande partie de l'art japonais fait appel au sentiment plutôt qu'à l'intellect. La simplicité avec laquelle le sujet est traité reflète l'identité de l'homme avec la nature et son culte de l'harmonie intuitive.

Nos illustrations présentent deux facettes de cette exposition: à gauche, "Paysage à la rivière" du Japonais Nukina Kaikoku; à droite, un bouddha Sakyamuni datant de la dynastie Yuan, au 13ème siècle.

A noter: l'entrée à cette exposition sera gratuite.

à la petite semaine

VARIÉTÉS

À part le Caribou

par Gisèle Tremblay

C'est le temps d'aller au carnaval, de gambader canne en main pour y chasser le caribou, le p'tit. C'est là qu'est le spectacle. Ailleurs, une vraie petite semaine. Sur-tout à la Place des arts dont deux salles sur trois vont rester vides pour quelques jours. On peut donc dire que Diane Dufresne occupe toute la Place...

DIANE DUFRESNE, à la salle Maisonneuve de la Place des arts, ce soir, demain, samedi et dimanche à 20h30.

Une interprète dont on a l'impression, en quelques semaines, d'avoir tout dit. A son répertoire de base, s'ajoutent quelques nouvelles chansons dont l'une, a-t-elle annoncé, est quelque chose! A entendre et à voir: tout le monde sur la scène sera costumé. En co-vedette: François Cousineau et ses musiciens. En première partie: les Séguin, survivants estimés de La Nouvelle frontière. Un succès avant de commencer: quatre représentations, au lieu des deux prévues initialement.

TEX LECOR, au Patriote de Montréal, du 5 au 18 mars, à 21 heures.

Tout juste avant Michel Simon, un autre folklore à lui seul. Deux semaines de grasse jouissance, d'amicales claque dans le dos et de quelques coups de hache. Tout ça sur des cordes de guitare, avec de grandes réserves de rire, et même des nappes de tendresse.

NECESSITE, au Catébec, vendredi et samedi à 21 heures.

Un groupe rock québécois engagé avec enthousiasme dans la recherche musicale, sans les penchants publicitaires d'Offenbach. Il n'a pas fait l'Oratoire, mais il a lui aussi joué dans un temple: le TNM, où il a présenté récemment "Le Château de lumière". Un chemenement périlleux. A suivre.

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU ZOO DE MONTRÉAL, à la Casanov, ce soir, vendredi et samedi à 10h30.

Un groupe de cinq ou six musiciens qui jouent de la cithare, de la guitare et de la voix. Des complaintes de leur cru surgissent ici et là de leur musique. C'est Pierrot qui le dit. Pour tous ceux qui apprécient le travail de la Casanov, à la recherche du nouveau, de l'agréable, de l'indéfini.

EMMANUELLE, au Patriote de Montréal, jusqu'à dimanche à 21 heures.

Elle a du talent, bien peu le contestent. Et peut-être que les premiers jours auront fait disparaître sa nervosité. Une belle voix et d'honnêtes chansons, quelques-unes très belles. En première partie: une agréable surprise, les Quinchamali, qui ont poussé à l'ombre de la Casanov, transplantés des pays andins dont ils jouent fort joliment le folklore, aux flûtes, aux guitares et au tambour.

Les travaux d'agrandissements du Musée des B.-A.

La bibliothèque et les archives du Musée des beaux-arts de Montréal seront fermées au public à compter du 1er mars en prévision des travaux d'agrandissement de l'ordre de \$600,000 qui seront entrepris sur l'emplacement, à déclarer aujourd'hui M. David Carter, directeur de l'institution.

Le musée fermera complètement ses portes le 1er mai pour ne les rouvrir qu'au début de 1975. La galerie de l'Étable restera cependant ouverte jusqu'au 10 juin de cette année.

Selon M. Carter, les plans d'expansion du Musée seront prêts d'ici quelques mois.

Opérations d'investissements culturels

La direction du Développement culturel régional lance ses opérations d'investissements culturels pour l'année 1973-74. Dans le but de systématiser les demandes, la direction a constitué deux formulaires que chaque organisme intéressé devra remplir. Un de ces formulaires touche les subventions et s'adresse surtout aux municipalités, aux centres culturels, aux comités culturels ainsi qu'aux autres organismes qui s'occupent de développement régional. Le second concerne les tournées de spectacles et s'adresse surtout aux troupes, aux groupes amateurs et à tous les

artistes qui veulent faire de la diffusion de la culture. Les gens intéressés à obtenir ces formulaires devront s'adresser à chaque bureau régional:

- Cantons de l'Est: 740 ouest, rue Galt, Sherbrooke; M. Jacques Langevin, directeur, (tél. 563-4460).
- Mauricie et Bois-Francs: 1350, rue Royale, bureau 210, Trois-Rivières; M. Michel Giroux, directeur, (tél. 374-6205).
- Saguenay-Lac-Saint-Jean: 582, Jacques-Cartier est, Chicoutimi; M. Raoul Desmeules, directeur, (tél. 549-9535).
- Est du Québec: 337, rue Moreault, Bureau est - 15; Rimouski; M. Denis Rivest, direc-

teur, (tél. 723-8234).

- Montréal: 100, rue Notre-Dame est, Montréal 127; M. André Cornu, directeur, (tél. 873-2282).
- Québec: 1180, rue Berthelot, Québec; M. Roger Saint-Louis, directeur, (tél. 643-7431).

En demandant à toutes les régions du Québec de transmettre au ministère l'éventail de leurs besoins en matière de développement culturel, la direction du Développement régional pourra planifier son budget d'exécution 1973/74, autant dans le domaine des subventions que dans le secteur des manifestations.

Cette opération est en même temps une enquête destinée à planifier le programme de 1974

à 1977, budget-programme qui devra couvrir une période de trois ans.

Les groupes ou les personnes intéressées par ces politiques pourront donc présenter des projets de développement culturel, de manifestations culturelles pour l'année 1973/74 et, autant que possible, pour la période s'étendant de 1974 à 1977.

Les régions où le ministère n'a pas encore de bureaux régionaux, c'est-à-dire le Nord-Ouest québécois, l'Outaouais et la Côte-Nord, pourront s'adresser directement au bureau de la direction à Québec: 1180, rue Berthelot, Québec 4, numéro de téléphone: 643-7796.

La date limite des inscriptions à ces opérations d'investissements du Développement culturel régional a été fixée au 31 mars 1973.

■ télévision

CBFT 2	CFTM 10
9.25 Ouverture et horaire	7.40 Horaire-Bienvenue
9.30 Les Oraisons	7.45 Bonjour Montréal
9.45 Les 100 tours de centour	8.30 36-24-36
10.00 Minute Mounoute	8.45 Les bouts d'chou
10.15 En mouvement	9.15 Les "Tantins" de chers-nous
10.30 Les secrets de la mer Rouge	9.30 Pour vous Mesdames
10.45 Le gourmet farfelu	9.45 Personnalités
11.00 L'île au trésor	10.00 Le 10 vous informe
12.00 Laurel et Hardy	12.15 Ligne ouverte
12.30 Bobou	1.30 Ciné-Jeu
1.30 Téléjournal	1.30 "Le trou Normand" (comédie)
1.35 Femme d'aujourd'hui	1.35 "François 1er"
2.30 Cinéma:	2.30 Adèle
"Saint Louis de France" (docu	4.00 Le cirque du Capitaine
mentaire)	5.00 Au cœur du service
4.00 Bobino	6.00 Madame est servie
4.30 Le major Plum-Pouding	7.00 Le 10 vous informe
5.00 Alerte dans l'espace	7.30 Cinéma Kraft
6.00 Pour passer le temps	"Branle-bas au Casino" (comédie)
6.30 Actualité 24	- Américain
7.30 Les grands films:	9.00 Découvertes 73
"Vivre pour vivre" (drame de Clau-	9.30 Au secours mon amour
de Luchini) - Franco-Italien (1967)	10.00 Comme tout l'homme
9.30 Concomitantes avertis	10.15 Loto-Parfaite
"Maison - Achat"	10.30 Les nouvelles TVA
10.00 Dossiers:	11.00 Altitude 750
"L'Architecture canadienne"	12.00 En pantoufles
10.30 Téléjournal	"Les Paras attaquent" (drame)
10.55 Nouvelles du sport	- Américain (1958)
11.00 Appelle-moi Lise	1.30 Le 10 vous informe
12.00 Cinéma:	1.35 Fin des émissions
"La fin d'un été" (drame - Tchèque 1967)	
1.30 Téléjournal	
CBMT 6	CFCF 12
8.15 Stand-by six	6.00 University of the air
8.30 Mr. Dressup	6.30 Romper Room
8.50 Mr. Magoo	7.00 Canada A.M.
9.00 Québec school telecasts	8.30 Hercules
9.30 Canadian school telecasts	9.00 Yogo
10.30 Friendly giant	9.30 The trouble with Tracy
10.45 Chez Hélène	10.00 Eye bet
11.00 Sesame street	10.30 The home front
12.00 Courtship of Eddie's father	11.00 The community
12.30 Elwood Glover's luncheon date	11.30 The Lucille Rivers Show
1.00 One O'clock report	11.30 McGowan and Co.
1.15 Rap Around	12.00 The Flintstones
1.30 Audubon Wildlife Theatre	12.30 Matinee with Joe Van
2.00 The galloping gourmet	"Paper lion" (drame - 1969)
2.30 Coronation street	2.30 World figure skating
3.00 Take thirty	championship
3.30 The Edge of Night	4.00 Anything you can do
4.00 Family Court	4.30 The Flintstones
4.30 Drop-in	5.00 Truth or consequences
5.00 What's New	5.30 The new beat the clock
5.30 Get smart	6.00 Pulp
6.00 Reach for the top	7.00 George
6.30 Hourglass	7.30 The little people
7.30 Maude	8.00 Streets of San Francisco
8.00 Carol Burnett Show	9.00 Hall the George Kirby comedy
8.30 Chochermerie	9.30 Here come the seventies
9.30 Bandwagon	10.00 As it is
10.00 The market place	11.00 The CTV National News
11.00 Encounter	11.30 Pulse
11.30 The National	11.50 Loto-Parfaite
12.22 Viewpoint	12.00 Thursday night feature movie
12.48 Ciné-Six	"12 Angry Men" (drame - 1957)
1.30 Final report and weather	2.00 Sign-off

■ cinéma

ALOUETTE: "Les pétroleuses" 2.50, 6.05, 9.25 et "Opération macédoine" 1.10, 4.25, 7.45	ELYNK: (Salle Resnais) "Le charme discret" 12.30, 3.45, 6.15, 8.30
ARLEQUIN: "Nuits rouges de farlem" 2.35, 5.55, 9.20 et "Beau saut" 1.00, 4.20, 7.45	KENT: "L'après-midi" 7.30, 9.30 pour les deux salles
ATWATER: (Cinéma II) "Diamonds are forever" 12.30, 3.00, 9.30 et "On her majesty's service" 2.30, 7.10	FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30
ATWATER: (Cinéma II) "Across 110th street" 7.10, 9.10	FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
AVENUE: "Pete n' Tille" 1.00, 2.05, 5.05, 7.20, 9.30	GUY: "Millionaire women" 12.00, 2.28, 4.56, 7.24, 9.47 et "Let's play doctor" 1.00, 3.47, 6.15, 8.48
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	IMPERIAL: "Un filic" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
BERRER: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	JEAN-TALON: "Les fous du stade" 6.00, 8.00, 10.00
BIJOU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.24, 8.08 et "La débâche" 2.30, 6.14, 9.58	KENT: "Neither the sea nor the sand" 12.40, 2.25, 4.10, 5.55, 7.40, 9.30
BONAVENTURE: "Love pill" 12.05, 1.35, 3.15, 4.50, 6.25, 8.05, 9.40	LOEWS: "The life and times of judge Roy Bean" 10.30, 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15
CANADIEN: "Les putains aussi" 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45, 4.25, 8.10	LUCERNE: "All the love couples" et "Big doll house" 6.40
CAPITOL: "Hamerstein is out" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.25	MERCIER: "Il était une fois la révolution" 8.00
CHAMPLAIN: "Le parrain" 1.00, 4.40, 8.25	MID-MINUT: "Le maître d'école amoureux" 1.10, 4.25, 7.45 - "Carrese interdite" 10.25, 6.00, 9.20
CHATEAU: "Cosa nostra le dossier Valchéri" 1.20, 3.45, 6.15, 8.30	MONKLAND: "What's up doc?" 3.05, 6.30, 10.05 et "The Candidate" 1.10, 4.35, 8.10
CHEVALIER: "Chronique d'un couple" 12.05, 3.22, 6.29, 9.46 et "Teresa" 1.36, 4.53, 8.15	OUTREMENT: "Avant la révolution" 7.00, 9.20
CINEMA 7: ART: "On achève bien les chevaux" 12.05, 4.06, 8.13 et "Joe" 2.08, 6.15, 10.18	PALACE: "Position aventure" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50	PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA DE PARIS: "Les fous du stade" 12.20, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PIERROT: Voir Papineau
CINEMA V: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30	PRAGUE: Voir Mid-Minut
CHUMAZIE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30	PLACE DU CANADA: "Man of La Mancha" 12.00, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30
DAUPHIN: (Remor) "Franz" 7.30, 9.30 (McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" Du lundi au vendredi 6.00, 9.00	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Sounder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35
ELECTRA: "Les amants de l'île du diable" 12.15, 3.25, 6.35, 9.45 et "Les amantons du désir" 1.55, 5.05, 8.15	PLAZA: Voir Cinéma

■ théâtre

CASANOV: L'Orchestre philharmonique du zoo de Montréal - 22h30.

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Maison de poupée de Ibsen 1830"

LE RIDEAU VERT: "La volupté de l'honneur" de L. Pirandello 20h.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbeth" d'E. Ionesco 20h et "Joulez-moi d'amour" de Jean Barbeau - 12h15.

THEATRE DE QUATROUS: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Relâche.

THEATRE MAISONNEUVE: Diane Dufresne - 20h30.

THEATRE PORT-ROYAL: "Platte à bœuf" d'Alfred Jarry - 20h30.

Plaisirs de la Table

VOUS ETES GOURMET ?
ESSAYEZ BIEN
Un petit restaurant français unique en son genre qui saura plaire à tous les amateurs de bonne cuisine.

SPECIALITES:
Coeq au vin
Lapin sauté Chasseur
Cailles Bourguignonnes

Nous vous y attendons ce soir même
Licence complète

AUX DEUX CHAINES
1218 St-Catherine est
Sortie Metro Beaudry
522-4882

GERMANO ROCHA
CHANTE AU SEUL
ET AUTHENTIQUE
RESTAURANT PORTUGAIS
A MONTRÉAL

Estoril Sol
RESTAURANT PORTUGAIS
FADO TOUS LES SOIRS
LICENCE COMPLETE
3699, boul. Saint-Laurent,
Montréal, Qué.

"La bonne cuisine
est la base
du véritable bonheur"

Au Bouvillon
SALLE A MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

**AVEZ-VOUS VISITE
LES BARBADES ?**
ALORS, VENEZ AU

Big Syl's BAJAN PARADISE
ESSAYEZ VOS BREUVAGES
TROPICAUX PREFERES.

2150, RUE GUY, MONTRÉAL
932-0541 • 933-0521

**BUFFET CHAUD ET FROID
TANT QUE VOUS EN VOULEZ! \$2.00**

**LA PETITE BOÎTE FRANÇAISE OÙ
L'ON MANGE BIEN**
2063 rue Victoria (près Eaton's)
Réservations : Montréal 844-1624

À partir de 10.90 à 20.70
12 menus gastronomiques
différents pour deux personnes

Dîners à la chandelle pour un tête-à-tête discret
Table d'hôte: \$1.50 - \$1.95 - \$3.75 - \$5.25 - \$5.50
Salons privés, licence complète

**Retrouvez l'ambiance et l'hospitalité française
par excellence à Montréal**
cartes de crédit acceptées
Renseignez-vous sur nos spécialités

gibby's
Grillades & Fruits de Mer
Écuries d'YOVILLE, Vieux Montréal
Nourriture succulente, bar sympathique et bon choix de vins, atmosphère du 18e siècle.
Dîner d'hommes d'affaires à compter de \$1.95.

À Montréal
298, Place d'Youville
Téléphone 844-8495
Ouvert de midi à minuit,
7 jours par semaine
Licence complète. Acceptons cartes de crédit reconnues

Dans les Laurentides
Saint-Sauveur-des-Monts
Téléphone 1-227-5275
Tous les jours de 5h à 12h30
Dimanche: de midi à minuit

ORFORD OWL'S HEAD SUTTON BROMONT

**SKI DE FOND
SKI ALPIN**

**Auberge de
la Lanterne
et Hôtels**
Hagog, Qué.

Tél. (819) 843-6511
"A une heure de Montréal, une auberge du bout du monde"

RESTAURANT AMPHITRYON
Charles Tonneau, le Patron au fourneau
346 est. rue Notre-Dame, Vieux Montréal
Tél.: 861-0876 Rés.: 655-4239

Fermé dimanche et lundi

**Pour un vrai Festin
un Bifteck
chez**

**Moishe's
STEAK HOUSE**

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - V.I. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

■ affaires sociales

Votre enfant souffre-t-il de troubles de l'apprentissage?

Comment peut-on déceler des troubles de l'apprentissage chez son enfant, assez tôt pour lui éviter de rater ses études?

Selon l'Association québécoise pour l'enfance marquée de difficultés d'apprentissage, il y a six symptômes à surveiller:

— difficulté ou incapacité totale à apprendre la lecture, l'écriture, l'orthographe ou les mathématiques — et remarques de l'instituteur à l'effet que l'enfant pourrait y réussir s'il s'en donnait la peine.

— manque de coordination des mouvements et mauvaise organisation spatiale; impulsivité, suractivité.

ou tendance à s'affoler: incohérences de langage ou de prononciation, incapacité de comprendre ce qu'on lui dit; — fréquentes manifestations d'angoisse ou de colère causées par l'incapacité en classe ou dans les contacts sociaux;

— manque habituel d'attention et de mémoire.

L'Association invite les parents à communiquer avec elle pour recevoir toute documentation pertinente au sujet des difficultés d'apprentissage. On peut obtenir plus de renseignements en s'adressant à: L'Association québécoise pour les enfants souffrant de troubles de l'apprentissage, suite 64820 avenue Van Horne, Montréal 252.

Visite officielle des centres d'accueil pour jeunes

À l'ouverture de la Commission parlementaire des Affaires sociales, le ministre Claude Castonguay a proposé aux membres de visiter quelques-unes des institutions pour l'enfance et l'adolescence dans la région de Québec. Ces visites acceptées par les membres, auront lieu dans les prochains jours.

L'intention du ministre des Affaires sociales serait de familiariser les membres de la commission avec les problèmes quotidiens de la protection de la jeunesse, avant d'entreprendre les audiences publiques au sujet de la loi 65.

La majorité des mémoires qui ont été envoyés aux membres de la commission, demandent des changements im-

portants, sinon le retrait complet du projet de loi 65.

On se rappellera que dès sa présentation en première lecture le bill 65 a soulevé moult protestations à travers le Québec. La Ligue des droits de l'homme forte de l'appui d'une vingtaine d'organismes a exigé le rejet complet de la loi. L'Association des officiers de probation comme la Corporation des travailleurs sociaux, demande la formation immédiate d'un comité ayant pour mandat l'élaboration d'une loi-cadre pour définir les droits de l'enfant et de la famille et servir d'amorce à la mise sur pied d'un Tribunal de l'enfant et de la famille. On parle au Québec d'un tel tribunal depuis plus de quinze ans.

Code des professions: Derniers soubresauts

Le projet de loi 250 (Code des professions) en deuxième lecture subit présentement les derniers assauts des corporations mécontentes.

● Aujourd'hui, à Québec, les dirigeants de la Corporation professionnelle des opticiens donneront une conférence de presse conjointe pour démontrer que le gouvernement provincial a cédé aux pressions des optométristes dans la réimpression des projets de loi 256 et 268 les concernant, à l'intérieur de la loi 250.

● Jeudi, il y aura conte-

rence de presse à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal pour dénoncer le projet de loi 269 accordant une reconnaissance officielle aux chiropraticiens. Les hôpitaux pour enfants, Ste-Justine et Montreal Children's, demandent au gouvernement d'amender cette loi afin de défendre tout traitement de chiropractie aux enfants de moins de 18 ans. "Si le gouvernement légalise la chiropractie, il devra en accepter la responsabilité pour les préjudices causés" dit le communiqué de presse annonçant la prise de position des hôpitaux pour enfants.

Aucun délai ne sera consenti et les projets reçus après cette date ne pourront malheureusement être considérés. Nous rappelons l'adresse où les projets doivent être expédiés: Perspectives-Jeunesse, Case postale 6134, Montréal 101.

Dernière limite pour Perspectives-Jeunesse

Tous les étudiants qui présentent des projets à l'intérieur du programme Perspectives-Jeunesse doivent faire parvenir les formulaires dûment remplis ainsi que les documents exigés, avant minuit le 1er mars.

POSTES DISPONIBLES

- **INFIRMIÈRES AUTORISÉES**, temps complet ou temps partiel, de soir ou de nuit, pour services de médecine, chirurgie, gynécologie et post-partum.
- **TECHNICIENNES R.T.**, temps complet pour laboratoire d'hématologie.
- **TECHNICIENNES DE RADIOLOGIE MÉDICALE**, temps complet ou temps partiel.

S'adresser à:

Hôpital de la Miséricorde,
Service du personnel,
Tél.: 842-7181 postes 213-215

Université du Québec
Centre d'études universitaires de Rimouski

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION requiert les services d'un COMPTABLE AGRÉÉ

Poste:

Professeur à temps plein à compter du 1er juin 1973.

Fonction:

Enseignement de la comptabilité publique.

Exigences:

Détention d'un diplôme de C.A.

Veuillez faire parvenir toute demande et curriculum vitae à l'adresse suivante:

Dr Faouzi Rassi,
Département des Sciences de l'Administration,
Université du Québec
300, avenue des Ursulines,
Rimouski, Québec

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'entreprise

Une importante société d'investissements et de gestion du Québec.

Les responsabilités

Responsable directement au Conseil d'administration, le directeur général assume l'élaboration des objectifs généraux et des stratégies de développement de l'entreprise ainsi que la direction des plans et programmes concernant le financement ou l'acquisition d'entreprises existantes ou nouvelles.

Le candidat recherché

Possède une formation universitaire ou l'équivalent, une expérience diversifiée dans l'industrie, une expérience solide de la gestion financière, une connaissance des problèmes de développement économique du Québec et enfin le dynamisme créateur d'un gestionnaire généraliste.

Le candidat intéressé

Occupe déjà une fonction supérieure dans une entreprise et recherche un défi important, il doit faire parvenir un curriculum vitae détaillé en mentionnant le salaire désiré à l'attention confidentielle de André Déom.

DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

CITÉ DU HAVRE, AILE NUMÉRO 3,
MONTREAL 104, QUÉBEC, 866-1751

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

BOSCOVILLE, centre spécialisé de rééducation, recherche un directeur des services administratifs.

Fonction:

Il répond au directeur général de tous les services connexes à la rééducation: finances, achats, secrétariat, alimentation, buanderie, entretien ménager.

Qualifications:

- Diplôme universitaire en administration.
- Années d'expérience requises.

Traitement:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Adresser votre curriculum vitae au plus tard le 9 mars au:

Directeur général,
BOSCOVILLE,
12330 est, boul. Guoin,
Montréal 478, Qué.

HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ.419-279-2118

(Hôpital de 600 lits avec section générale)
recherche

ARCHIVISTE MÉDICAL CHEF

— Le candidat devra posséder un diplôme d'Archiviste médical d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation de la Province de Québec ou par l'Association des Archivistes médicaux du Canada.

et

— un minimum de trois (3) ans d'expérience.

OU

— Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience comme responsable au Service des Archives.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL
HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'Annonciation
Cité Labelle, Qué.

Analyste financier

Nous recherchons un analyste et gestionnaire financier possédant une formation universitaire et une expérience de deux ans dans le domaine du placement mobilier ou dans un domaine connexe.

Salaire et bénéfices marginaux intéressants en rapport avec la scolarité et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae au service des ressources humaines.



TRUST
GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 113 (Québec)

TIOXIDE DU CANADA LIMITÉE SURVEILLANT DE COMPTABILITÉ

Fabricant de produits chimiques est à la recherche d'un surveillant de comptabilité.

Le poste:

Sous la responsabilité du Trésorier, le candidat choisi aura la charge d'une section du service de la comptabilité. Outre la surveillance de ses employés, il sera responsable de la préparation de certains rapports comptables et participera activement à la préparation de nombreux autres rapports financiers et de statistiques touchant soit la comptabilité financière, soit la comptabilité de prix de revient.

Le candidat:

Il doit être membre d'une association comptable reconnue, ou il poursuit présentement ses études en vue de l'obtention d'un diplôme d'une association comptable reconnue. Il occupe présentement un poste de responsabilité et a des employés à sa charge. Il a de plus quelques années d'expérience dans le domaine de la comptabilité. Il devra avoir une excellente connaissance de la langue française et une bonne connaissance de la langue anglaise.

Conditions de travail:

Lieu de travail: Tracy.

Le salaire sera selon la compétence et les avantages sociaux sont au-dessus de la moyenne.

Tout candidat pouvant rencontrer les exigences ci-haut énumérées est prié de soumettre un curriculum vitae complet qui sera traité confidentiellement à:

Tioxide du Canada Limitée
Département du Personnel
Boîte Postale 3, Sorel, P.Q.



HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ.419-279-2118

L'HÔPITAL DES LAURENTIDES situé dans un site pittoresque des Hautes Laurentides a des postes vacants pour du personnel qualifié comme suit:

INFIRMIER(E)S AUTORISÉ(E)S INFIRMIER(E)S AUXILIAIRES

Salaire et avantages sociaux selon les échelles approuvées par le Ministère des Affaires sociales et selon les responsabilités.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le Service du Personnel, Hôpital des Laurentides, L'Annonciation, Cité Labelle, Qué.

"COMMISSAIRE INDUSTRIEL"

La "Commission Industrielle du Secteur Sud", organisme responsable du développement industriel commercial et touristique d'une partie du territoire aéroportuaire connu comme "Secteur-Sud" situé dans le Comté de Deux-Montagnes est à la recherche d'un "Commissaire Industriel".

La personne requise doit avoir les qualifications et l'expérience nécessaires pour développer un ou des parcs industriels. La demande d'emploi devra inclure un curriculum vitae complet. Cette demande devra être adressée comme suit:

"Commission Industrielle du Secteur Sud"
235, rue St-Eustache
Ville St-Eustache
Comté de Deux-Montagnes
a/s de Monsieur Henri Hémond
Secrétaire-Trésorier
Téléphone: 472-4667

Importante maison d'édition recherche DIRECTEUR DES VENTES

Le poste:

- Concevoir les politiques de promotion.
- Diriger une équipe de représentants.
- Organiser des rencontres avec la clientèle.
- Assurer la correspondance du service des ventes.

Le candidat:

Le candidat doit avoir des aptitudes à la vente.

Il doit également:

- avoir 30 à 45 ans;
- connaître le monde de l'enseignement et se sentir à l'aise dans ce milieu;
- posséder une bonne culture générale (un usage convenable de l'anglais serait utile);
- avoir de l'envie et du dynamisme (nous sommes une maison en pleine expansion);
- posséder de réels talents d'administrateur en même temps que les qualités humaines qui font le bon animateur;
- avoir la possibilité de voyager deux ou trois jours par mois.

Les conditions:

Intéressantes, selon la compétence et la formation.

Une discrétion absolue est assurée à toute personne intéressée qui fera parvenir par écrit sa candidature (curriculum vitae complet) aux:

Editions du Renouveau Pédagogique,
a/s Mme Rachel Lamothe,
8955, St-Laurent,
Montréal 354, Qué.

RECHERCHE et ANIMATION

L'organisme:

Serena, un service de régulation des naissances groupant et coordonnant le travail de 250 couples bénévoles.

Les fonctions:

Un travail diversifié comprenant de la recherche, mais aussi de l'animation de groupe, l'élaboration de programme d'action et de l'administration.

Le groupe:

Médecins, infirmières, travailleurs sociaux, éducateurs, couples bénévoles.

Les aptitudes:

Autonomie, souplesse, capacité de s'identifier aux objectifs de l'organisme.

Les qualifications:

- Diplôme universitaire en sociologie, démographie ou autre discipline pertinente au travail.
- Bilingue.

Le salaire:

Négociable selon la formation et l'expérience.

Veuillez adresser votre curriculum vitae avant le 10 mars à:

Mme Marie-Paule Doyle, t.s.p.,
Secrétaire générale de Serena,
55 Parkdale,
Ottawa, Ont.
K1Y 1E5



RADIO-QUÉBEC

recherche un

TECHNICIEN EN PERSONNEL

Fonctions:

- Participe au processus de recrutement et d'avancement du personnel: étude et évaluation des dossiers, administration des tests.
- Participe à l'administration des salaires: révision annuelle des salaires, rédaction de descriptions d'emploi.
- Administre les bénéfices sociaux: assurances collectives, régimes de vacances et de congés de maladie.

Exigences:

Détention d'un D.E.C. en techniques administratives ou l'équivalent et avoir au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine.

Salaire:

Selon expérience.

Écrire ou téléphoner au:

SERVICE DU PERSONNEL,
800, rue Fullum,
Montréal 133, Qué.
Tél. 873-4611

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE JEAN-TALON Offre d'emploi Directeur des Services de l'équipement

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport, alimentation), aux équipements communautaires.

Il assiste le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de l'équipement.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité. Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général. Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
- Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau de cadre ou dans des fonctions administratives équivalentes.

Traitements:

Selon la politique administrative et salariale du personnel de cadre (classe 3; catégorie de 7,000 à 12,000 \$/mois).

Inscription:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec les pièces justificatives au plus tard le 12 mars 1973 à 17 h, à l'adresse suivante:

Directeur du service au personnel,
335 ouest, 76^{ème} rue,
Charlesbourg, Québec 7

Concours: 73-8.



PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET
AUX AVANTAGES SOCIAUX
SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous direction générale:

- Organiser, gérer et animer les programmes d'orientation ou d'accueil à l'intention du personnel non enseignant. Élaborer des livrets d'accueil ou des documents audiovisuels; gérer les différents régimes d'assurances-groupes et le régime de rentes; conseiller les employés; interpréter les dispositions des divers régimes. Diriger le travail d'un secrétaire.

Qualifications:

Diplôme collégial et huit à dix ans d'expérience à des tâches diverses de bureau; pouvoir s'exprimer oralement et par écrit en un français correct; posséder des qualités humaines compatibles avec les exigences du poste.

Programme complet d'avantages sociaux.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au:

Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal, Qué.

L'UNION RÉGIONALE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DU DISTRICT DE QUÉBEC

Le poste:

Aide technique pour la Côte-Nord.

La fonction:

Sous l'autorité du chef des services techniques, l'aide technique effectue des travaux d'application de procédés et normes administratives, spécialement en ce qui concerne la comptabilité et ses résultats dans les Caisse populaire affiliées; fait du remplacement de personnel dans les Caisse selon le programme de travail établi et les méthodes et procédés approuvés; initie de nouveaux employés aux activités des Caisse populaires affiliées.

Les exigences:

Le candidat recherché doit avoir complété 15 ans d'études et posséder au moins 2 ans d'expérience acquise au sein d'une Caisse populaire ou d'une banque. Il peut aussi détenir un diplôme universitaire en science de l'administration ou tout au moins un diplôme en techniques administratives option finance. L'expérience peut toutefois compenser pour la scolarité. La dynamisme et l'esprit d'initiative ainsi qu'un bon sens des communications seront recherchés chez le candidat. Enfin, celui-ci doit s'attendre à devoir se déplacer dans les Caisse populaires du territoire de toute la Côte-Nord.

Les conditions:

Salaire selon l'expérience et les qualifications, plan complet d'avantage sociaux, automobile fournie après la période d'entraînement. Bureau situé dans la région de Baie-Comeau - Hauteville.

Faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible au:

Service du personnel,
Edifice Desjardins,
59, avenue Bégin,
Lévis, Qué.
Tél.: 418-835-2413

Sur les marchés monétaires

Remontée de l'or et baisse du dollar

PARIS (AFP) — Après une accalmie de deux jours, la tension renaît sur les marchés de l'or et des changes, sans atteindre toutefois l'ampleur de vendredi dernier, jour où le dollar a dû être de nouveau soutenu par les banques centrales tandis que les cours de l'or s'élevaient jusqu'à 96 dollars l'once.

La devise américaine est en forte baisse sur tous les marchés européens où elle est tombée hier très près de son cours plancher (fixé après la dévaluation du 12 février dernier).

A Paris le dollar s'est traité un peu au-dessous de 4,53 francs (cours plancher 4,5005) et à Francfort il s'est affaibli encore sur le marché officiel où il s'échange à 2,8430 DM (cours plancher 2,8350 DM) avant de tomber au plancher dans les transactions entre banques.

A Zurich, le dollar, qui avait déjà fortement baissé hier

matin, s'est affaibli encore en fin d'après-midi à 3,1575 FS, ce qui représente une surcote du franc suisse par rapport à son ancienne parité avec le dollar de 18% environ.

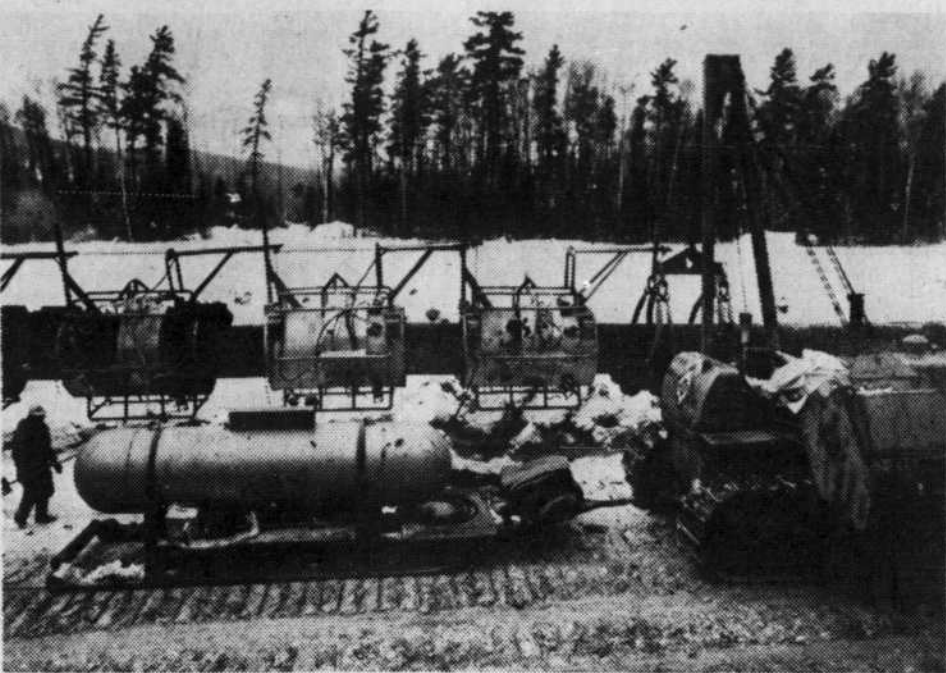
A Londres, la livre sterling, qui a baissé vis à vis de l'ensemble des monnaies européennes, a monté pourtant en fonction du dollar, encore plus faible qu'elle, à 2,48175 dollars pour une livre (contre 2,4690 mardi).

L'or, pour sa part, est monté à 86,50 dollars hier à l'ouverture du marché libre de Londres, puis il est redescendu à 85 dollars l'once au deuxième fixing de la journée. Le prix de l'once gagne cependant 5 dollars en deux jours, car mardi après-midi déjà les cours avaient commencé à monter et l'or clôturait en hausse de 4,25 dollars.

A l'origine de cette rechute du dollar, les milieux cambistes de Francfort citent des ru-

meurs selon lesquelles les émirats du pétrole n'accepteraient plus les paiements en dollars. Des émirats auraient en effet demandé que les paiements soient effectués dans certaines monnaies européennes de leur choix, ce qui de toute façon, nécessiterait une modification des contrats, mais les compagnies pétrolières déclarent n'être au courant de rien.

Les déclarations de M. Paul Volcker, sous-secrétaire américain au trésor, réaffirment que les États-Unis ne décideront pas unilatéralement de vendre de l'or de Fort Knox sur le marché libre, ce qui rend très improbable de prochaines ventes d'or des banques centrales sur ce marché, sont également citées comme l'un des facteurs ayant contribué à la reprise des cours de l'or et, parallèlement, à la baisse du dollar.



Des chaufferettes au gaz propane enlèvent la moisissure à l'intérieur des tuyaux de 36 pouces de diamètre qui sont utilisés par la TransCanada Pipelines dans son programme de travaux d'hiver dans le nord de l'Ontario près de Hearst. La compagnie dépensera en 1973 \$200 millions pour la construction d'un pipeline d'une longueur de 534 milles.

Des compagnies... en bref

Bell Canada hausse son dividende annuel de 20cts

Une décision prise hier par le Conseil d'administration de Bell Canada indique qu'il y aura une hausse de 20 cents du taux annuel de dividende par action ordinaire, qui passerait de \$2,65 à \$2,85.

Le Conseil a déclaré un dividende de 71 cents par action ordinaire, payable le 16 avril prochain aux actionnaires inscrits aux registres de la compagnie le 13 mars 1973. Ce montant représente une augmentation de cinq cents par action sur le dividende payé chaque trimestre aux 230.000 détenteurs d'actions ordinaires de Bell Canada, dont plus des deux tiers possèdent moins de 100 actions.

Lorsqu'il a annoncé ce changement, le président du Conseil, M. Robert C. Scrivener, a déclaré que "la hausse est conforme à la politique de la compagnie qui est d'accroître les dividendes à mesure que le permettent les circonstances et que l'investissement par action ordinaire augmente grâce au réinvestissement productif de bénéfices non distribués."

La direction de la Compagnie Trust Royal à la réunion du Conseil d'administration de la compagnie, qui a suivi l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue hier à Montréal.

M. White, qui était auparavant chef des opérations, succède à M. Conrad F. Harrington, titulaire de ce poste depuis 1965.

M. Harrington demeure président du Conseil d'administration et président du comité exécutif.

N. Bourassa Ltée

L'une des plus vieilles et des dernières compagnies de viande indépendante du Canada, N. Bourassa Ltée, a été vendue cette semaine, à la compagnie Lever Brothers pour un montant indéterminé.

M. Ralph Bourassa, président de la compagnie, a déclaré que la vente avait été effectuée pour une raison de "survivance" et pour permettre l'expansion de la compagnie, qui avait été fondée par son arrière-grand-père en 1857.

La compagnie, qui a un chiffre d'affaires d'environ \$9 millions par année et qui emploie 250 employés, produit la

souci La Belle Ferrière ainsi que tout un assortiment de tourtières et de pâtés qui sont vendus au Québec et dans certaines régions des Maritimes et de l'Ontario.

M. Bourassa, qui est âgé de 57 ans, a affirmé que la compagnie s'étendrait de par le Canada, appuyée par l'organisation de Lever Brothers, qui fait partie du groupe européen Unilever.

L'une des raisons fondamentales motivant la vente était l'avantage de profiter des ressources de recherche et de développement de Lever Brothers pour l'expansion de la production.

Playcat

Playcat a commencé ses opérations dans sa nouvelle usine de Drummondville. Les lignes de produits sont entrées en production et l'entreprise anticipe la fabrication de quelque 15 roulottes par jour.

La Compagnie vient également de mettre au point un "CAMPER" qui s'ajustera sur les camionnettes de style japonais. La production de ce dernier débutera en mai 1973.

Trust Royal

M. Kenneth A. White, président, a été nommé chef de

les bénéfices

Giant Mascot Mines: pour l'année qui s'est terminée le 30 septembre dernier, \$704,299-huit cents l'action, au regard de \$512,527-six cents l'action.

Great Northern Capital Corp: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$2,622,000-79 cents l'action, au regard de \$2,644,000-89 cents l'action.

MacMillan Bloedel: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$37,658,562-\$1.80 l'action, au regard de \$25,469,025-\$1.22 l'action.

Ontario Trust: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$736,000-50 cents l'action, au regard de \$287,000-26 cents l'action.

Giant Yellowknife Mines: 10 cents, le 30 mars, insc. le 2 mars.

Investors Group: 20 cents, l'action de classe A; payables tous deux le 2 avril, insc. le 28 fév.; 31 1-4 cents l'action priv. à 5 p.c. série 1989, le 1er mai, insc. le 6 avril.

Molson Industries: 20 cents l'action de classe A; 20 cents l'action de classe B; tous deux payables le 1er avril, insc. le 2 mars.

Points saillants du rapport de l'exercice 1972 de la Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie

	1972	1971
NOUVELLES ASSURANCES-VIE INDIVIDUELLES	\$ 619 985 000	\$ 544 593 000
NOUVELLES ASSURANCES-VIE COLLECTIVES	347 967 000	536 220 000
ENCOURS	8 663 386 000	7 918 099 000
PRIMES	161 551 000	142 498 000
MONTANTS VERSÉS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES	125 050 000	117 220 000
SURPLUS POUR L'ANNÉE	33 606 000	29 380 000
DIVIDENDES AUX ASSURÉS	26 072 000	25 101 000
ACTIF	1 378 657 000	1 287 670 000
TAUX NET D'INTÉRÊT SUR PLACEMENTS	6.54%	6.31%

L'année dernière fut la plus fructueuse de notre histoire et les rapports d'exercice démontrent que la Compagnie gagne de plus en plus la faveur du public.

Notre slogan, «Votre vie nous tient à cœur», exprime bien la raison des multiples services qu'elle rend aux Canadiens et de l'aide qu'elle leur apporte dans l'établissement de leur sécurité financière.

Ce slogan rappelle les bons offices que les citoyens sont en droit d'attendre de nos agents et de notre personnel.

Ce slogan convient bien à la première mutuelle d'assurance-vie au Canada, propriété exclusive de ses assurés depuis sa fondation. Aucune part de ses profits n'est versée à des actionnaires. Tous ses surplus sont attribués aux assurés afin de leur procurer des dividendes plus élevés, ou contribuent à maintenir la solidité financière de la Compagnie qui commence sa 104^e année au service des Canadiens.

La Mutuelle du Canada
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
SIÈGE SOCIAL: WATERLOO, ONT.



Le rapport complet de la 103^e assemblée annuelle, tenue le 28 février 1973, vous sera envoyé si vous en faites la demande à La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie à Waterloo, Ont., ou à l'une de ses 80 succursales.

Crédit Foncier

Points saillants du 92ième exercice

Sur une base consolidée

Résultats de l'année	1972	1971
Revenus	\$ 34 304 000	\$ 26 294 000
Dépenses	\$ 24 786 000	\$ 18 699 000
Impôt sur le revenu	\$ 3 949 000	\$ 3 378 000
Part des actionnaires minoritaires	\$ 375 000	\$ 223 000
Bénéfice net d'exploitation	\$ 5 194 000	\$ 3 994 000
Gain extraordinaire net	\$ 567 000	\$ 118 000
Bénéfice net de l'année	\$ 5 761 000	\$ 4 112 000
Par action		
Bénéfice net d'exploitation	\$ 6.04	\$ 4.66
Gain extraordinaire net	\$ 0.66	\$ 0.14
Bénéfice net de l'année	\$ 6.70	\$ 4.80
Dividende		\$ 3.00
Dividende proposé	\$ 3.50	
Situation à la fin de l'année		
Total de l'actif	\$415 436 000	\$331 482 000
Prêts hypothécaires	\$351 261 000	\$274 463 000
Obligations et billets	\$343 395 000	\$261 911 000
Part des actionnaires	\$ 56 979 000	\$ 53 836 000

Pour la première fois, les comptes du Crédit Foncier Franco-Canadien et de ses filiales sont présentés sur une base consolidée et font ressortir le résultat des opérations extraordinaires.

Le bénéfice net d'exploitation a augmenté de 30%, l'actif total de 25% et le portefeuille hypothécaire de 28%.

Succursales et bureaux

Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver, Victoria et White Rock.

Montréal

Faible activité

Les prix ont monté dans tous les secteurs, à l'exception de celui des papeteries, hier à la Bourse de Montréal, et l'activité a été modérée sur ce marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne a été de 1,450,000 actions, au regard de 1,700,000 la veille.

Les pertes l'on emporté sur les gains par 175 contre 81 alors que 84 valeurs demeuraient inchangées.

Imperial Oil, dont 28,808 actions ont été négociées, a été la valeur industrielle la plus active. Ce titre a monté de 3-4 et atteint \$41-1/2.

Panac, dont 88,000 actions ont été transférées, a été la mine la plus active, mine à monté d'un cent et atteint 46 cents.

A la Bourse de Montréal, Great West Life a reculé de 4-1/2 et est tombé à \$74. Falconbridge, de 2 et est descendu à \$67-1/2. Royal Trust, de 1-7/8 et fermé à \$52. Asbestos, de 1-1/4 et clôturé à \$17-3/4. Par ailleurs, la banque Royale a gagné 1-1/4 et atteint \$34-1/2.

A la Bourse Canadienne, New Inco Mine, dont 76,200 actions ont été négociées, a gagné deux cents et atteint \$1.62.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Albitri	24690	111/16	111/16	-1/2	Fulcrum	2300	56	6	6
Alfa Gas T	1400	116/16	116/16	-1/2	Gaz Met	300	55/16	55/16	-1/2
Aican	11328	24/16	24/16	-1/2	Glensair	4200	117/16	117/16	-1/2
Algonia St	1650	115/16	115/16	-1/2	Imasco Ltd	700	167	160	-5
Alumin 2p	740	33/16	33/16	-1/2	Grafton	1200	53/16	53/16	-1/2
Alumin 3p	100	14/16	14/16	-1/2	GL Paper	1000	121/16	121/16	-1/2
Alumin 4p	100	12/16	12/16	-1/2	Green C L	400	51/16	51/16	-1/2
Alumin 5p	100	10/16	10/16	-1/2	Grey Cmp	500	165	165	-1/2
Alumin 6p	100	8/16	8/16	-1/2	Gulf Can	7485	533/16	533/16	-1/2
Alumin 7p	100	6/16	6/16	-1/2	Home A L	4200	539	389	+1/4
Alumin 8p	100	4/16	4/16	-1/2	Home B L	4200	539	389	+1/4
Alumin 9p	100	2/16	2/16	-1/2	Home C L	4200	539	389	+1/4
Alumin 10p	100	1/16	1/16	-1/2	Home D L	4200	539	389	+1/4
Alumin 11p	100	1/16	1/16	-1/2	Home E L	4200	539	389	+1/4
Alumin 12p	100	1/16	1/16	-1/2	Home F L	4200	539	389	+1/4
Alumin 13p	100	1/16	1/16	-1/2	Home G L	4200	539	389	+1/4
Alumin 14p	100	1/16	1/16	-1/2	Home H L	4200	539	389	+1/4
Alumin 15p	100	1/16	1/16	-1/2	Home I L	4200	539	389	+1/4
Alumin 16p	100	1/16	1/16	-1/2	Home J L	4200	539	389	+1/4
Alumin 17p	100	1/16	1/16	-1/2	Home K L	4200	539	389	+1/4
Alumin 18p	100	1/16	1/16	-1/2	Home L L	4200	539	389	+1/4
Alumin 19p	100	1/16	1/16	-1/2	Home M L	4200	539	389	+1/4
Alumin 20p	100	1/16	1/16	-1/2	Home N L	4200	539	389	+1/4
Alumin 21p	100	1/16	1/16	-1/2	Home O L	4200	539	389	+1/4
Alumin 22p	100	1/16	1/16	-1/2	Home P L	4200	539	389	+1/4
Alumin 23p	100	1/16	1/16	-1/2	Home Q L	4200	539	389	+1/4
Alumin 24p	100	1/16	1/16	-1/2	Home R L	4200	539	389	+1/4
Alumin 25p	100	1/16	1/16	-1/2	Home S L	4200	539	389	+1/4
Alumin 26p	100	1/16	1/16	-1/2	Home T L	4200	539	389	+1/4
Alumin 27p	100	1/16	1/16	-1/2	Home U L	4200	539	389	+1/4
Alumin 28p	100	1/16	1/16	-1/2	Home V L	4200	539	389	+1/4
Alumin 29p	100	1/16	1/16	-1/2	Home W L	4200	539	389	+1/4
Alumin 30p	100	1/16	1/16	-1/2	Home X L	4200	539	389	+1/4
Alumin 31p	100	1/16	1/16	-1/2	Home Y L	4200	539	389	+1/4
Alumin 32p	100	1/16	1/16	-1/2	Home Z L	4200	539	389	+1/4
Alumin 33p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AA L	4200	539	389	+1/4
Alumin 34p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AB L	4200	539	389	+1/4
Alumin 35p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AC L	4200	539	389	+1/4
Alumin 36p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AD L	4200	539	389	+1/4
Alumin 37p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AE L	4200	539	389	+1/4
Alumin 38p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AF L	4200	539	389	+1/4
Alumin 39p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AG L	4200	539	389	+1/4
Alumin 40p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AH L	4200	539	389	+1/4
Alumin 41p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AI L	4200	539	389	+1/4
Alumin 42p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AJ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 43p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AK L	4200	539	389	+1/4
Alumin 44p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AL L	4200	539	389	+1/4
Alumin 45p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AM L	4200	539	389	+1/4
Alumin 46p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AN L	4200	539	389	+1/4
Alumin 47p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AO L	4200	539	389	+1/4
Alumin 48p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AP L	4200	539	389	+1/4
Alumin 49p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AQ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 50p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AR L	4200	539	389	+1/4
Alumin 51p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AS L	4200	539	389	+1/4
Alumin 52p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AT L	4200	539	389	+1/4
Alumin 53p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AU L	4200	539	389	+1/4
Alumin 54p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AV L	4200	539	389	+1/4
Alumin 55p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AW L	4200	539	389	+1/4
Alumin 56p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AX L	4200	539	389	+1/4
Alumin 57p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AY L	4200	539	389	+1/4
Alumin 58p	100	1/16	1/16	-1/2	Home AZ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 59p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BA L	4200	539	389	+1/4
Alumin 60p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BB L	4200	539	389	+1/4
Alumin 61p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BC L	4200	539	389	+1/4
Alumin 62p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BD L	4200	539	389	+1/4
Alumin 63p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BE L	4200	539	389	+1/4
Alumin 64p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BF L	4200	539	389	+1/4
Alumin 65p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BG L	4200	539	389	+1/4
Alumin 66p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BH L	4200	539	389	+1/4
Alumin 67p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BI L	4200	539	389	+1/4
Alumin 68p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BJ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 69p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BK L	4200	539	389	+1/4
Alumin 70p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BL L	4200	539	389	+1/4
Alumin 71p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BM L	4200	539	389	+1/4
Alumin 72p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BN L	4200	539	389	+1/4
Alumin 73p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BO L	4200	539	389	+1/4
Alumin 74p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BP L	4200	539	389	+1/4
Alumin 75p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BQ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 76p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BR L	4200	539	389	+1/4
Alumin 77p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BS L	4200	539	389	+1/4
Alumin 78p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BT L	4200	539	389	+1/4
Alumin 79p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BU L	4200	539	389	+1/4
Alumin 80p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BV L	4200	539	389	+1/4
Alumin 81p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BW L	4200	539	389	+1/4
Alumin 82p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BX L	4200	539	389	+1/4
Alumin 83p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BY L	4200	539	389	+1/4
Alumin 84p	100	1/16	1/16	-1/2	Home BZ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 85p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CA L	4200	539	389	+1/4
Alumin 86p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CB L	4200	539	389	+1/4
Alumin 87p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CC L	4200	539	389	+1/4
Alumin 88p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CD L	4200	539	389	+1/4
Alumin 89p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CE L	4200	539	389	+1/4
Alumin 90p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CF L	4200	539	389	+1/4
Alumin 91p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CG L	4200	539	389	+1/4
Alumin 92p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CH L	4200	539	389	+1/4
Alumin 93p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CI L	4200	539	389	+1/4
Alumin 94p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CJ L	4200	539	389	+1/4
Alumin 95p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CK L	4200	539	389	+1/4
Alumin 96p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CL L	4200	539	389	+1/4
Alumin 97p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CM L	4200	539	389	+1/4
Alumin 98p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CN L	4200	539	389	+1/4
Alumin 99p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CO L	4200	539	389	+1/4
Alumin 100p	100	1/16	1/16	-1/2	Home CP L	4200	539	389	+1/4

New York

Légère amélioration

Les cours ont de nouveau fléchi hier à l'ouverture du New York Stock Exchange, après la baisse de près de six points de l'indice des industriels mardi, en clôture. Par suite cependant, la cote s'est redressée dans un marché plus actif que la veille et a terminé à son niveau le plus élevé de la journée. Cette amélioration s'est produite après cinq séances consécutives de baisses. Les spécialistes attribuent à la position technique des valeurs qui étaient "survendues".

La nouvelle faiblesse du dollar sur les marchés des changes et les divers problèmes intérieurs semblent avoir été oubliés mercredi. Le marché a également été aidé par l'annonce que les Nord-Vietnamiens relâchaient un nouveau contingent de prisonniers de guerre américains, après avoir manifesté une certaine hésitation à ce sujet auparavant.

17,960,000 actions changent de main, dont 2,090,000 au cours de la dernière demi-heure.

Indice officiels du Stock Exchange de New York: Indice général, 60,00, en hausse de 0,39; indice industriels, 65,98, en hausse de 0,51; indice finance, 72,53, en hausse de 0,31; indice transports, 40,65, en hausse de 0,21; indice services publics, 39,16, en baisse de 0,04.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 776 contre 616 alors que 366 valeurs demeuraient inchangées.

A la Bourse Américaine, l'indice des changements de prix a monté de 0,1 et atteint 24,76.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Seagrams 1-2 et descend à \$47. McIntyre perd 2-1/4 et descend à \$48-1/2 et Inco monte de 1-1/8 et atteint \$33-1/2.

A la Bourse Américaine, Québec monte de 7-8 et atteint \$15-1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.				
ACF Inc	11 202	40/16	40/16	-1/2	Gen Port	8 38	14/16	14/16	-1/2
Adress	11 202	23/16	23/16	-1/2	G Tel Et	10 500	28	27/16	-1/2
Admiral	6 210	12/16	12/16	-1/2	Gen Tire	7 103	23/16	23/16	-1/2
Alcan Al	13 240	24/16	24/16	-1/2	G Pacifi	17 327	32/16	32/16	-1/2
Allego	10 54	10/16	10/16	-1/2	Goodrich	7 89	26	25/16	-1/2
Alcoa	10 175	50/16	50/16	-1/2	Goodyear	9 796	26/16	26/16	-1/2
Alum	32 341	41/16	41/16	-1/2	Grainby	17 14	19	18/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Can	10 205	30/16	30/16	-1/2	Gen Giant	11 201	23/16	23/16	-1/2
					Gulf Oil	11 686	25/16	25/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-1/2
Am Bnd	9 127	40/16	40/16	-1/2	Heinz	17 15	24	23/16	-

Les Expos échantillonnent Morton contre Jarvis

Les Expos de Montréal ont échantillonné hier le lanceur droitier Carl Morton contre un autre lanceur droitier, Pat Jarvis, des Braves d'Atlanta, de la ligue Nationale de baseball.



Carl Morton

Cette transaction n'a rien d'étonnant si l'on considère que Morton, choisi par les Expos en 1970, avait connu de nombreuses difficultés depuis et n'avait pas caché son désir d'être embauché par une autre équipe.

Jarvis, qui est âgé de 31 ans, a remporté 83 victoires et subi 72 revers dans la ligue Nationale pendant les sept années qu'il a passées à Atlanta. La saison dernière, sa fiche a été de 11-7. Il avait fait 37 apparitions au monticule, la plupart du temps en relève.

Quant à Morton, âgé de 29 ans, il retourne à l'organisation des Braves après trois saisons avec les Expos et une fiche de 35 gains

et 45 défaites. Le club montréalais l'avait obtenu des Braves lors de la séance de repêchage spécial pour l'expansion de la ligue Nationale en 1968.

Après avoir joué un an dans la ligue de la Côte du Pacifique, il remporta 18 victoires et subit 11 défaites à sa première saison avec les Expos, ce qui lui valut l'honneur d'être choisi recrue de l'année.

Jarvis a fait ses premières armes dans le baseball majeur au sein de l'organisation des Tigers de Detroit, de la ligue Américaine, en 1960. Il est passé aux Braves au début de la saison 1964.

Le directeur général des Expos, Jim Fanning, qui était à l'époque directeur des filiales des Braves, a déclaré hier qu'il avait toujours été personnellement intéressé en Pat Jarvis.

Il a été des plus réguliers avec les Braves au fil des ans. Il peut être utilisé comme débutant ou en relève et, dans ce dernier rôle, il a connu passablement de succès avec les Braves l'an dernier. Il peut être employé pour les deux tâches et il apparaît à Gene (le gérant Gene Mauch) de déterminer son travail chez les Expos.

Les Expos, on le sait, sont bien pourvus en ce qui concerne les lanceurs débutants, pouvant compter sur les services de Bill Stoneman, Mike Torrez et Balor Moore, notamment. En relève, ils sont cependant plus faibles, mis à part leur Mike Marshall, l'un des

meilleurs du baseball majeur.

Jarvis a passé quelque temps avec les Braves au cours des saisons 1965 et 1966 et a finalement mérité un poste régulier en



Pat Jarvis

1967. À l'exception de 1971, sa fiche a toujours été comprise plus de victoires que de défaites de saison en saison. Il a mené le personnel des lanceurs d'Atlanta pour les victoires avec 15 en 1967, 16 en 1968 et 16 en 1970.

Morton pour sa part avait connu une saison formidable avec les Expos à sa première année. Il avait alors dominé les lanceurs de l'équipe pour les victoires (18), les manches lancées (285), les parties commencées (37), les parties complétées (10) et les blanchissages (4).

Par la suite, notamment à cause de blessures, son rendement avait été moindre; il avait une fiche de 10-21 et 1971 et de 7-13 la saison dernière.

Karen Magnussen semble assurée du titre à la suite de deux chutes de Mlle Lynn

BRATISLAVA (Tchécoslovaquie) (d'après AP) — La Canadienne Karen Magnussen est virtuellement assurée du championnat mondial de patinage artistique. La blonde patineuse de Vancouver a en effet remporté hier, au stade des Glaces de Bratislava, l'épreuve des figures libres imposées devant la championne d'Europe, l'Allemande de l'Est Christine Errath.

L'avance quasi insurmontable qu'a prise Mlle Magnussen est cependant due à la maladresse inattendue de sa grande rivale, l'Américaine Janet Lynn, qui a fait deux chutes pendant son numéro de deux minutes. Mlle Lynn a terminé la deuxième épreuve au 11e rang, ce qui lui enlève pratiquement tout espoir de rejoindre la Canadienne aujourd'hui alors qu'aurait lieu les figures libres.

C'est une chose qui n'arrive qu'une fois dans la carrière d'une patineuse, a dit Mlle Magnussen qui s'était rendue dans le vestiaire de sa rivale pour la consoler.

Mlle Lynn a trébuché à deux reprises aux deux dernières figures de ce que l'on appelle le "programme court". Devant la foule abasourdie, Mlle Lynn, 19 ans, sanglotante, a coté de son entraîneur, a regardé les juges qui lui ont donné 5.3 points et 5.4 points sur un total possible de 6. Patinant avant elle, la Canadienne avait reçu 5.7 points.

Dans le vestiaire de l'Amé-

ricaine, c'était un concert de pleurs. "C'est une tragédie", lance l'un. "Il ne reste qu'un espoir: c'est que Karen soit aussi malchanceuse demain (aujourd'hui). Mais il ne faut pas y penser, elle patine trop bien", lance un autre.

Après la première épreuve, mardi, celle des figures imposées, remportée elle aussi par la Canadienne, les experts s'accordaient à dire que la

lutte se ferait entre Mlle Magnussen et Lynn, celle-ci considérée comme la meilleure au monde en patinage libre, épreuve qui a lieu aujourd'hui.

Hier, Mlle Magnussen a terminé l'épreuve avec 78.04 points et 11 places. Sept des neuf juges lui ont donné la première place. Elle a été suivie de Mlle Errath (77 et 22) et de Dorothy Hamill, des États-Unis (76.03 et 31.5).

Agreeable surprise: la jeune Lynn Nightingale, d'Ottawa, a fini au 4e rang avec 74.46 et 53. Cathy Lee Irwin, de Toronto, a terminé en 13e place.

Au classement général, Mlle Magnussen domine avec 198.14 points et 9 places. Elle est suivie de Mlle Lynn avec 189.15 points et 21 places. La Britannique Jean Scott est troisième, la Suissesse Karen Iten quatrième, Mlle Errath cinquième et Mlle Hamill sixième.

Ailleurs, l'URSS domine

BRATISLAVA (D'après AP et AFP) — Grâce à un numéro étourdissant, l'incomparable duo soviétique d'Irina Rodnina et Alexandre Zaitsev ont remporté haut la main, hier, le titre de champions du monde par couple de patinage artistique.

Deux autres Soviétiques, Ludmilla Smirnova et Alexis Ulanov, ont fini au 2e rang devant les Allemands de l'Est

Manuela Gross et Uwe Kagel-

man. D'autre part, tenants du titre depuis trois années, les Soviétiques Ludmilla Pakhomova et Alexandre Gorshkov ont terminé en tête des deux épreuves imposées des championnats du monde de danse sur glace.

Les Soviétiques précèdent comme prévu les Allemands de l'Ouest Angelika et Erich Buck, deuxième des championnats

du monde depuis 1971, et deux couples britanniques, Hilary Green — Lynn Watts et Janet Sawbridge-Peter Dalby.

Une deuxième partie des figures imposées sera disputée ce matin tandis que les figures libres se dérouleront demain.

Deux couples canadiens, Louise et Barry Soper et Barbara Berezowski-David Porter sont actuellement en 9e et 14e place respectivement.

MARIO ANDRETTI, au volant d'une voiture de formule Indianapolis construite par l'ancien pilote Ferrari Jones et équipée d'un moteur Offenhauser, a pulvérisé le record absolu pour bolide de ce type. Andretti a couvert les deux milles et demi du parcours de la piste du College Station, au Texas, à la moyenne de 209.423 milles à l'heure. Il a ensuite effectué 20 tours du même circuit à la moyenne de 205.300 m/h.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 3 février 1973 par lequel Liner Aviation Sales Inc. a transporté et livré toutes les créances présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15ème jour de février, 1973 sous le No. 2466482.

Banque de Montréal, le 23 février 1973."

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 10 novembre 1969 sous les termes desquels toutes les créances présentes et futures de Fleetwood Shoe Corp. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 26 novembre 1969 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2172673.

Montréal, P.Q., le 27 février, 1973

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
Par: R.E. Jardine

"AVIS vous est donné que le 2 avril 1973, une requête sera présentée à la Cour supérieure, division de Pratique, Chambre 216, Place de la Justice, 10 et rue Craig, à Montréal, à 10 heures de l'avant-midi, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Stefan Chiriponoff et Marie Chavanes, domiciliés tous deux à Montréal, au 5631 Avenue Grosvenor, constatées en un contrat de mariage passé devant Me François L. Delorme, notaire, le vingt-six février mil neuf cent soixante-treize.

Montréal, ce 28 février 1973.

FRANÇOIS L. DELORME, NOTAIRE,
Procureur des Requérants."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-001728-73

DAME CLAUDETTE TROTTIER ARCHAMBAULT, domiciliée et résidant dans la Cité de Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal.

demanderesse

MICHEL BARRECA, autrui résidant et domicilié dans la Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus.

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur MICHEL BARRECA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, le 22 février 1973

Jean Guy VAUGEON,

Me Claude F. Archambault, avocat,

18 St-Jacques, suite 512,

Montréal P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-015190-72

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires en la Cité et District de Montréal.

Demanderesse

vs

JOHN VOZAITES, autrui résidant et domicilié dans la Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus, et Als,

défendeurs

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, et AL,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JOHN VOZAITES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, le 22 février 1973

Me Lucien Lachapelle, avocat,

5971 St-Hubert,

Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 12-027237-73

ALVAL ROBERT, mécanicien, demeurant à 5175 Walkley, app. 27 ville et district de Montréal,

Requérant

-contre-

ALDORA BENOIT, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée ALDORA BENOIT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédant à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 23 février 1973

WILFRED LEFEBVRE, REGISTRAIRE ADJOINT

Me Léo A. St-Pierre

80 ouest St-Jacques

Montréal 201

Avocat du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-006480-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MONIQUE POIRIER, autrui résidant à 94 Chamby, Vimont, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à MONIQUE POIRIER à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1973

CLAUDE DUFOUR, greffier-adjoint

Mes Dion et Lancelot

13 Boul. Lévesque

Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 12-027381-73

DAME LISE LEWIS, domiciliée et résidant au 330, rue De Deux, Laval des Rapides, Ville de Laval, District de Montréal

Requérante

vs

ROGER DUBE, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER DUBE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédant à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 26 février, 1973

JEAN GUY VAUGEON, REGISTRAIRE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-065577-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ANTONIO DI TOMASSO, autrui domicilié et résidant à 11185, Georges Fiset à Montréal Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

et

PAUL H. DE GRAMONT,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ANTONIO DI TOMASSO à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 février 1973

CLAUDE DUFOUR, greffier adjoint

Mes Lanthier & Dagenais

342 Boul. Ste-Rose

St-Rose

Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

NO: 12-027237-73

DAME EILEEN CAMPBELL BURFORD, épouse séparée de biens de William Clarence Short, résidant et domiciliée dans la Cité de Greenfield Park, district de Montréal,

Requérante

vs

WILLIAM CLARENCE SHORT, vendeur, résidant aux États-Unis d'Amérique, mais d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WILLIAM CLARENCE SHORT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédant à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 22 février 1973

JEAN GUY VAUGEON,

Mes Cerini, Jamieson & Ass, avocats,

1010 Ouest, Ste-Catherine,

Montréal, P.Q.

Avocats de la demanderesse

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport, à toutes les créances, présentes et futures, de Héloïse Thibert Jacques, faisant affaires sous les noms et raison sociale de La Renaissance Draperies et Décor, étant sa seule place d'affaires, a été enregistré au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1973.

CLAUDE DUFOUR, greffier adjoint

Le Greffier public du Québec

5210 boul. Saint-Laurent

Montréal, Qué.

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-003831-73

JOSEPH LAZAROVITCH, propriétaire de taxi, della ville et du district de Montréal,

demandeur

-contre-

OCTAVE VALLEE, autrui des ville et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1973

CLAUDE DUFOUR, greffier adjoint

Mes Grossman & Winston

suite 21, 24, 25

1410 Guy

Montréal 25

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-060617-73

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la ville et district de Montréal et une succursale à Peel et Sherbrooke,

demanderesse

-contre-

CHARLES S. BENNETT, autrui demeurant à 3424, rue Peel, app. 23, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

et

JAMES O'DONNELL, résidant à 4287, Thorndale, ville de Pierrefonds, district de Montréal,

Tiers-Saisi

IL EST ENJOINT à CHARLES S. BENNETT à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1973

CLAUDE DUFOUR, greffier adjoint

Mes Lazarus & Lehrer

suite 405

606 Cathcart

Montréal 101



ET MAINTENANT, À L'OEUVRE ! Après avoir apposé la veille son nom au bas d'un contrat qui en faisait, à \$225,000 par saison, le joueur le mieux rémunéré dans l'histoire du baseball, Dick Allen (ci-devant) s'est joint à une trentaine de ses coéquipiers des White Sox de Chicago, hier à Sarasota (Floride), pour entreprendre définitivement son entraînement printanier. (Téléphoto PA)

Malgré des exceptions fabuleuses...

Le salaire moyen du baseball n'est pas tellement reluisant

(D'après PA) — Il en coûterait un prix fou aujourd'hui pour présenter une formation composée des 10 joueurs les mieux rémunérés au baseball majeur, quelque chose de l'ordre de \$1.5 million en salaire annuel. Mais malgré tout, le salaire moyen du baseball demeure bien inférieur à celui des trois autres sports professionnels en vogue sur le continent nord-américain.

Quand Dick Allen a bâclé, avant-hier, une entente avec les White Sox de Chicago lui garantissant un revenu de \$675,000 durant trois ans, il devenait ainsi le joueur le mieux payé dans l'histoire de baseball. Mais en même temps, c'était une indication que l'inflation fait plus que jamais des ravages dans le sport professionnel.

Le salaire annuel de \$200,000 remplace maintenant celui de \$100,000, considéré comme fabuleux il y a pas encore si longtemps au baseball. Mais malgré tout, cette discipline tire de la patte derrière le ballon-panier, le hockey et le baseball quant au salaire moyen.

Voici quand même l'alignement des nouveaux "millionnaires" au baseball et leur salaire annuel, du moins jusqu'à hier :

1er but : Dick Allen, White Sox, \$225,000;

2ème but : Joe Morgan, Reds de Cincinnati, \$90,000;

3ème but : Brooks Robinson, Orioles de Baltimore, \$110,000;

arrêt-court : Luis Aparicio, Red Sox de Boston, \$100,000;

voltigeurs : Hank Aaron, Braves d'Atlanta, \$200,000; Carl Yastrzemski, Red Sox, \$165,000; Willie Mays, Mets de New York, \$165,000;

lanceurs : Steve Carlton, Phillies de Philadelphie, \$165,000 et Bob Gibson, Cardinals de St-Louis, \$160,000.

L'équipe pourrait miser sur un artilleur gaucher, Carlton, et un droitier, Gibson. Mais si l'un des deux venait à faiblir, on pourrait toujours faire appel rapidement aux services de Tom Seaver, des Mets, à raison de \$140,000 par année.

Et Frank Robinson, des Anges de la Californie, serait aussi prêt à prendre la relève de tout voltigeur défaillant, pour \$150,000 évidemment. Il pourrait même être le frappeur désigné, grâce au nouveau règlement mis en vigueur cette saison dans la ligue Américaine et qui permettra de remplacer le lanceur chaque fois qu'il se présentera au bâton, sans qu'il ne perde de pouvoir l'occasion de lancer à la manche suivante.

Au ballon-panier

Si le baseball compte quand même plusieurs autres joueurs qui recevront plus de \$100,000 cette saison, y compris Juan Marichal, des Géants de San Francisco, et Pete Rose, du Cincinnati, le sport national des Américains est quand même supplanté au chapitre des salaires par trois autres disciplines, qui n'y vont pas de main morte.

Ainsi, le ballon-panier domine tous les autres sports, du moins l'association Nationale, avec un salaire moyen de \$52,000. Il est vrai que le géant Kareem Abdul-Jabbar (né Lew Alcindor) commande à lui seul \$400,000 par année.

La ligue Nationale de hockey vient au 2ème rang, à \$40,000 comme salaire annuel moyen, suivie de la ligue Nationale de football à \$33,000. Le baseball est le moins dernier des quatre sports avec son salaire "moyen" de \$28,000. Les salaires fabuleux semblent bel et bien réservés aux grandes vedettes.

Une comparaison

A notre époque d'affluence, un passe-temps favori est de comparer les salaires d'aujourd'hui à ceux d'il y a quelques années.

Termes de l'entente au baseball

MIAMI (d'après PA) — Voici les termes de l'entente de trois ans qui a été conclue, dimanche dernier à New York, entre l'Association des joueurs des ligues de baseball majeur et les propriétaires d'équipes. Cette entente a été soumise pour ratification hier aux représentants des joueurs des 24 équipes, et ces derniers l'ont ratifiée rapidement, à la demande de leur directeur général Marvin Miller. Il ne reste maintenant plus qu'une formalité à remplir avant qu'elle n'entre en vigueur : l'approbation de tous les joueurs par un scrutin au sein de chaque équipe. Ce serait toutefois la chose acquise.

1. A compter de 1974, tout joueur ayant évolué durant deux saisons consécutives ou de façon intermittente durant trois saisons au baseball majeur pourra, en cas de dispute salariale, se présenter devant un tribunal d'arbitrage impartial, choisi annuellement par son association et le comité patronal des relations avec les joueurs.

2. Un joueur comptant 10 années de services au baseball majeur, les cinq dernières avec une même équipe, ne pourra être échangé ou vendu à une autre équipe sans son consentement.

3. Un joueur comptant cinq années et plus de services ne pourra être cédé

à une équipe affiliée sans son consentement.

4. Un joueur offert au repêchage des ligues majeures pour une seconde fois au cours d'une même saison le deviendra de façon irrévocable.

5. Aucun programme double après-midi-soirée (twilight) ne devra être disputé le jour où une équipe termine un séjour à domicile et se prépare à entreprendre un voyage à l'étranger, et ce à compter de 1974.

6. Le salaire minimum sera de \$15,000 cette saison et l'an prochain, et sera porté à \$16,000 en 1975. Il était de \$13,500 jusqu'ici.

7. Les revenus individuels d'une Série Mondiale, ré-

partis en 32 parties, devra atteindre au moins \$20,000 par joueur.

8. Un joueur pourra occuper seul une chambre d'hôtel lorsque son équipe est à l'étranger; en ce cas, l'équipe paiera la moitié du coût d'une chambre double, et le joueur acquittera le restant.

9. Dès l'an prochain, tout joueur comptant trois années ou plus de services au baseball majeur pourra, s'il le désire, se loger privément lors de l'entraînement printanier, au lieu d'être obligé de se loger au quartier général de son équipe. Auparavant, ce privilège n'était accordé qu'aux joueurs mariés accompagnés de leur famille.

Lemaire, Cournoyer, Lefley en tête

Le Canadien étourdit LA et gagne 5-2

par François Lemaire

Devant une équipe fatiguée à cause d'un calendrier fort exigeant, le Canadien a fait preuve d'une rapidité peu commune pour remporter une victoire de 5-2 aux dépens des Kings de Los Angeles, hier soir au Forum.

Réuni pour la première fois depuis plusieurs parties, le trio de Chuck Lefley, Jacques Lemaire et Yvan Cournoyer a imposé un rythme rapide et soutenu que les autres joueurs du Tricolore ont été en mesure de maintenir, mais non ceux des Kings.

Bien qu'il n'ait pas mérité une étoile, Cournoyer a percé à volonté la défense des visiteurs et aurait pu ajouter quelques buts à celui qu'il a compté en première période. Pour sa part, Lemaire a repris la tête des pointeurs du Canadien devant Frank Mahovlich en obtenant un but et deux passes. Enfin, Lefley a de nouveau fait voir son immense talent en marquant son 19e but de la saison tout en dirigeant six lancers vers le gardien adverse, Tony Edwards, au cours des deux premières périodes.

Si ce trio a joué comme si les Kings étaient constamment privés d'un joueur, celui de Marc Tardif, Réjean Houle et Guy Lafleur a exécuté des jeux qui ont fait les délices des spectateurs présents. Combiné au match nul que les Rangers de New York ont livré aux Black Hawks de Chicago, ce gain du Canadien porte à huit points son avance en tête de la section Est, priorité qui semble très confortable avec 15 parties à jouer.

Pour les Kings, cette défaite n'améliore pas les choses, si bien qu'ils occupent

encore le septième rang de l'Ouest. Toutefois, elle n'est pas catastrophique puisque les Blues de Saint-Louis, détenteurs du quatrième rang, ont encaissé un revers contre les Penguins de Pittsburgh. De plus, après le match de ce soir contre les Flyers à Philadelphie, les Kings joueront 10 de leurs 13 prochaines parties à domicile, ce qui facilitera d'autant leur tâche.

Pour participer aux éliminatoires, les Kings devront cependant raffermir et discipliner leur jeu. Trop de fois,

ils ont laissé le gardien Gary Edwards seul, et ils n'ont pu tirer profits des rares faiblesses du Canadien. Les défenseurs des Kings n'ont pas donné l'impression d'être à la hauteur, et notamment le vétéran Harry Howell qui, à 40 ans, n'est vraiment plus l'arrière d'il y a quelques années alors qu'il était à la ligne bleue des Rangers. Terry Hamper en est un autre dont le jeu a paru incertain.

Laperrière brillant

Leurs lacunes ont semblé d'autant plus graves que les

défenseurs du Tricolore ont su protéger Ken Dryden presque à la perfection, le gardien du Canadien ne devant parer que 25 lancers. Jacques Laperrière, choisi la deuxième étoile de la rencontre, a été un véritable mur, bloquant une multitude de tirs tout en étant assez habile pour déclencher des attaques.

L'offensive du Canadien fut percutante, particulièrement durant le premier vingt au cours duquel Edwards fut éprouvé à 19 reprises dont plusieurs fois à bout portant. Cournoyer a ouvert le pointa-

ge en trompant Edwards après s'être moqué de Howell en faisant mine de lancer avant de le contourner. Lefley a suivi avec son filet en complétant une série de passes avec Lemaire.

Commettant l'une des rares bévues du Canadien, Serge Savard s'est fait enlever la rondelle par Butch Goring alors qu'il tentait de revenir sur ses pas. Goring, seul devant Dryden, a décoché un lancer frappé qui a trouvé le fond du filet.

Mal secondé par ses joueurs, Edwards n'est cependant pas sans reproche. Il fut en effet très faible sur le but de Steve Shutt. Décrochant un lancer de 20 pieds, Shutt s'est faufilé entre les deux défenseurs pour devancer Edwards qui tentait de s'emparer du retour. Plus rapide, Shutt prit la rondelle et, dans un angle aigu, la dirigea dans un filet vide.

Réjean Houle a ensuite compté le quatrième but du Canadien avant que Doug Volmar ne marque à l'aide d'un lancer des poignets.

Comme le soulignait du haut de la passerelle Orval Tessier, instructeur des Remparts de Québec, ce but de Volmar a semé un doute quant à la guérison totale de la blessure au dos de Dryden. Celui-ci a réagi très lentement et son geste n'était pas celui d'un gardien en possession de tous ses moyens. La partie de samedi contre les Bruins de Boston devrait nous éclairer à son sujet.

Le Canadien a mis rapidement un terme à la remontée possible des Kings lorsque Lemaire y est allé de son 36e but en ayant raison d'Edwards grâce à un lancer frappé après avoir accepté une belle passe de Frank Mahovlich.

Somme toute, une partie où la rapidité de patinage et d'exécution aura étourdi une formation passablement fatiguée.

1-MONTREAL, Cournoyer (34), 8:54
2-MONTREAL, Lefley (19), 17:27
Lapointe, Lemaire, 17:27
3-CHICAGO, Mahovlich (13), 17:30
4-MONTREAL, Lefley (13), 17:30
5-MONTREAL, Lefley (13), 17:30
6-LOS ANGELES, Volmar (3), 17:30
7-MONTREAL, Lefley (13), 17:30
8-LOS ANGELES, Edwards (19), 19:19
9-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
10-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
11-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
12-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
13-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
14-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
15-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
16-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
17-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
18-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
19-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
20-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
21-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
22-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
23-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
24-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
25-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
26-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
27-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
28-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
29-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
30-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
31-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
32-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
33-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
34-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
35-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
36-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
37-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
38-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
39-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
40-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
41-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
42-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
43-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
44-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
45-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
46-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
47-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
48-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
49-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
50-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
51-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
52-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
53-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
54-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
55-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
56-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
57-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
58-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
59-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
60-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
61-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
62-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
63-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
64-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
65-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
66-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
67-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
68-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
69-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
70-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
71-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
72-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
73-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
74-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
75-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
76-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
77-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
78-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
79-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
80-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
81-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
82-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
83-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
84-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
85-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
86-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
87-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
88-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
89-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
90-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
91-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
92-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
93-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
94-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
95-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
96-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
97-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
98-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
99-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
100-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
101-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
102-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
103-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
104-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
105-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
106-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
107-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
108-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
109-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
110-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
111-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
112-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
113-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
114-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
115-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
116-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
117-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
118-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
119-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
120-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
121-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
122-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
123-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
124-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
125-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
126-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
127-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
128-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
129-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
130-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
131-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
132-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
133-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
134-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
135-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
136-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
137-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
138-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
139-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
140-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
141-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
142-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
143-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
144-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
145-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
146-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
147-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
148-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
149-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
150-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
151-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
152-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
153-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
154-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
155-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
156-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
157-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
158-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
159-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
160-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
161-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
162-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
163-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
164-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
165-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
166-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
167-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
168-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
169-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
170-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
171-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
172-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
173-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
174-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
175-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
176-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
177-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
178-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
179-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
180-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
181-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
182-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
183-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
184-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
185-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
186-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
187-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
188-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
189-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
190-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
191-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
192-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
193-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
194-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
195-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
196-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
197-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
198-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
199-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
200-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
201-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
202-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
203-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
204-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
205-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
206-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
207-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
208-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
209-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
210-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
211-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
212-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
213-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
214-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
215-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
216-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
217-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
218-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
219-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
220-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
221-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
222-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
223-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
224-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
225-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
226-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
227-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
228-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
229-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
230-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
231-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
232-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
233-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
234-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
235-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
236-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
237-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
238-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
239-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
240-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
241-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
242-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
243-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
244-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
245-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
246-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
247-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
248-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
249-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
250-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
251-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
252-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
253-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
254-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
255-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
256-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
257-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
258-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
259-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
260-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
261-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
262-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
263-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
264-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
265-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
266-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
267-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
268-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
269-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
270-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
271-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
272-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
273-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
274-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
275-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
276-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
277-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
278-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
279-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
280-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
281-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
282-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
283-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
284-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
285-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
286-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
287-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
288-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
289-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
290-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
291-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
292-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
293-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
294-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
295-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
296-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
297-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
298-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
299-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
300-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
301-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
302-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
303-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
304-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
305-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
306-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
307-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
308-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
309-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
310-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
311-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
312-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
313-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
314-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
315-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
316-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
317-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
318-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
319-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
320-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
321-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
322-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
323-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
324-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
325-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
326-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
327-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
328-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
329-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
330-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
331-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
332-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
333-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
334-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
335-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
336-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
337-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
338-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
339-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
340-MONTREAL, Lefley (13), 19:19
3

Le Canada dispose d'une nouvelle méthode économique d'acheminer les données.

Le nouveau réseau Dataroute

Dataroute est le premier réseau au monde qui assure au grand public la transmission numérique des données à l'échelle du pays.

Il a été créé pour vous épargner de l'argent... et vous éviter des maux de tête.

Les coûts de transmission sont probablement inférieurs à ceux que vous payez maintenant; l'économie peut être de l'ordre de 90% dans certains cas.

Le réseau Dataroute assure une transmission d'une fiabilité supérieure à celle des systèmes analogues actuels.

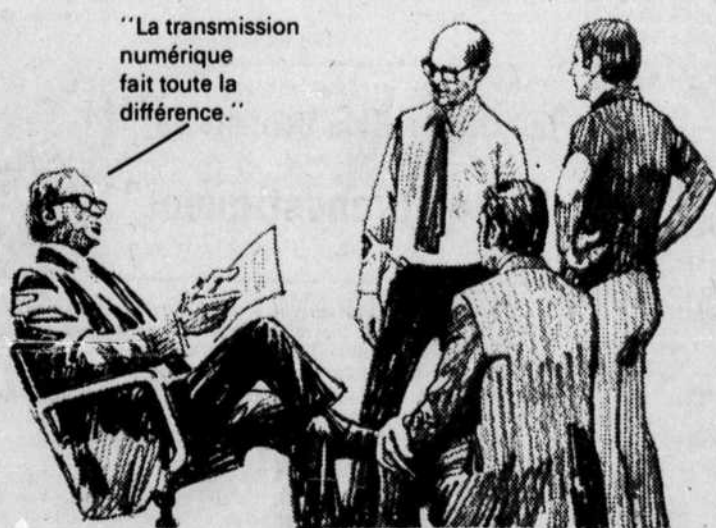
Et vous bénéficiez d'un choix de vitesses allant de 110 à 50,000 bits-seconde.

Grâce à un nouveau système de diagnostic qui nous signale toute défectuosité, nous pouvons effectuer la réparation rapidement et éviter ainsi une panne complète de service.

Tout cela est possible parce que Dataroute utilise les ressources de la technologie moderne qui permet un usage plus efficace du réseau.

Le réseau Dataroute a été conçu et réalisé par le Groupe des communications informatiques du Réseau téléphonique transcanadien. Onze villes sont déjà reliées par ce réseau: Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Saint-Jean (N.-B.) et Halifax. Dès 1973, plusieurs autres villes s'ajouteront au réseau. Si vous habitez une localité qui n'est pas mentionnée ci-dessus, vous pouvez peut-être quand même y être relié.

Pour obtenir des renseignements plus précis concernant le réseau Dataroute, appelez-nous à: 1-800-361-8441. Nous assumons les frais d'appel interurbain.



Sous réserve d'approbation par l'organisme de réglementation

**Le Groupe des
communications
informatiques**
Bell Canada